

# L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent

Numéro 72, juin 2012 12,95 \$

**L'implantation dans les pays de L'Estuaire :  
quelques trajectoires**

**L'urbanisation du secteur de Rimouski**

**Le four à chaux de Saint-Anaclet**

**Denis Riverin et la pêche sédentaire**

**La Côte-Nord dans les rapports de prospection**

**L'inhumation dans les églises de l'Est-du-Québec**



## L'Estuaire

Revue d'histoire des pays  
de l'estuaire du Saint-Laurent  
(auparavant *Revue d'histoire  
du Bas-Saint-Laurent*)

Publiée une fois l'an par la Société  
d'histoire du Bas-Saint-Laurent et  
le Département des lettres et  
humanités de l'Université du  
Québec à Rimouski.

Comité de rédaction :

Jean-René THUOT, directeur  
Nicolas BEAUDRY  
Pierre COLLINS  
Karine HÉBERT  
Julien GOYETTE  
Claude LA CHARITÉ  
Paul LAROCQUE  
Manon SAVARD  
Kurt VIGNOLA

Graphiste : Geneviève THIBAUT  
Mise en page : Andrée-Anne CÔTÉ  
Révision linguistique : Renaud PAGNIEZ  
Impression :  
Tendance impression (Rimouski)

Politique rédactionnelle :

Les personnes intéressées à publier  
des articles, notes de recherche ou  
comptes rendus peuvent nous les faire  
parvenir avec les fichiers numériques  
(logiciel WORD). Nous vous référons à  
notre site web pour plus de détails sur  
les normes de présentation.

Il n'est pas nécessaire d'être un  
spécialiste pour publier dans la revue  
*L'Estuaire*. Le Comité de rédaction  
peut, dans certains cas, assurer un  
support aux auteurs. Les textes sont  
lus par le comité et recommandés,  
selon le cas pour publication. Les  
auteurs demeurent responsables du  
contenu de leurs articles. Une invita-  
tion cordiale est faite aux intéressés.

Dépôts légaux :

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN-1484-6969

© Tous droits réservés, *L'Estuaire*, 2012

Photographie de la page couver-  
ture : Vue aérienne de l'usine Price  
de Rimouski avant l'incendie  
Source : Musée régional de Rimouski,  
Fonds Louis-Paul Lavoie, pièce HR-1323

## Sommaire

*L'Estuaire* – Numéro 72, juin 2012

## L'implantation dans les pays de l'estuaire : quelques trajectoires

	Page
<b>Éditorial</b> .....	2
<i>Jean-René THUOT</i>	
<b>De seigneurie à métropole régionale. L'évolution de l'urbanisation à Rimouski de la Nouvelle-France à nos jours.</b> .....	4
<i>Kurt VIGNOLA</i>	
<b>Vivre à Mont-Louis entre 1699 et 1713 : occupation du territoire et parcours migratoires.</b> .....	20
<i>Marie-Claude FRANCOEUR</i>	
<b>L'odyssée de Michel Saindon.</b> .....	24
<i>Richard SAINDON</i>	
<b>Une expertise archéologique au four à chaux de Saint-Anaclet-de-Lessard</b> ..	31
<i>Paul GIRARD</i>	
<b>Eudore Couture (1886-1951), pionnier de l'idée indépendantiste</b> .....	40
<i>Mathieu NOËL</i>	

## SECTION SPÉCIALISÉE

<b>Denis Riverin et la compagnie des pêches sédentaires du Canada : les difficultés d'implantation d'une industrie de la pêche en Nouvelle-France</b> .....	49
<i>Mario MIMEAULT</i>	
<b>L'inhumation dans les églises de l'Est-du-Québec au XIX<sup>e</sup> siècle. Autopsie d'une pratique funéraire disparue.</b> .....	61
<i>Mathieu ARSENAULT</i>	
<b>La Côte-Nord dans les rapports de prospection d'Eugène Rouillard, d'Edgard Rochette et de Damase Potvin.</b> .....	74
<i>Marie-Pier TREMBLAY DEXTRAS</i>	

## VIEUX ÉCRITS

<b>L'état des pêcheries en Gaspésie autour de 1820</b> .....	83
<i>Pierre COLLINS</i>	

## LIVRES À LIRE

<b>Livres à lire</b> .....	91
<i>Jean-François RIOUX</i>	

## Pour s'abonner à la revue L'Estuaire en 2012 (un numéro)

Individu	15 \$
Individu (soutien)	20 \$
Institution	20 \$
Institution (soutien)	30 \$

Votre chèque doit être fait au nom de

**La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent :**

L'Estuaire / a/s Jean-René Thuot

Département des lettres et humanités

300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) G5L 3A1

## L'implantation dans les pays de l'Est : quelques trajectoires

C'est avec beaucoup de satisfaction que je vous présente cette année la nouvelle mouture de *L'Estuaire*. En effet, les projections annoncées dans le précédent éditorial ont été mises en branle. Ce nouveau chapitre dans l'histoire de la revue s'ouvre avec un comité de rédaction revampé : sa

composition reflète à la fois les visées multidisciplinaires souhaitées et la volonté de travailler en phase avec les autres institutions du milieu. À cette identité intellectuelle renouvelée, il faut ajouter une nouvelle facture visuelle. Cette dernière fait écho à la redéfinition

A graphic featuring the text 'Éditorial 2012' in a stylized, bold, serif font. The text is set against a background of a cloudy sky over a body of water, with the text appearing to float above the clouds.

### Éditorial 2012

de la proposition éditoriale de la revue, alors qu'une section d'articles spécialisés (scientifiques) s'est ajoutée. En accordant cet espace accru à la recherche fondamentale, *L'Estuaire* crée une plate-forme pour la relève, en accentuant du même coup le réseautage des chercheurs.

Ce numéro est par ailleurs en phase avec les nouvelles orientations annoncées l'an dernier, à savoir l'élargissement des horizons géographiques et des champs disciplinaires. L'appel de textes proposé cette année - un nouveau *modus operandi* pour *L'Estuaire* - invitait déjà à un désenclavement. En effet, en suggérant aux contributeurs de scruter les différentes séquences d'implantation dans l'Est du Québec au fil des siècles<sup>1</sup>, nous avons implicitement découragé l'ornière de la région administrative. Enfin, en portant la focale à la fois sur la culture matérielle, les discours, les institutions, les paysages, les activités économiques et les acteurs sociaux, nous avons mis la table à la fois aux archéologues, aux historiens, aux géographes, aux littéraires, etc.

Le résultat est à la fois éclaté et rafraîchissant. Rafraîchissant en vertu de sa large couverture physique : les auteurs nous font voyager de la France à l'Acadie, de la Côte-Nord au Bas-Saint-Laurent et enfin du Labrador à la Gaspésie en passant notamment par Cacouna, Mont-Louis, Sainte-Luce, Bonaventure et enfin Rimouski. Éclaté parce qu'il réunit des textes qui abordent les premiers établissements maritimes (Mimeault, Francoeur), l'économie préindustrielle rurale (Vignola, Girard), les pratiques culturelles distinctives (Arsenault), la production des discours sur les paysages (Tremblay) et quelques trajectoires individuelles (Saindon, Noël), produits par des auteurs aux bagages disciplinaires variés. Certaines des propositions campent à la périphérie du thème comme tel, mais le fil conducteur demeure : les séquences d'implantation offrent un portrait contrasté, avec des trajectoires générales aussi variées qu'improbables, en fonction des différents secteurs qui composent l'Est du Québec. La photo présentée en couverture symbolise d'ailleurs cette variété, alors que se côtoient la toile urbaine, le paysage rural et l'horizon maritime, embrassés d'un même regard. En bout de ligne, des projets aux initiatives, en passant par les discours, on reste sur l'impression que tout reste à concevoir dans ces vastes pays de l'estuaire. Un seul regret : le parcours des Amérindiens n'apparaît pas au menu. Croyez-en l'auteur de ces lignes, ce n'est que partie remise.

Enfin, un merci particulier à l'équipe de collaborateurs qui a donné naissance à ce numéro. Le dynamique comité de rédaction certainement, mais également la responsable de la mise en page et le réviseur linguistique.

Bonne lecture,

**Jean-René THUOT**

Professeur d'histoire

à l'Université du Québec à Rimouski

---

**Note**

1 Voir « Appel de textes 2012 », tel qu'archivé sur la page web de la revue. Voir <http://lestuaire.uqar.qc.ca/appelstextes.php>

# De seigneurie à métropole régionale

## L'évolution de l'urbanisation à Rimouski de la Nouvelle-France à nos jours

Kurt VIGNOLA<sup>1</sup>

### Introduction

Dans le cadre d'un essai réalisé en vue de l'obtention du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en développement régional et territorial, je me suis questionné à propos de la problématique du développement historique de l'agglomération rimouskoise et de la détermination de son statut actuel, qui ne fait pas consensus. Sur le plan historique, la recherche visait à clarifier les étapes du processus d'urbanisation de Rimouski entre 1688 et 2012 en confectionnant un tableau-synthèse à partir des composantes d'une définition du processus d'urbanisation. Dans le tableau, chacune des lignes représente une phase de l'urbanisation de Rimouski et explique le statut de la ville à ce moment (le tableau apparaît à la fin du texte)<sup>2</sup>.

Plusieurs auteurs ont abordé le développement de l'agglomération de Rimouski depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et ont décrit, entre autres, les fonctions urbaines, le développement des moyens de communication avec l'extérieur, l'évolution territoriale, mais ces aspects sont généralement traités indépendamment les uns des autres. Charles Guay a rédigé la première synthèse historique sur Rimouski en 1873<sup>3</sup>. En 1979, un collectif a publié

*Mosaïque rimouskoise : une histoire de Rimouski*<sup>4</sup>, une synthèse de l'histoire de la ville. Au milieu des années 1990, certains aspects du développement de l'agglomération sont aussi abordés dans *Histoire de Rimouski par le nom de ses rues* (1995)<sup>5</sup> et dans *Du notable et de l'homme d'affaires : l'élite économique de Rimouski, 1890-1960* (1996)<sup>6</sup>. Une tentative de synthèse historique a été entreprise de nouveau en 2006 avec *Rimouski depuis ses origines*<sup>7</sup>. Dans ces ouvrages à caractère historique, on dresse la chronologie des événements de l'histoire rimouskoise. Cependant, aucune démarche ne propose une synthèse portant exclusivement sur les modes de développement de l'agglomération en vue de déterminer son statut. Ainsi, la question de savoir de quelle façon s'est organisé, à différentes époques, le développement urbain de l'agglomération rimouskoise ne trouve pas directement sa réponse dans les publications existantes, bien que chacune présente un morceau du puzzle.

Cet article aura donc comme objectif d'expliquer de quelle façon s'est organisé, à différentes époques, le développement urbain de l'agglomération de Rimouski et de déterminer les statuts successifs de la ville au cours de son histoire. Cette expli-

cation est principalement fournie par un tableau-synthèse des modes de développement de l'agglomération. Le tableau est réalisé à partir d'une étude de l'évolution historique de l'agglomération, considérée selon six dimensions : les fonctions urbaines acquises, le transport des personnes et des marchandises vers l'extérieur, la dynamique de peuplement, le territoire habité, la dispersion des groupes sur le territoire et la circulation interne dans l'agglomération. Ces six dimensions réfèrent directement à la définition de l'urbanisation proposée plus bas. Chaque période historique correspond à un mode de développement spécifique de l'urbanisation de Rimouski. Le tableau historique comporte également une ligne sur la période actuelle de 2001-2012 afin d'identifier des indices susceptibles de révéler l'existence d'un nouveau mode de développement. Le tableau permet de déterminer, pour chaque époque, un mode de développement et un statut spécifique de la ville. Mais d'abord, quelques précisions conceptuelles.

### Le concept d'urbanisation, la capitale et la métropole

Le tableau-synthèse est le produit de la genèse de différentes définitions de l'urbanisation. Selon *Le Robert*, ce processus se définit

comme la « concentration croissante de la population dans les agglomérations urbaines ». Le *Dictionnaire thématique histoire-géographie*<sup>8</sup> propose quant à lui une définition similaire : « processus de croissance de la population urbaine ». Cette définition suppose des fonctions urbaines diverses, car la ville doit desservir cette population en croissance. On peut également affirmer que par extension, l'urbanisation entraîne des formes spécifiques d'aménagement des activités et de l'habitat ainsi que des voies de transport et de communication avec l'extérieur. Enfin, l'urbanisation implique une gestion particulière, en fonction d'une représentation de la situation locale, régionale, nationale et internationale de la ville. Le statut de la ville est en perpétuelle évolution et conditionne les actions de développement. Dans le cadre de cet article, considérons que l'urbanisation est un processus de nature démographique caractérisé par une concentration croissante de la population dans les agglomérations urbaines. Ce processus modifie et conditionne les fonctions et les formes urbaines ainsi que les voies de transport et de communication avec l'extérieur tout en ayant une influence déterminante sur le statut de l'agglomération. L'urbanisation, en tant que processus, doit référer à des modes d'urbanisation spécifiques, autrement dit, à la manière dont s'organisent et s'aménagent le peuplement et l'établissement de fonctions dans une ville.

En définitive, le statut occupé par la ville à une époque donnée est révélateur du mode d'urbanisation en cours. Or, il n'y a pas d'unanimité quant au statut

actuel de Rimouski, dans sa région ou à l'intérieur de la hiérarchie québécoise; voilà qui en fait un cas d'espèce intéressant.

Le territoire actuel de la Ville de Rimouski est le fruit d'une évolution historique qui remonte à la concession de la seigneurie de Rimouski en 1688. À partir de ce moment, et pendant tout le Régime français, les seigneurs successifs ont procédé à de multiples transactions qui ont eu pour effet de modifier de manière importante le territoire. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le territoire se fragmente sous l'impulsion de la création de nouvelles paroisses et des corporations municipales, avant de se consolider de nouveau sous le même vocable de Rimouski plus tard dans le XX<sup>e</sup> siècle. À partir de 2001, une opération de fusion municipale a étendu de manière significative le territoire de la ville, à laquelle s'est annexé Le Bic en 2009. Le territoire actuel de la ville de Rimouski longe l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent et s'étend de Pointe-au-Père (à l'est) jusqu'au Bic (à l'ouest), bordé au Nord par l'île Saint-Barnabé. Au sud, Rimouski comprend les territoires de Sainte-Odile, Sainte-Blandine et Mont-Label.

À partir de la fin du premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de travaux ont été publiés sur Rimouski, notamment par Raoul Blanchard, Réal Bernier, Jean-Vianney Frenette, Yves Dubé et Yves Martin, Jean-Paul Légaré, Yves Michaud et Pierre Bruneau<sup>9</sup>. Dans plusieurs de ces ouvrages, on dresse des portraits statistiques de l'agglomération et on se questionne sur son positionnement dans la hiérarchie des villes québé-

coises. À partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, des auteurs vont affirmer que Rimouski est soit la métropole soit la capitale de l'Est. Dans certains de ces ouvrages, les mots « capitale » et « métropole » sont même utilisés indistinctement à certains moments pour décrire la ville à l'intérieur d'une même période historique. Le portrait esquissé dans les lignes qui suivent sera donc utile afin de dissiper rapidement toute possibilité de malentendu concernant ces termes, associés ici à des statuts résultant du processus d'urbanisation<sup>10</sup>.

Tout d'abord, la capitale : il s'agit en premier lieu d'une ville ou d'une agglomération<sup>11</sup>. La racine latine, « caput », signifie « tête »; on supposera donc que cette ville est à la tête d'un ensemble. *Le Robert* propose « Ville qui occupe le premier rang (hiérarchique) dans un État, une province; siège du gouvernement »; c'est une définition qui exclurait d'emblée toutes les villes de la *Belle Province*, à l'exception de Québec. Afin de produire une définition applicable pour Rimouski, il est proposé qu'une *capitale* se définisse comme une ville importante occupant le premier rang dans la hiérarchie régionale et regroupant des centres décisionnels à portée régionale illustrant son rôle politique.

Pour définir métropole, *Le Robert* propose « Ville principale ». Le *Dictionnaire thématique histoire-géographie*<sup>12</sup> suggère, dans le contexte français, une définition de métropole régionale : « Grande agglomération avec une aire d'influence assez étendue [centre administratif, centre culturel et

universitaire] ». Il ressort de ces deux définitions que la métropole se caractérise par son aire d'influence dans des sphères autres que politiques. Proposons donc de définir *métropole*, dans un contexte régional, comme la ville principale de la région exerçant une influence tangible sur tout le territoire dans des domaines multiples tels que la politique, l'économie et la culture.

Ces définitions en poche, nous sommes prêts à refaire le parcours historique en fonction des six dimensions ciblées plus haut.

### 1. La seigneurie : 1688 à 1759

La France opte pour l'implantation du régime seigneurial en Nouvelle-France<sup>13</sup>. Les seigneuries sont généralement de forme rectangulaire et bordées de front par le fleuve ou une rivière, donnant ainsi aux premiers colons un accès au rivage. Ce mode de peuplement génère une dispersion des habitants et ne favorise par conséquent pas la création d'un village. Étant donné la nécessité de morceler la propriété familiale (les héritiers ayant tous un droit égal à l'héritage en vertu de la Coutume de Paris), il n'est pas rare d'assister à des vagues d'émigration lorsque le peuplement se densifie<sup>14</sup>. C'est dans ce contexte que la seigneurie de Rimouski connaîtra, à compter de 1694, ses débuts alors qu'Augustin Rouer de la Cardonnière échange son domaine à René Lepage. Ce dernier, contrairement à son prédécesseur, verra au développement de la seigneurie et deviendra seigneur-habitant. Un recensement produit en 1712 établit les populations combinées de Rimouski et de Rivière-du-Loup

à 52 habitants<sup>15</sup>. En 1720, les deux agglomérations ont une population combinée de 56 habitants. La population de Rimouski grimpe ensuite à 70 habitants en 1724, avant de se fixer à 84 habitants en 1734. Seize ans plus tard, 137 personnes y demeurent<sup>16</sup>.

Au cours de la période seigneuriale, on peut difficilement parler de fonctions urbaines, car Rimouski ne comporte pas de village. L'autorité judiciaire est exercée par le seigneur dans les limites de sa concession. La fonction religieuse est présente avec une chapelle construite en 1712 et un cimetière. Rimouski est alors desservie par des prêtres itinérants<sup>17</sup>. Un moulin est construit vers 1746. À la fin de la période, les Rimouskois sont principalement des agriculteurs pour qui la forêt et la pêche constituent des revenus d'appoint. La voirie étant une responsabilité locale, il revient à chaque censitaire d'aménager une voie de circulation sur le fronton de sa terre. Lors de la concession de la seigneurie de Rimouski, une grande partie du littoral jusqu'à Québec demeure faiblement habitée, donc exempte de route continue. La navigation fluviale est de sorte le moyen le plus rapide et le plus efficace pour le transport des personnes et des marchandises.

Les recherches n'ont pas permis à ce jour d'établir avec certitude le lieu exact de l'établissement du premier seigneur-habitant de Rimouski, mais la famille seigneuriale a tôt fait de s'attribuer les meilleures terres. Ces terres correspondent à une zone comprise entre la rivière Rimouski et l'actuelle rue de la

Cathédrale<sup>18</sup>. Ce secteur se révèle d'une importance stratégique puisqu'il comporte, outre l'accès à la rivière, la présence d'un ruisseau capable d'alimenter un moulin et un abri naturel contre les intempéries offert par l'île Saint-Barnabé et l'îlet Canuel. Les terres seront initialement concédées à l'ouest de la seigneurie. À la fin de la période, la famille seigneuriale habite au bord de la rivière Rimouski.

Dans sa première phase du développement urbain, Rimouski présente un peuplement embryonnaire qui se développera selon un modèle qui réunit les caractéristiques suivantes : uniformité ethnique et linguistique, un régime démographique à forte natalité, à forte mortalité et à faible espérance de vie, un mode de vie agroforestier et maritime, une faible intensité des échanges commerciaux et une importante dispersion des habitants sur le territoire.

### 2. Une agglomération préindustrielle : 1760-1854

Alors que la Nouvelle-France passe aux mains de la Couronne britannique, la colonie compte environ 65 000 habitants<sup>19</sup>. Le tournant du XIX<sup>e</sup> siècle apporte son lot de transformations et d'évolutions accélérées qui ont un impact sur l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent. Sur le plan politique, la mise en place d'un régime parlementaire modifie durablement les cadres de vie; sur le plan économique, on assiste, sous l'impulsion de l'idéologie libérale, à l'instauration progressive de la logique du capitalisme commercial sur le territoire; enfin, sur le plan proprement administratif ou structurel, l'importance de la croissance

démographique et les nouveaux paramètres de l'économie de marché entraînent notamment un élargissement du rôle de l'État et une décentralisation de l'appareil judiciaire<sup>20</sup>.

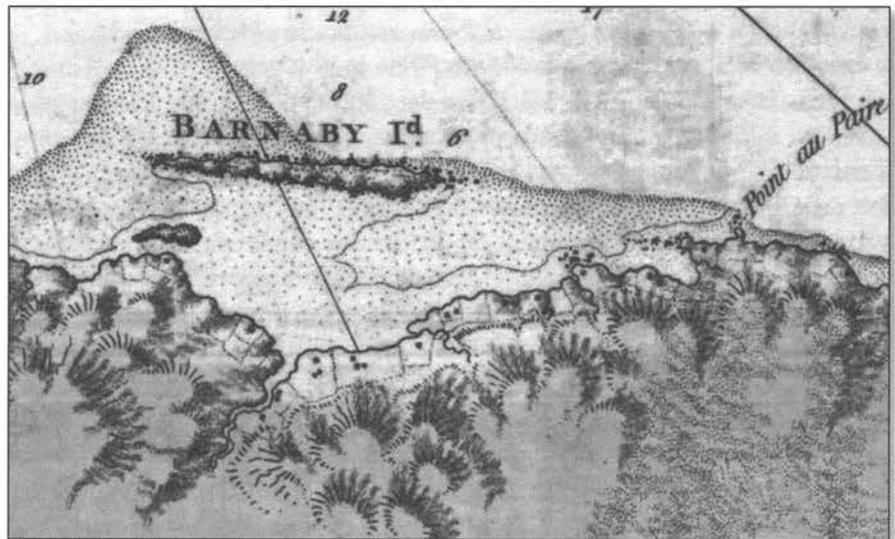
À partir de 1831, les recensements nominatifs et agricoles complets fournissent des données démographiques pour le Bas-Saint-Laurent dont la population s'élève à 10 089 habitants en 1831 et à 26 882 habitants en 1852. Alors qu'en 1831, la population se concentre dans cinq agglomérations (Rivière-du-Loup, Cacouna, L'Isle-Verte, Trois-Pistoles et Rimouski), elle sera distribuée sur l'ensemble du littoral en 1852<sup>21</sup>. D'après les données disponibles, la population de l'agglomération de Rimouski n'évolue pas de manière constante au cours de la période. Cependant, l'embryon de peuplement présent à la fin du Régime français croît pour laisser place à une véritable petite agglomération de 3 653 habitants en 1851<sup>22</sup>.

En 1829, on assiste à l'érection canonique de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski. En 1830, une première école publique est ouverte sur le territoire. En 1832, un service postal est offert aux citoyens de Rimouski. En 1835, la municipalité de paroisse de Saint-Germain de Rimouski est incorporée. Les efforts de Cyprien Tanguay permettent la création d'un collège industriel dans la région à partir de 1854<sup>23</sup>. Le collège industriel est une institution de formation technique destinée « à l'agriculture, aux arts mécaniques, au commerce ou à la navigation<sup>24</sup> ». La présence d'une telle école cadre bien à Rimouski où le développement institutionnel bénéficie à une élite locale naissante.

Bien que l'agriculture soit toujours l'activité principale des habitants au début de cette période, on remarque l'apparition de petites exploitations forestières, notamment un moulin à scie, à partir de 1781<sup>25</sup>. Les agriculteurs s'éloignent peu à peu d'une économie de subsistance pour se tourner vers une économie de marché. Entre 1806 et 1814, le blocus continental orchestré par Napoléon en Europe permet l'essor de l'industrie du bois d'œuvre dans la région. Cette effervescence contribue peu à peu au développement d'une élite économique à Rimouski, au sein de laquelle s'invitent quelques membres des professions libérales. Les relations commerciales avec l'extérieur sont ardues jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Il faudra attendre la deuxième décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, pour faire le voyage de Rimouski à Québec par voie terrestre<sup>26</sup>. C'est toutefois par la voie maritime que s'effectue principalement le transport des personnes et des marchandises.

Entre 1760 et 1854, on observe une densification du peuplement le long du fleuve. Avec le processus de la subdivision des terres, on finira par peupler entièrement le rivage et des rangs seront ouverts pour permettre la progression du peuplement. Par exemple, en 1831, Rimouski possède un 1<sup>er</sup> rang (149 habitants), un 2<sup>e</sup> rang (96 habitants) et un 3<sup>e</sup> rang (22 habitants)<sup>27</sup>.

Vers la fin de la période, il se produit un début de diversification socioprofessionnelle : commerçants, membres des professions libérales, artisans divers, instituteurs, journaliers. Les groupes sont dispersés sur le territoire en fonction de leur occupation. Les rangs sont occupés principalement par des agriculteurs, alors que le village naissant héberge les artisans et les personnes exerçant des professions libérales. Les secteurs occupés par les élites seigneuriales sont encore porteurs d'un certain prestige.



Détail d'une carte de Joseph F.W. Des Barres, 1781 (Bibliothèque et Archives nationales du Québec)

### 3. Le centre administratif, commercial et culturel de la transition industrielle : 1855 à 1900

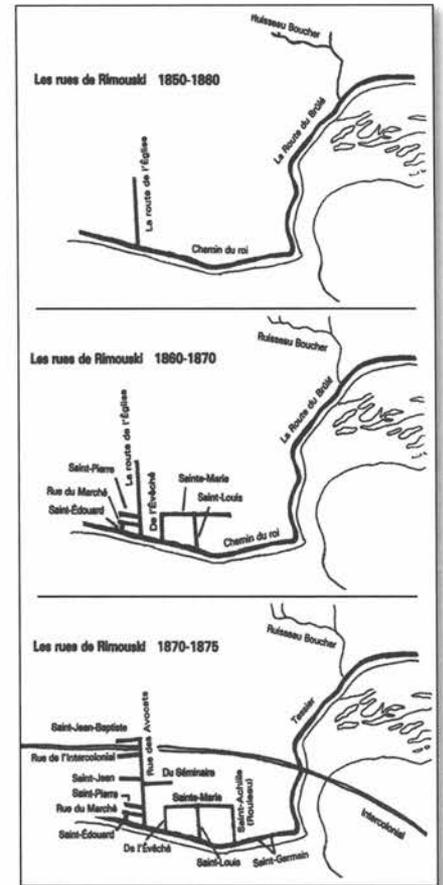
La période de 1855 à 1901 est certainement l'une des plus mouvementées en ce qui a trait au développement urbain de Rimouski. C'est à cette époque que la vocation institutionnelle de la ville se confirme. Avec l'avènement du régime parlementaire dans la période précédente, l'État avait diversifié sa mission : il soutient maintenant le développement de l'industrie, des moyens de transport et des institutions scolaires, en plus de concourir à améliorer le système judiciaire et les structures administratives - notamment municipales<sup>28</sup>. La région du Bas-Saint-Laurent a amorcé sa transition industrielle. Toutefois, il s'agit d'une industrie manufacturière qui se trouve encore au stade artisanal<sup>29</sup>, soit des boutiques d'artisans limitées à l'économie locale. La transition démographique québécoise se fait sentir dans la région qui subit les impacts de l'émigration vers les États-Unis à partir de 1830<sup>30</sup>. Cependant, la population bas-laurentienne croît sur l'ensemble de la période, passant de 26 375 habitants en 1852 à 59 128 habitants en 1891. En 1851, la population rimouskoise est relativement homogène sur le plan ethnique (seulement 48 « étrangers », dont 47 Anglais et un Grec). Si on s'en tient uniquement au village, Rimouski compte 454 habitants en 1851<sup>31</sup>, un chiffre qui passe à 1186 habitants en 1870 et à 1804 habitants en 1901.

En 1857, l'un des points tournants du développement de Rimouski se produit lorsque la municipalité est désignée comme

siège du district judiciaire<sup>32</sup>. À cela s'ajoute l'obtention par Rimouski du siège épiscopal d'un nouveau diocèse en 1867<sup>33</sup>. Ces deux éléments majeurs initient la transformation du village de Rimouski en une ville dont le caractère institutionnel prend définitivement forme. L'urbanisation se confirme en 1869 alors que Saint-Germain-de-Rimouski est incorporée en tant que municipalité de ville<sup>34</sup>. Signe de cette urbanité en croissance, Rimouski sera desservie par des journaux, presque sans interruptions, entre 1867 et 1889. Une fonction de diffusion culturelle commence donc à prendre forme autour des institutions en place<sup>35</sup>.

Grâce au tableau de l'activité économique brossé par l'historien Mario Mimeault<sup>36</sup>, on observe que de 1861 à 1871, tous les secteurs d'activité voient leurs effectifs augmenter, sauf l'agriculture. Cette sphère d'activité voit en effet ses travailleurs passer de 48,2 % à 7,4 % de la population du secteur villageois. La transition entre village et ville qui semble s'être amorcée lors de la période précédente se complète juste avant l'avènement du XX<sup>e</sup> siècle.

Le développement des infrastructures et des services de Rimouski se poursuit en 1855 avec la construction d'un quai<sup>37</sup>. Le développement maritime continue d'ailleurs dans la région avec l'installation d'une station de pilotes (1856), la construction du phare à Pointe-au-Père (1859) et l'arrivée du télégraphe (1859). Un autre point tournant se produit en 1873, quand le chemin de fer Intercolonial rejoint la ville de Rimouski en direction d'Halifax<sup>38</sup>. Avec un collège, un palais de



Rues de Rimouski entre 1850 et 1875. Cartes parues dans Mario Mimeault, « Rimouski au temps d'Adèle Lamontagne 1858-1875 » Partie 2 : La transition entre village et ville. dans *L'Estuaire* n° 57, juin 2000, p.17.

justice, un évêché, un quai, une gare et de nombreux commerces, Rimouski est alors en voie d'émerger en tant que centre régional.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le territoire de Rimouski s'est subdivisé en paroisses : Saint-Anaclet (1858), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (1875), Sainte-Blandine (1881) et Pointe-au-Père (1882). Autour de la ville, les activités agricoles et forestières dominent. La ville de Rimouski regroupe de nombreux commerces, services et institu-

tions religieuses, en plus d'un secteur financier en pleine émergence; elle effectue à cette époque une poussée vers le sud<sup>39</sup>, alors que des institutions et des commerces s'installent sur la seconde terrasse jusqu'à la colline actuelle de l'Université. En suivant l'axe est-ouest le long de la rive, le peuplement se densifie tout au long de la période.

La dispersion des groupes sur le territoire obéit à certaines règles. Tout d'abord, la périphérie (les rangs) est consacrée aux usages agricoles. De plus, un quartier institutionnel se développe entre la rue des Avocats (future rue de la Cathédrale) et la rue Saint-Louis; ce quartier s'agrandit bientôt en direction du sud jusqu'à la voie ferrée. Des artères abritant commerces et services se développent à proximité du quartier institutionnel (Saint-Germain, des Avocats et Du Marché, future rue Saint-Paul). Des secteurs résidentiels se créent à proximité de ces artères commerciales. Les habitants choisissent un lieu de résidence à proximité de leur lieu de travail. La majorité des agriculteurs n'habite pas en ville. À la fin de la période, la ville à proprement parler s'étend de la rue Lepage jusqu'à la rivière Rimouski dans l'axe est-ouest tandis qu'au sud elle rejoint l'actuelle rue Saint-Jean-Baptiste.

Au terme de la période, Rimouski a acquis une dizaine de nouvelles fonctions urbaines et étendu son aire d'influence à plus de cent kilomètres de distance, tant à l'est qu'à l'ouest.



Rue Saint-Germain, 10 juillet 1900. Photographe inconnu.

#### 4. La « modeste métropole<sup>40</sup> » du développement marginal de l'Est-du-Québec : 1901 à 1945

Entré dans le XX<sup>e</sup> siècle, le Québec traverse une période d'urbanisation qui s'accompagne d'un développement des services publics et d'importantes évolutions du régime démographique, dont une baisse de la proportion de familles nombreuses<sup>41</sup>. Le Bas-Saint-Laurent vit un important essor de sa population urbaine : la région, qui comprenait trois municipalités de plus de 1 000 habitants en 1901 (Rivière-du-Loup, Rimouski et Matane), se retrouve avec sept municipalités de plus de 1000 habitants en 1941 (ajout de Mont-Joli, Trois-Pistoles, Price et Le Bic). Rivière-du-Loup (8 713 hab.) et Rimouski (7 009 hab.) sont toujours les deux principales villes de la région<sup>42</sup>. La population de Rimouski explose au cours de la période, passant de 1 804 habitants en 1901 à 7 009 habitants en 1941. Malgré un certain ralentissement coïncidant

avec la période de la Grande Guerre, Rimouski connaît un accroissement démographique constant. La hausse la plus importante est atteinte pendant la période 1901-1911, alors que la population de Rimouski augmente de 72 %.

L'électrification rimouskoise commence en 1900 avec la fondation de la Compagnie Électrique de Rimouski<sup>43</sup>. À la fin de la période, Rimouski et les paroisses environnantes du littoral seront toutes électrifiées<sup>44</sup> et raccordées au réseau téléphonique<sup>45</sup>. La période verra également l'apparition d'un premier réseau d'égouts municipal. Des mesures visant à améliorer la santé publique seront appliquées, et un hôpital d'une capacité d'accueil de 75 patients sera construit en 1927<sup>46</sup>. On verra apparaître à Rimouski l'École des métiers<sup>47</sup>, une station radiophonique (CJBR en 1937)<sup>48</sup>, une École de marine (1943) et une École de commerce qui donnera ses premiers cours en 1947<sup>49</sup>.

En 1904, le gouvernement fédéral investit dans le prolongement du quai, mais le transport maritime voit son rôle diminuer au cours de la période avec le développement de l'industrie du camionnage<sup>50</sup>. À cette époque, l'intermodalité entre les transports maritimes, ferroviaires et le camionnage est une réalité dans la région. À partir de 1928, la construction d'un aéroport est entreprise à Rimouski. Au fil des ans, les infrastructures s'améliorent. L'aéroport est principalement utilisé pour la livraison du courrier<sup>51</sup>.

De 1901 à 1945, Rimouski profite encore de l'apogée de l'industrie du bois. La scierie Price donne naissance à un faubourg d'une quarantaine de maisons électrifiées, de nos jours le quartier Nazareth. La dépression des années 30 s'est avérée difficile pour la région, mais, à compter de 1935, l'économie locale redémarre alors que le pays se dirige vers la Seconde Guerre mondiale. La rue Saint-Germain se confirme comme pôle commercial, et c'est principalement dans ce secteur que sont localisés les magasins généraux, les boutiques et les magasins à succursales.

Il se produit, entre 1901 et 1945, un déplacement des zones de peuplement et des secteurs institutionnels. Des institutions s'établissent au sud de la ville. Le réseau de rues municipales s'étend en 1901 (rue Lepage), 1903 (rues Achille – devenue plus tard rue Rouleau – Sainte-Thérèse et de l'Évêché) et 1905 (rues Saint-Louis-de-Gonzague – plus tard Belzile – Lavoie, Saint-Pierre, du Marché – plus tard Saint-Paul –)<sup>52</sup>. Voyant

cette progression, les autorités municipales adoptent des règlements touchant à l'urbanisme<sup>53</sup>. Entre 1915 et 1930, la ville continue son expansion vers la périphérie. À l'ouest, Sainte-Odile est érigée en paroisse en 1940, suivie de Saint-Robert-Bellarmin en 1945 et de Nazareth en 1946. L'agglomération s'étend aussi vers l'est, alors qu'est érigée la paroisse de Saint-Yves (future Rimouski-Est) en 1941. On assiste également à une poussée vers le sud quand le Canadian Army Basic Training 55 (Camp 55), situé dans l'actuel quadrilatère formé par les rues Trépanier, de la Cathédrale, 7<sup>e</sup> Rue et Hupé, est transformé en zone résidentielle à compter de 1945.

Les paroisses avoisinantes sont le théâtre d'une spécialisation économique : Pointe-au-Père pour ses activités maritimes et comme lieu de pèlerinage, Saint-Anacle-de-Lessard et Sacré-Cœur pour leurs activités agricoles, Sainte-Blandine pour son exploitation forestière<sup>54</sup>. En ce qui a trait à la dispersion des groupes sur le territoire, les témoignages et données de recensement suggèrent l'hypothèse d'une dispersion selon l'occupation. En effet, la spécialisation économique des paroisses combinée avec le développement somme toute embryonnaire de l'usage de l'automobile semblent indiquer une relation entre le lieu du domicile et le type d'emploi occupé. Plusieurs exemples soutiennent cette hypothèse : le faubourg ouvrier de la compagnie Price, le quadrilatère institutionnel, la zone commerciale au centre-ville et la localisation des agriculteurs.

## 5. Capitale régionale de l'Est : 1946-1970

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la relance économique propulse le Québec dans la société de consommation. De plus en plus de Québécois ruraux aspirent à une vie différente de celle de leurs parents<sup>55</sup>. La démographie du Québec continue de changer et d'influencer le développement de Rimouski, notamment le baby-boom auquel on assiste entre 1946 et 1966<sup>56</sup>. À la fin de la période, les services en éducation et en santé seront dispensés par l'État et non plus par le clergé. L'État s'organise, se restructure et met en place des mesures de planification de son développement.

De 1945 à 1950, la reprise économique d'après-guerre sourit à la région bas-laurentienne qui profite amplement du développement de la Côte-Nord et de la reprise de l'industrie du bois. Dès 1961, toutefois, le Bas-Saint-Laurent amorce un mouvement de décroissance démographique qui s'ajoute à des difficultés de développement économique. Le développement de la région s'effectue selon deux modalités différentes : une décroissance (économique et démographique) du haut-pays couplée à une croissance des localités riveraines du Saint-Laurent. Entre 1961 et 1971, tous les territoires des MRC actuelles du Bas-Saint-Laurent (sauf Rimouski) sont en décroissance et la population se concentre autour des principales villes que sont Rimouski, Rivière-du-Loup et Matane<sup>57</sup>. Face à des prévisions démographiques et économiques inquiétantes, l'État québécois souhaite intervenir dans la planification et le redresse-



Louis-Paul Lavoie, Vue aérienne de la ville, 1956, Collection du Musée régional de Rimouski, N.A.C.: HR-13217

ment du développement de la région, ce qui sera bénéfique à Rimouski<sup>58</sup>. La population rimousoise passe de 7 009 habitants en 1941 à 26 890 en 1971<sup>59</sup>. Cette croissance résulte en partie d'une vague importante d'annexions territoriales, notamment Sainte-Odile, Sacré-Cœur et la municipalité de paroisse Saint-Germain<sup>60</sup>.

À partir de l'incendie de 1950 qui détruit une partie de la ville, le développement urbain sera soumis à un plan de développement. La reconstruction se fait de manière à faciliter l'utilisation de l'automobile. La ville complète une voie de contournement du centre-ville : le boulevard René-Lepage<sup>61</sup>.

Un autre aménagement, le parc Beauséjour, deviendra la place publique qui manquait à Rimouski. En 1967, le Cégep de Rimouski est créé à partir du regroupement du séminaire et de ses écoles; deux ans plus tard, le projet d'un campus universitaire se concrétise<sup>62</sup>. Vers la fin de la période, l'hôpital construit en 1927 acquiert une vocation régionale. De même, dans la foulée du développement de l'État, des directions régionales de ministères s'implantent à Rimouski pour desservir l'Est du Québec. En 1969, on assiste à un mouvement de concentration des établissements commerciaux et du développement des grandes surfaces<sup>63</sup>. C'est un développement

commercial qui s'inscrit dans l'air du temps : la population active du secteur tertiaire de Rimouski augmente de 75,29 % à 84,44 % entre 1951 et 1971, alors que le secteur primaire passe de 6,24 % à 1,68 % de la main-d'œuvre et le secondaire continue de chuter, diminuant de 18,47 % à 13,88 %<sup>64</sup>. Sur le plan du transport, l'aéroport, les transports maritimes et ferroviaires déclinent au profit de l'industrie du camionnage<sup>65</sup> et <sup>66</sup>. C'est par la route que s'effectue maintenant le transport des marchandises et des personnes.

Après la reconstruction qui a suivi la *Nuit Rouge*, une série d'annexions vient agrandir le terri-

toire de Rimouski : la partie « village » de Sainte-Odile-sur-Rimouski (1962), Nazareth (1967), Sacré-Cœur (1967) et la Paroisse de Saint-Germain de Rimouski (1967). La poussée vers le sud s'est effectuée jusqu'à la terrasse Arthur-Buies et la colline du sommet (à l'ouest de Hupé). Un réseau privé d'autobus se développe à partir de 1944; il dessert Rimouski, Rimouski-Est, Pointe-au-Père, Sacré-Cœur et Sainte-Odile<sup>67</sup>.

Entre 1945 et 1970, le mode de vie des Rimouskois est en transformation : la dispersion des groupes s'effectue maintenant principalement selon l'occupation, le revenu et le zonage. Un des effets de la pratique du zonage est que les travailleurs devront se loger hors des zones industrielles et commerciales<sup>68</sup>. De nouveaux quartiers sont développés et offrent différents types d'habitations : maisons unifamiliales, bungalows, immeubles à logement. Le citoyen peut ainsi se procurer un logement en fonction de son revenu. À partir de 1960, on assiste à Rimouski à un essor de l'administration publique. En 10 ans, de 1961 à 1971, Rimouski bénéficie d'un accroissement de 154 % de la population active dans le domaine de l'administration publique<sup>69</sup>. Des édifices sont construits pour accueillir les services gouvernementaux. Les fonctionnaires qui y travaillent doivent se loger. Ils appartiennent à de nouveaux groupes sociaux « consommateurs de paysages et d'espaces » qui créent une demande de logement en périphérie du centre-ville<sup>70</sup>.

À la fin de la période, Rimouski occupe le statut de capitale régionale : une ville impor-

tante qui occupe le premier rang dans la hiérarchie régionale et regroupe des centres décisionnels à portée régionale illustrant son rôle politique.

### **6. Métropole d'une région vieillissante et en voie de décroissance : 1971-2000**

Après avoir connu un âge d'or jusque dans les années 1950, le Bas-Saint-Laurent entame une phase de décroissance démographique qui englobe toute la période de 1970 à 2000<sup>71</sup>. La tertiarisation et l'urbanisation de l'emploi se poursuivent entre 1970 et 2000<sup>72</sup>. Les perspectives étaient sinistres à la fin de la décennie de 1970 et les analystes appréhendaient une désertification des campagnes<sup>73</sup>. Avec la création des MRC et l'obligation de rédiger des schémas d'aménagement, la planification devient alors partie intégrante de la gestion territoriale.

La population de Rimouski passe de 26 890 habitants en 1971 à 31 305 habitants en 2001, atteignant un sommet à 31 773 habitants en 1996. Pourtant, en 1962, les dirigeants locaux croyaient que Rimouski était en pleine croissance et s'attendaient à une spectaculaire hausse démographique : on prévoyait alors 33 000 habitants en 1971, 46 500 en 1981 et 58 000 en 1985<sup>74</sup>. Cette croissance phénoménale ne s'est jamais réalisée, et la population de Rimouski a connu une croissance modeste au début de la période pour plafonner au cours de la décennie 1990-2000. Certains secteurs de la ville ont été frappés d'une décroissance démographique (généralement près du centre), tandis que d'autres ont bénéficié d'une croissance (généralement en périphérie)<sup>75</sup>. Au cours

de la période, la proportion des enfants dans la population a globalement diminué<sup>76</sup>. Les personnes âgées de 65 ans et plus sont, quant à elles, majoritairement situées près du centre, dans un secteur où l'on retrouve un hôpital, un CLSC, des cabinets de médecins et des cliniques, des pharmacies et des résidences pour personnes âgées<sup>77</sup>.

Après l'ouverture du Carrefour Rimouski le 11 octobre 1978<sup>78</sup>, les activités commerciales se déplacent sur le territoire. Alors que les services (avocats, notaires, cliniques, ingénieurs) demeurent au centre-ville, des commerces de détail se déplacent vers l'est, au Carrefour Rimouski. Le boulevard Jessop et l'avenue Léonidas attirent un grand nombre de commerces. Un nouvel axe commercial se crée entre 1971 et 1996. L'économie du centre-ville périclité au cours de la période, alors que la Grande Place perd de son attrait et voit plusieurs commerces fermer leurs portes dans les années 1990. Dans plusieurs des secteurs du commerce de détail (alimentation, meuble, quincaillerie, équipements de bureau), Rimouski est le théâtre d'une expansion des grandes surfaces au détriment des petits commerces. En matière de transports, c'est le projet de l'autoroute 20 qui se fait le plus attendre. Toutefois, les tronçons construits entre 1984 et 1999 viennent soutenir les activités commerciales de Rimouski et étendre son aire d'influence<sup>79</sup>.

Rimouski consolide sa place de diffuseur culturel dans la région par l'ouverture du Musée régional en 1972, puis du Musée de la mer en 1980. La télévision s'installe en ville et vivra des hauts

et des bas<sup>80</sup>. En 1995, un groupe d'investisseurs de la ville se porte acquéreur d'une franchise de la Ligue de hockey junior majeure du Québec (LHJMQ) qui exerce un attrait jusque dans les Maritimes<sup>81</sup>.

Sur le plan politico-administratif, Rimouski est *de facto* le centre de la région. Elle est le chef-lieu de sa MRC, elle accueille de nombreux organismes régionaux tels que la Conférence régionale des élus, et héberge plusieurs directions régionales de ministères. Selon Pierre Bruneau, « Rimouski relaie l'influence de l'État sur un territoire grand comme la Suisse et mérite largement son titre de métropole administrative régionale<sup>82</sup> ».

Entre 1971 et 2000, le territoire habité se densifie<sup>83</sup>. Les transformations du mode de vie apparues entre 1945 et 1970 se poursuivent entre 1971 et 2000. Plusieurs facteurs influent maintenant sur le choix d'un lieu de domicile : le prix, la distance, le style de construction, le voisinage. Le revenu disponible est maintenant un important facteur de localisation. Les projets de développements résidentiels s'adressent à des tranches de revenus spécifiques. Le revenu moyen est plus élevé en périphérie qu'il ne l'est au centre de l'agglomération. Les développements résidentiels initiés entre 1977 et 1991 sont occupés majoritairement par des familles disposant de revenus supérieurs à la moyenne rimouskoise<sup>84</sup>. Au final, il est clair que la proximité du lieu de travail ne joue plus le rôle central qu'il jouait auparavant comme facteur déterminant le lieu du domicile.

À la fin de la période, Rimouski occupe le statut de métropole régionale, elle est la ville principale de la région et exerce une influence tangible sur tout le territoire dans des domaines multiples tels que la politique, l'économie et la culture.

## 7. Métropole suprarégionale

Les données statistiques de l'ISQ démontrent une reprise de la croissance démographique dans la région bas-laurentienne entre 2008 et 2011. Cette croissance semble se localiser non seulement à l'intérieur des grandes agglomérations, mais aussi dans leur périphérie, dans un périmètre couvrant 30 à 40 minutes de déplacement en voiture<sup>85</sup>. L'autoroute 20 est encore en construction, et les segments réalisés entre 1984 et 1999 viennent soutenir le développement commercial de Rimouski et consolider un étalement du peuplement et de l'activité urbaine au-delà du territoire de la municipalité fusionnée<sup>86</sup>.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Ville de Rimouski est reconstituée à partir d'une fusion des anciennes municipalités et villes de Rimouski, Rimouski-Est, Pointe-au-Père, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-Blandine et Mont-Label. En 2009, la municipalité du Bic est également annexée à la nouvelle ville de Rimouski. Avec ces modifications territoriales, de nouveaux rôles sont distribués aux anciennes municipalités. Le développement industriel et commercial sera dorénavant localisé sur le territoire de l'ancienne ville de Rimouski (sauf pour les commerces de proximité). Les anciennes municipalités de Sainte-Blandine, Sainte-Odile-sur-Rimouski et Pointe-au-Père deviennent de véritables banlieues. La disparition de conseils municipaux s'accompagne d'une diminution des activités économiques et socioculturelles sur ces territoires<sup>87</sup>. À partir de 2001, Rimouski fait l'acquisition de quelques fonctions urbaines supplémentaires. D'une part, la Conférence régionale



Louis-Paul Lavoie, Vue de la rue Saint-Germain Ouest, 1956, Groupe de fonds Clément Claveau, Collection du Musée régional de Rimouski, N.A.C.: HR-13231

Tableau-synthèse des modes de développement de l'agglomération de Rimouski de 1688 à 2012

Statut de l'agglomération	Fonctions urbaines acquises	Transports vers l'extérieur (personnes et marchandise)
1688-1759 La seigneurie	Peuplement géré localement par le seigneur Fonction religieuse : église Fonction judiciaire : justice seigneuriale Fonction économique : agriculture et exploitation forestière	Le lien avec l'extérieur est assuré par le transport maritime (cabotage à voile) Les routes sont étroites, saisonnières et discontinues
1760-1854 Agglomération préindustrielle	Transition vers une gestion municipale à partir de la conquête de 1760 jusqu'à l'abolition du régime seigneurial en 1854. Fixation de la frontière avec le Bic (1778) par les tribunaux. Organisation des finances locales par Joseph Drapeau. 1829 : Érection canonique : paroisse de Rimouski 1835 : Incorporation de la municipalité de paroisse de Saint-Germain de Rimouski.	Une route saisonnière continue relie Rimouski à Québec.  Le transport maritime demeure le lien principal.
1855-1900 Centre administratif, commercial de la transition industrielle	1869 : Municipalité de ville. Ouverture d'écoles primaires Enseignement supérieur (collège industriel de Tanguay) Désignation comme siège du district judiciaire en 1857 Désignation comme Chef lieu du diocèse en 1867 Un développement commercial naissant caractérisé par des magasins généraux et boutiques (en 1871, 15 marchands et 50 boutiques) Les professions libérales apparaissent (Notaires, avocats, hommes d'affaires) Des journaux locaux dès 1867. Activités culturelles (Théâtre et musique) au séminaire	Construction de quais, notamment à Rimouski-Est en 1855, qui permet au cabotage d'améliorer son efficacité et de réduire la dépendance aux marées. Construction du chemin de fer vers Montréal et Halifax (1873). Débuts de la construction du Chemin Taché (qui deviendra plus tard la route 232).
1901-1945 « Modeste métropole » du développement marginal de l'Est-du-Québec	Développement d'un pôle commercial sur Saint-Germain où sont localisés les magasins généraux, boutiques et des magasins à succursales. Fonctions maritimes acquises par le développement de Pointe-au-Père (Phare et station Marconi) Apparition de services publics (électricité, voirie) et notions d'urbanisme dans la planification des routes locales. Industrie forestière Ouverture d'un hôpital en 1927 École de métiers en 1937	Construction de routes pavées vers Québec et Gaspé Achèvement d'une route de ceinture de la Gaspésie Construction du chemin de fer vers Halifax, Gaspé et Matane.
1946-1970 Capitale régionale de l'Est	Établissement d'un centre commercial sur St-Germain (La Grande Place) Reconstruction planifiée après l'incendie de 1950 Des directions régionales de ministères s'implantent Hôpital acquiert une portée régionale Ouverture de CJBR, station de radio régionale Ouverture de l'École de marine Création du Cégep et de l'UQAR Création du Parc Beauséjour	Construction partielle d'une autoroute vers Montréal Ouverture d'un aéroport Ouverture d'un service d'autocars vers Montréal et Gaspé Achèvement de la route 232 vers le Témiscouata
1971-2000 Métropole d'une région en voie de décroissance	Établissement d'un centre commercial sur Léonidas (Carrefour Rimouski) Désignation comme Chef lieu de la MRC Implantation d'un centre de production télévisuelle Ouverture du Musée Régional Acquisition d'une équipe de la LHJMQ Développement de l'économie du savoir Parc Beauséjour	Poursuite de la construction de l'autoroute vers Montréal
2001- Métropole suprarégionale	Désignation d'un Pôle d'excellence maritime Installation d'un « Powercenter » et d'un axe commercial régional sur la montée Industrielle-et-Commerciale Construction d'une salle de spectacle Projet d'une place publique Promenade de la mer (expérience du fleuve) Projet d'une 3 <sup>e</sup> glace Expansion du territoire desservi par l'hôpital régional Au centre d'une « aire métropolitaine » de la périphérie	Poursuite de la construction de l'autoroute vers Montréal venant soutenir l'offre commerciale et résidentielle. Transport en commun intra-MRC et lien avec la Mitis.

Statut de l'agglomération	Territoire habité	Dispersion des groupes sur le territoire	Circulation interne
1688-1759 La seigneurie	Le peuplement est rural et se concentre sur la plateforme de Rimouski et la terrasse Mitis. Le peuplement s'effectue le long du fleuve selon les paramètres du régime seigneurial	Groupe « seigneurial » et habitants alignés le long du fleuve. Peuplement des rangs	Bouts de rangs sur les terres Routes archaïques le long du fleuve et de la Rivière Rimouski Secteur du Brûlé
1760-1854 Agglomération préindustrielle	Densification du peuplement le long du fleuve selon régime seigneurial Un village se met lentement en place. Léo Bérubé parle d'une cinquantaine d'habitations dans le village en 1860.	Morcellement des terres	Lien Pointe-au-Père-Bic en 1809 Routes locales dans le quadrilatère historique
1855-1900 Centre administratif, commercial de la transition industrielle	Progression du peuplement vers le sud (colline de l'Université) Densification du peuplement près du fleuve sur l'axe est-ouest La périphérie se divise en paroisses : Sacré-Cœur (1875), Sainte-Blandine (1882), Pointe-au-Père (1882) et Sainte-Odile.	Différentiation des quartiers (institutionnels, résidentiels, rangs)	Cathédrale (est) St-Jean-Baptiste (sud)
1901-1945 « Modeste métropole » du développement marginal de l'Est-du-Québec	Densification du territoire occupé. Extension vers la périphérie.	Spécialisation économique des paroisses  Dispersion selon l'occupation.	2 <sup>e</sup> Rue au sud Introduction du pavage
1946-1970 Capitale régionale de l'Est	Extension est-ouest par une vague d'annexions de municipalités : Rimouski-Est, partie (1949), Sainte-Odile, partie (1962), Nazareth (1967), Sacré-Cœur (1967), Paroisse de Saint-Germain de Rimouski (1967). Poussée vers le sud – Terrasse Arthur-Buies jusqu'à colline du Sommet (ouest de Hupé)	Dispersion selon le zonage Dispersion selon le revenu et l'occupation	Boulevard Arthur-Buies Ouverture des routes l'hiver Réseau d'autobus
1971-2000 Métropole d'une région en voie de décroissance	Achat d'une partie de Rimouski-Est (1975) Densification du territoire occupé. Poussée vers le sud – jusqu'à la colline du Sommet (ouest de Hupé – Montée Sainte-Odile)	Dispersion selon le zonage Dispersion selon le revenu et l'occupation Dispersion selon le style de vie	colline du Sommet
2001- Métropole suprarégionale	Fusion municipales en 2001 : Sainte-Odile, Sainte-Blandine, Mont-Label, Rimouski-Est, Pointe-au-Père Est de Hupé : Poussée vers le sud de la 2 <sup>e</sup> Rue (colline de l'Université vers colline du Sommet) Densification des nouvelles constructions Fusion avec Le Bic (2009).	Dispersion selon le zonage Dispersion selon le revenu et l'occupation Dispersion selon le style de vie Économie résidentielle qui s'étend dans la Mitis	Mise en place d'un réseau de transport collectif L'autoroute 20 facilite les déplacements de la périphérie (30 minutes en auto) vers le centre.

des élus a désigné Rimouski en tant que Pôle d'excellence maritime, notamment en lien avec les institutions d'enseignement, les programmes d'études et les activités de recherche présentes sur le territoire. La désignation du pôle d'excellence est un élément de positionnement stratégique de la ville au-delà de ses frontières, car la ville aspire à une reconnaissance nationale et internationale. Rimouski s'est dotée d'une salle de spectacle à vocation supramunicipale dont les travaux ont pris fin en 2005. Le développement commercial a de nouveau été le théâtre d'importants changements avec la création de la Cité des achats, un « powercenter » situé sur la montée industrielle et la création d'un nouvel axe commercial parallèle à la montée industrielle entre le Carrefour Rimouski et la Cité des achats. C'est donc, au tournant du millénaire, le développement d'un pôle commercial régional<sup>88</sup> qui constitue une nouvelle étape du déplacement des activités de vente au détail.

### Conclusion

L'exercice révèle finalement que Rimouski a revêtu six statuts majeurs au fil de son histoire : la seigneurie, l'agglomération préindustrielle, le centre administratif et commercial de la transition industrielle, la « modeste métropole » du développement marginal de l'Est-du-Québec, la capitale régionale de l'Est et la métropole d'une région en décroissance. Ces statuts successifs de la ville correspondent à des modes de développement différents en regard des formes et fonctions de l'agglomération, de son aire d'influence et de sa dynamique interne de peuplement. À partir de 2001, c'est un nouveau statut qui semble de plus en plus prendre forme, celui de métropole suprarégionale. L'aire d'influence de Rimouski s'étend de plus en plus dans les régions québécoises adjacentes de la Côte-Nord et de la Gaspésie voire jusque dans le nord du Nouveau-Brunswick. Rimouski tente également de renforcer son

positionnement sur la scène provinciale (notamment à travers l'UMQ) et sur la scène internationale (par les activités d'enseignement et de recherche). Autour de ce centre suprarégional, le peuplement est diffus, les familles et les aînés se rapprochent des attraits du centre et cette proximité valorisée est rentabilisée par la densification et l'inflation des prix des lotissements de résidences unifamiliales les plus centraux où s'installent ceux qui en ont les moyens.

En terminant, peut-être que la tenue du long débat public autour de la création de la salle DESJARDINS-TELUS est annonciatrice des difficultés qu'aura la Ville de Rimouski à adopter sciemment une stratégie de développement suprarégionale.

## Notes

- 1 Kurt Vignola enseigne l'histoire au Cégep de Rimouski depuis 2005. Il a été chargé de projet à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Neigette de 1998 à 2007.
- 2 Je tiens à souligner l'apport considérable de Dominique Morin, mon directeur de recherche qui m'a orienté et soutenu dans ce travail pendant près d'un an.
- 3 Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, Québec, P-G Delisle imprimeur, 1873-1874, 417 p. [en ligne] <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2021770>
- 4 Collectif, *Mosaïque rimouskoise : une histoire de Rimouski*, Rimouski, Comité des fêtes du cent cinquantième anniversaire de la paroisse de Rimouski, 1979, 810 p.
- 5 Richard Saindon, *Histoire de Rimouski par le nom de ses rues*, Rimouski, à compte d'auteur, 1995, 522 p.
- 6 Yves Tremblay, *Du notable et de l'homme d'affaires : l'élite économique de Rimouski, 1890-1960*, Rimouski, Corporation Rimouski 1696-1996, 1996, 167 p.
- 7 Paul Larocque et al., *Rimouski depuis ses origines*. Rimouski, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et Société de généalogie et d'archives de Rimouski, 2006, 411 p.
- 8 Denis Brand et Maurice Durousset, *Dictionnaire thématique histoire-géographie 8<sup>e</sup> édition*, Paris, Sirey, 2007, 508 p.
- 9 Voir, entre autres : Raoul Blanchard, « Études canadiennes : II. — Le rebord Sud de l'estuaire du Saint-Laurent » dans *Revue de géographie alpine*, vol. 19, n° 19-1, 1932, pp. 5-143, Réal Bernier, *Rimouski, métropole du Bas-Saint-Laurent*. Montréal, HEC (Thèse de maîtrise), 1941, 78 p., Pierre Bruneau, « Rimouski, ville moyenne et capitale régionale », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 19, n° 2, juin 1996, pp. 84-91, Yves Dubé et Yves Martin, « Rimouski : population et économie. Évolution et perspectives », Québec (s.n.), 1960, 70 p., ainsi que Jean-Vianney Frenette, *Rimouski Étude de géographie urbaine*, Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal, Montréal, 1956.
- 10 Les définitions proposées ne sont pas tirées d'auteurs spécifiques mais feront appel à des dictionnaires. Elles sont construites en lien avec les objectifs de l'essai, le corpus des ouvrages recensés traitant du statut de Rimouski et de la nature des phénomènes analysés dans l'essai.
- 11 Empruntons au *Petit Robert* une définition de ville : « Milieu géographique et social formé par une réunion organique et relativement considérable de constructions et dont les habitants travaillent, pour la plupart, à l'intérieur de l'agglomération. » et d'agglomération : « Concentration d'habitations, ville ou village ». On comprendra ici que la notion d'agglomération a un sens similaire mais plus large que celui de ville.
- 12 Denis Brand et Maurice Durousset, *op. cit.*, pp. 513-514.
- 13 John A. Dickinson, Brian Young; traduit de l'anglais par Hélène Filion avec la collaboration de Louise Côté... [et al.], *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery : Éditions du Septentrion, p. 52-53.
- 14 *Ibid.*, p.103.
- 15 Sylvain Gosselin, « Le territoire et ses premiers occupants » dans Paul Larocque et al., *Rimouski depuis ses origines*, Rimouski, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et Société de généalogie et d'archives de Rimouski, 2006, p. 36.
- 16 Georges Desrosiers, « Étude démographique de la population de Rimouski 1701-1750 », *L'Estuaire*, n° 65, juin 2005, pp. 16-23.
- 17 Gosselin, *op. cit.*, pp. 42-43.
- 18 *Ibid.*, pp. 3, 6-41.
- 19 Jean Hamelin, dir., *Histoire du Québec*, Saint-Hyacinthe, Edisem, 1976, p. 244.
- 20 Dickinson, *op. cit.*, pp. 123-125.
- 21 Jean-Charles Fortin, Antonio Lechasseur; [avec la collaboration de Yvan Morin... et al.], *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1993 (Montmagny : Éditions Marquis), p. 180, pp. 186-187.
- 22 La croissance du village rimouskois survient à la fin de la période de croissance villageoise dans les seigneuries du Québec. Voir Serge Courville, « Esquisse du développement villageois au Québec : le cas de l'aire seigneuriale entre 1760 et 1854 », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, n° 73-74, 1984, p. 41.
- 23 Pascal Gagnon et Kurt Vignola, *Le 14 juillet 1967. La création du Cégep de Rimouski*. Collection cahiers de l'Estuaire n° 5, Rimouski, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, le Cégep de Rimouski et le GRIDEQ, 2008, p. 2.
- 24 Noël Bélanger, « Les origines du Collège-séminaire de Rimouski », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 5, n° 2, juin 1978, p. 8.
- 25 Sylvain Gosselin, *op. cit.*, pp. 68-69.
- 26 À ce sujet, un récit de voyage de la seigneuresse MacNider de la Mitis révèle toute la dangerosité du trajet, tel que décrit dans Jean-François Rioux, « Souvenirs de Métiis : le journal de Mme McNider », *L'Estuaire*, n° 71, juin 2011, pp. 56-58. On décrit également l'état des routes dans GOULD, DOWIE & CO. *Instructions for Making Gaspe and Mitis and Rimouski in the River St-Lawrence*, London, W.J. Ruffy, 1832, 16 p.
- 27 Fortin, *op. cit.*, p.143, données puisées dans les *Listes nominatives du recensement du Bas-Canada*, 1831.
- 28 Dickinson, *op. cit.*, pp. 123-125.
- 29 Fortin, *op. cit.*, pp. 290-292.
- 30 *Ibid.*, pp. 189 à 200 et 214-221.
- 31 *Ibid.*, d'après les travaux de Serge Courville, 1990.
- 32 Yves Michaud, « L'extension du territoire urbanisé de Rimouski de 1860 à nos jours », *L'Estuaire*, n° 49, juin 1996, p. 37.
- 33 *Ibid.*, p. 37.
- 34 *Ibid.*, pp. 36-37.

- 35 Mario Mimeault, « L'émergence d'un centre régional (1855-1900) », dans Paul Larocque et al., *Rimouski depuis ses origines*, Rimouski, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et Société de généalogie et d'archives de Rimouski, 2006, pp. 158-161.
- 36 Mario Mimeault, « Rimouski au temps d'Adèle Lamontagne 1858-1875 Partie 1 : Au cœur d'une région », *L'Estuaire*, n° 56, janvier 2000, p. 16.
- 37 Mario Mimeault, *op. cit.*, 2006, pp. 142-143.
- 38 Gérald Garon, « Monseigneur Jean Langevin, évêque d'action » dans Collectif, *Mosaïque rimouskoise : une histoire de Rimouski*, Rimouski, Comité des fêtes du cent cinquantième anniversaire de la paroisse de Rimouski, 1979, p. 293.
- 39 Yves Michaud, *op. cit.*, 1996, p. 38.
- 40 Selon l'expression de Raoul Blanchard, voir Raoul Blanchard, « Études canadiennes : II. — Le rebord Sud de l'estuaire du Saint-Laurent », *Revue de géographie alpine*, vol. 19, n° 19-1, 1932, pp. 83-84.
- 41 Victor Piché et Céline LeBourdais, dir., *La démographie québécoise : enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle*, Montréal, P.U.M., 2003, p. 86.
- 42 Fortin, *op. cit.*, p. 362-363.
- 43 Jacques Morin, « L'homme d'affaires Michel Ringuet (1848-1906) a contribué à l'éclairage des rues de Rimouski », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XIV, n° 2, juin 1991, p. 30.
- 44 Jean-Marie Pelletier, Ghislain Michaud et Jacques Lavoie, « La petite histoire de l'électricité dans le Bas-Saint-Laurent. Le résultat d'une volonté sans concession » dans *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. III, n° 2, pp. 4-9.
- 45 *Ibid.* Voir également Jean-Guy Rens, *L'empire invisible Histoire des télécommunications au Canada De 1846 à 1956*, Sainte-Foy, P.U.Q., 1993, p. 408-409.
- 46 Paul Larocque, « L'affirmation du fait urbain » dans Paul Larocque et al., *Rimouski depuis ses origines*, Rimouski, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et Société de généalogie et d'archives de Rimouski, 2006, p. 213.
- 47 Gagnon et Vignola, *op. cit.*, p. 15.
- 48 Claude Ross, « La grande histoire de CJBR », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XII, n° 3-4, septembre 1987, p. 65.
- 49 Nive Voisine, « Jules A. Brillant et les buts de l'École de Marine » dans *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 1, n° 1, octobre 1973, p. 5.
- 50 Larocque, *op. cit.*, p. 189.
- 51 Jean Larrivée, « L'aéroport de Rimouski : quelques notes historiques », *L'Estuaire*, n° 58, janvier 2001, p. 27.
- 52 Larocque, *op. cit.*, pp. 200-201.
- 53 *Ibid.*, p. 202.
- 54 *Ibid.*, p. 176.
- 55 Dickinson, *op. cit.*, pp. 285-314.
- 56 Piché et LeBourdais, *op. cit.*, p. 180.
- 57 Fortin, *op. cit.*, p. 599-601.
- 58 *Ibid.*, p. 702. On comprendra ici que la volonté de planification de l'État s'exprimera, entre autres, à travers les activités du BAEQ dans la région bas-laurentienne.
- 59 En 1962, les auteurs de *L'inventaire de Rimouski* estimaient que le territoire de la ville aurait atteint 58 000 habitants en 1997. Jean-Paul Légaré, *Inventaire de Rimouski*, Rimouski, Chambre de commerce de Rimouski, 1963, p. 16.
- 60 Collectif, *Mosaïque rimouskoise : une histoire de Rimouski*, Rimouski, Comité des fêtes du cent cinquantième anniversaire de la paroisse de Rimouski, 1979, pp. 616-617.
- 61 Maude Flamand-Hubert, *Rimouski : 6 mai 1950*, collection Cahiers de l'Estuaire n° 4, Rimouski, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et le GRIDEQ, 2007, pp. 40-43.
- 62 Gagnon et Vignola, *op. cit.*, pp. 26-30 et dans Pascal Parent, « De l'université rurale à l'université régionale », dans Collectif, *Mosaïque rimouskoise : une histoire de Rimouski*, Rimouski, Comité des fêtes du cent cinquantième anniversaire de la paroisse de Rimouski, 1979, p. 592.
- 63 Jean-Paul Légaré, « Rimouski commercial et industriel au milieu du 20<sup>e</sup> siècle » dans Collectif, *Mosaïque rimouskoise : une histoire de Rimouski*, Rimouski, Comité des fêtes du cent cinquantième anniversaire de la paroisse de Rimouski, 1979, p. 624.
- 64 *Ibid.*, p. 638.
- 65 Larrivée, *op. cit.*, pp. 27-29.
- 66 Jean-Paul Légaré, *op. cit.*, 1979, p. 623.
- 67 Anonyme, « Le service d'autobus de la ville », *l'Écho du Bas-Saint-Laurent*, 6 avril 1944, p. 1.
- 68 *Ibid.*, pp. 240-242.
- 69 Jean Pierre Saint-Cyr démontre cet apport dans son mémoire de maîtrise en développement régional. Jean-Pierre Saint-Cyr. *L'impact des interventions de l'État sur la vocation de Rimouski 1960 à aujourd'hui*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 1989, 136 p.
- 70 Michaud, *op. cit.*, 1996, p. 40.
- 71 Fortin, *op. cit.*, pp. 598-599.
- 72 *Ibid.*, pp. 612-618.
- 73 Pierre Jobin, « Les perspectives d'avenir » dans Collectif, *Mosaïque rimouskoise : une histoire de Rimouski*, Rimouski, Comité des fêtes du cent cinquantième anniversaire de la paroisse de Rimouski, 1979, p. 743. À ce sujet, consulter également Georges Matthews, *Le choc démographique. Le déclin du Québec est-il inévitable?* Montréal, Boréal Express, 1984, 204 p.
- 74 Jean-Paul Légaré, *op. cit.*, 1963, p. 16.
- 75 Yves Michaud, *Atlas urbain de Rimouski*, Université du Québec à Rimouski [module de géographie], 1991, pp. 34-35.
- 76 Michaud, *op. cit.*, 1991, pp. 38-39 et Statistique Canada, recensements de 1996 et 2001.
- 77 Michaud, *op. cit.*, 1991, pp. 40-41, 107, 119 et Statistique Canada, recensements de 1996 et 2001.
- 78 Journal l'Avantage, « Le Carrefour Rimouski souligne ses 25 ans », Archives du vendredi 30 mai 2003, 7 h 59, <http://lavantage.qc.ca/>

- 79 B. Tremblay, *Autoroute 20 Mise en service des tronçons dans le Bas-Saint-Laurent*, s.v., Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, janvier 2010 [Carte].
- 80 Richard Saindon, « De capitale régionale à technopole maritime (1967-2005) » dans Paul Larocque et al., *Rimouski depuis ses origines*, Rimouski, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et Société de généalogie et d'archives de Rimouski, 2006, pp. 315-316.
- 81 *Ibid.*, p. 350.
- 82 Pierre Bruneau, « Rimouski, ville moyenne et capitale régionale », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XIX, n° 2, juin 1996, p. 86.
- 83 Informations compilées à partir d'une série de cartes sur le développement résidentiel de Rimouski, Département de géographie et d'histoire du cégep de Rimouski.
- 84 Yves Michaud, *op. cit.*, 1991, pp. 47-49 – Malheureusement, il utilise les taux de 1981. En 1996, les données de Statistique Canada démontrent une corrélation entre ces secteurs et des revenus élevés ainsi qu'un lien avec l'exercice de certaines professions.
- 85 Dominique Morin « Vieillesse de la population et étalement urbain : analyser leur conjugaison dans l'espace du développement métropolitain des villes québécoises », communication présentée à l'ACFAS le 11 mai 2012.
- 86 B. Tremblay, *op. cit.*
- 87 Observations de l'auteur à titre de résident de Sainte-Blandine, d'ancien résident de Sainte-Odile-sur-Rimouski et d'ancien agent de développement de la SADC de la Neigette, elle-même déménagée de Sainte-Blandine à Rimouski.
- 88 La lecture du document *Economic impact of shopping center development*, préparé en 2006 par la firme REMI pour l'International Council of Shopping Center permet de catégoriser le scénario rimouskois : il s'agirait d'un « Power center with no competition for MSA (Metropolitan Statistical Area) ». Le carrefour Rimouski serait un *Regional mall with no competition for MSA*.

# Vivre à Mont-Louis entre 1699 et 1713 : occupation du territoire et parcours migratoires<sup>1</sup>

*Marie-Claude FRANCOEUR<sup>2</sup>*

Le village de Mont-Louis en Gaspésie célébrait en 2009 son 320<sup>e</sup> anniversaire. Son histoire est intimement liée aux pêcheries. Très tôt, l'endroit est reconnu pour ses eaux poissonneuses, et des gens de la région de Québec viennent régulièrement y pêcher. À la fin du 17<sup>e</sup> siècle, Mont-Louis deviendra l'un des principaux postes de pêche sur le littoral nord de la péninsule gaspésienne.

C'est un entrepreneur canadien du nom de Denis Riverin qui est à l'origine de l'établissement de Mont-Louis. Ce poste de pêche regroupera vers 1699-1700 un des plus importants foyers de peuplement en Gaspésie sous le Régime français. En centrant ses activités à Mont-Louis, Riverin jette les bases d'une occupation permanente de l'établissement, qui se poursuivra pendant plus d'une dizaine d'années. Cette initiative attirera dans la région de nombreux pêcheurs qui prendront part au peuplement de l'estuaire du Saint-Laurent.

## **De la pêche saisonnière à l'établissement permanent**

Arrivé en Nouvelle-France en 1675 afin de remplir les fonctions de secrétaire du nouvel intendant Jacques Duchesneau, Riverin cherche à se lancer en affaires et s'intéresse, dans un premier

temps, au commerce des fourrures. Ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard qu'il se tourne vers les pêcheries. À partir de 1685, il tente tant bien que mal d'attirer les investissements en insistant sur l'intérêt des pêcheries gaspésiennes.

À partir de ce moment, Riverin met tout en œuvre pour développer son entreprise de pêche. Ses efforts portent fruit, puisqu'on lui accorde, en 1686, le droit de pêcher à Mont-Louis. En 1687, il crée la Compagnie des pêches sédentaires du Canada. Par la suite, les seigneuries de Cap-Chat (1688), Sainte-Anne-des-Monts (1688) et Rivière-de-la-Madeleine (1689) lui sont concédées. Ces concessions servent de base à ses opérations pendant un moment.

Riverin, qui possède des installations de pêche à Mont-Louis dès 1688, voit rapidement le riche potentiel de l'endroit. La pêche y est bonne. En plus de la morue, on y retrouve du saumon et des loups-marins en abondance. Les terres y sont fertiles et le lieu est propice à l'agriculture. De plus, du pin propre à la construction des mâtures y pousse, mais également diverses essences de bois utiles pour le commerce<sup>3</sup>. En 1696, il y améliore ses installations et

augmente sa flotte à 20 navires. Il souhaite non seulement que Mont-Louis desserve l'ensemble de ses activités de pêche, mais exprime le désir de voir l'établissement se consolider et devenir un véritable poste de pêche permanent.

Le succès de son entreprise de pêche finit par attirer l'attention de deux entrepreneurs parisiens, François Bourlet et Étienne Magneure. En 1697, les nouveaux associés créent la Compagnie du Mont-Louis, dans laquelle chacun des investisseurs détient le tiers des parts. Riverin peut donc concentrer encore davantage ses activités de pêche à Mont-Louis. À cette époque, une douzaine de familles engagées par Riverin y sont déjà établies<sup>4</sup>.

Peu à peu, l'entrepreneur canadien met en place tous les éléments nécessaires pour fonder à Mont-Louis un foyer de peuplement permanent et organisé. Il voit à la construction d'un domaine, d'une forge, d'une étable et d'un moulin à eau. Il y fait également construire les infrastructures et équipements nécessaires aux pêcheurs. Un quai, un entrepôt, ainsi que des logements et navires y sont bâtis.

En 1699-1700, Riverin attire près d'une centaine de colons. Les familles reçoivent chacune en concession une terre de 3 arpents de front sur 23 arpents de profondeur, ainsi qu'une vache, quelques cochons et des volailles. Les concessions sont situées de part et d'autre de la rivière du Mont-Louis. On leur concède également un lot de 40 pieds de front sur 100 pieds de profondeur près du port afin qu'ils y forment un village. Riverin promet de leur fournir les matériaux nécessaires à la construction de leurs habitations, ainsi que les vivres essentiels à leur subsistance.

Ainsi naît l'« habitation de Mont-Louis<sup>5</sup> ». Bien que l'endroit ait été occupé depuis près de 20 ans par de nombreux pêcheurs saisonniers, ce n'est qu'à compter de 1699 que l'on voit apparaître un réel intérêt pour l'occupation permanente des lieux.

### Un important foyer de peuplement

En vue d'attirer l'attention des autorités coloniales sur son établissement de pêche qui rassemble, pour la première fois en

Gaspésie, une population permanente, Denis Riverin effectue en 1699 et 1700 deux recensements de l'habitation de Mont-Louis. Ces documents dressent le portrait de cette communauté qui vit de la pêche dans cette région isolée. Il s'agit d'une des seules sources dénombrent si distinctement les habitants de Mont-Louis sous le Régime français<sup>6</sup>. Croisés avec les actes de naissance, de mariage et de décès, ces recensements permettent de mieux connaître les acteurs de cet effort de peuplement<sup>7</sup>.

Le dénombrement de 1699 nous indique que 58 personnes habitent Mont-Louis, dont neuf couples mariés. Plus des trois quarts de ces couples ont des enfants, soit sept d'entre eux. De plus, parmi ces 58 habitants, on compte six garçons célibataires. En additionnant ces derniers et les neuf chefs de famille, on dénombre 15 colons-pêcheurs dans l'établissement. Au moment de ce premier recensement, les habitants de Mont-Louis bénéficient même de la présence d'un missionnaire, le père Raffix, preuve de l'importance de cette communauté sédentaire.

Le second recensement de 1700 dénombre 91 âmes à Mont-Louis, ce qui représente une concentration assez importante de personnes puisque la colonie ne compte à l'époque que 15 000 individus<sup>8</sup>. Il nous apprend que 13 nouveaux couples, dont huit avec enfants, s'ajoutent à la population recensée un an plus tôt. Seul Jean Gagnon, sa femme, ses enfants et ses quatre domestiques ont quitté l'établissement. Au total, on y retrouve 21 couples, 44 enfants, ainsi que cinq garçons célibataires. Le nombre de pêcheurs établis à Mont-Louis grimpe à 26.

La consultation des actes de naissance des habitants de Mont-Louis, ainsi que ceux des membres de leur famille, apporte un éclairage nouveau sur leur parcours migratoire. Ces pêcheurs sont, pour la plupart, natifs soit de la France (12), soit de la région de Québec (9). Un petit groupe d'individus est également originaire de l'Acadie. Il s'agit, pour la plupart, des descendants de Pierre Morin, un Acadien de Beaubassin venu s'installer à Ristigouche en 1688. À l'instar de Denis Riverin, il est d'abord intéressé par le commerce

**Tableau 1 : Répartition des pêcheurs inscrits au recensement de Mont-Louis de 1699-1700, selon leur lieu de naissance et de recrutement**

Pays/région	France	Région de Québec	Région de la Côte-du-Sud	Région de Kamouraska	Acadie	Autre	N/D
Lieu de naissance	12	9	0	0	5	0	0
Lieu de recrutement	0	8	4	2	0	2	10

Sources :

René JETTÉ, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983, 1 176 pages  
*Programme de recherche en démographie historique*, Université de Montréal

des fourrures, pour se tourner ensuite vers l'industrie de la pêche. Au tournant du 18<sup>e</sup> siècle, ses fils et gendres reçoivent la majeure partie de la Baie-des-Chaleurs en concession<sup>9</sup>.

Nos recherches nous ont également permis de reconstituer l'itinéraire de chacune de ces unités familiales en sol québécois. Denis Riverin semble avoir favorisé la région de Québec comme bassin de recrutement. Par ailleurs, plusieurs de ces pêcheurs (6) sont originaires des régions de la Côte-du-Sud et de Kamouraska au moment de leur recrutement, régions très prisées pour la pêche au 18<sup>e</sup> siècle. Ces informations témoignent de la grande mobilité des familles venues s'établir à Mont-Louis. Elles laissent également deviner que le recrutement de pêcheurs d'expérience, ayant pratiqué à différents endroits de l'estuaire du Saint-Laurent, faisait partie intégrante de la stratégie de Riverin.

Même si la pêche demeure la principale activité économique du poste de Mont-Louis, Riverin prend soin d'y faire venir des hommes possédant des qualifications professionnelles diverses. On retrouve, à Mont-Louis, des gens de toutes sortes de métiers : taillandier, forgeron, charpentier, maçon, tailleur de pierre, « scieur de long », boulanger, tonnelier, chirurgien, et menuisier. La diversité de ces métiers assure une certaine autosuffisance à l'établissement, en plus de permettre une diversification des activités économiques. Déjà en 1700, en plus de la pêche, on y pratique l'agriculture, le jardinage et la construction de mâts et autres

charpentes. Riverin prévoit même produire assez de surplus pour faire le commerce de grains et autres produits alimentaires<sup>10</sup>.

En somme, c'est en faisant de Mont-Louis le centre de ses activités de pêche que Denis Riverin réussit à y installer un foyer de peuplement dynamique et unique.

### **Mont-Louis après Riverin : entre mobilité et continuité**

Malgré ses efforts pour développer à Mont-Louis un établissement de pêche autonome, Riverin doit rapidement faire face à de nombreuses difficultés. Bourlet et Magneure, qui administrent à partir de la métropole, sont chargés de subvenir aux besoins financiers de Mont-Louis. Or, les provisions promises aux pêcheurs arrivent en retard. De plus, certaines mésententes surviennent entre les associés. Riverin, qui connaît bien la région et ses particularités, souhaite poursuivre l'exploitation des pêcheries dans l'habitation de Mont-Louis, mais Boulet et Magneure veulent quant à eux se tourner vers le commerce des fourrures.

Les investisseurs français mandatent Jean Clermont de la Gallière pour développer à Mont-Louis l'exploitation des pelleteries, mais de nombreux désaccords sur le partage des provisions et l'utilisation du poste de Mont-Louis mènent à l'échec de l'établissement mis sur pied par Denis Riverin. En 1700, une soixantaine de colons sont déportés à Québec<sup>11</sup>. Deux ans plus tard, après une série de jugements l'obligeant à indemniser les pêcheurs ayant tout laissé derrière pour venir s'installer à Mont-Louis, Riverin vend les parts

qu'il possède dans la Compagnie du Mont-Louis aux investisseurs français. Après de vaines tentatives pour relancer le poste de pêche, Bourlet et Magneure abandonnent Mont-Louis.

Le départ de Riverin ne marque cependant pas la fin de l'établissement. Plusieurs familles y sont demeurées. Et pour preuve, jusqu'en 1713, on y dénombre près d'une vingtaine de naissances. En 1702, au moins six familles parmi celles venues s'installer à Mont-Louis en 1699-1700 y sont toujours, soit celles de Pierre Morin, Michel Arbour, François Lamothe dit Laramée, Jacques Morin, Jean-Baptiste Hostain et Jacques Guéret dit Dumont. Il semble même que ces familles aient pu bénéficier de la présence d'un prêtre du nom de Pierre Mular, celui-ci y ayant baptisé au moins 4 enfants en 1702<sup>12</sup>. L'analyse de certaines trajectoires individuelles laisse par ailleurs croire à une présence continue sur le territoire entre 1700 et 1704.

D'autres familles semblent toutefois avoir été présentes de façon beaucoup plus intermittente sur le littoral nord de la Gaspésie. Prenons le cas de Claude Boissel. Arrivé à Mont-Louis en 1700, on le retrouve dans la région de Québec en 1704 et en 1706, où naissent deux de ses enfants. Or, quelques années plus tard, il est de retour à Mont-Louis, puisque sa femme donne naissance à deux autres enfants, en 1708 et 1711 respectivement. Enfin, dès 1712, il réapparaît à Québec pour le baptême de ses enfants nés à Mont-Louis.

La femme de Jacques Guéret dit Dumont, Anne Tardif, qui met au monde au moins six enfants à Mont-Louis entre 1702 et 1713, offre un autre cas de figure intéressant. La famille semble avoir fait fréquemment le voyage vers Québec, car leurs enfants y sont tous baptisés. Est-ce l'absence de prêtre dans la région ou la nécessité de s'approvisionner en produits divers qui poussent ces familles à autant de mobilité? Difficile à dire. On peut tout de même croire que les impératifs du métier de pêcheur facilitaient la mobilité de ces familles.

En 1721, lorsque Pierre Haimard fait l'acquisition de la seigneurie de Mont-Louis, ces familles ont toutes quitté les lieux. Haimard demande alors à tous ceux qui avaient reçu en 1699-1700 un billet de concession dans l'établissement de Mont-Louis de revenir

sur place pour mettre en valeur leur terre, ou de consentir à abandonner une fois pour toutes leur concession. Or, sur les 26 ménages habitant à Mont-Louis en 1699-1700, seul Jean Hostain répond à l'appel.

Toutefois, en marge de cette relative absence d'habitants sédentaires dans cet intervalle, les pêcheurs saisonniers sont toujours présents dans la région. En effet, depuis la signature du traité d'Utrecht en 1713 qui scelle la paix entre la France et l'Angleterre et annonce le retour de la paix au Canada, l'endroit est fréquenté par bon nombre de pêcheurs autonomes et d'entrepreneurs saisonniers. Les eaux du Saint-Laurent étant maintenant plus sûres, l'absence de seigneur à Mont-Louis entre 1713 et 1721 rend le lieu propice à la pêche saisonnière<sup>13</sup>.

Au début des années 1720, il n'y a plus de traces à Mont-Louis des familles venues s'y établir vingt ans plus tôt. Suite à leur passage dans l'établissement, plusieurs de ces pêcheurs et leurs familles, originaires de France, de la région de Québec et de l'Acadie, se sont installés dans les régions de Kamouraska et de la Côte-du-Sud, vraisemblablement pour y poursuivre leurs activités de pêche dans le fleuve Saint-Laurent.

Bien que l'aventure de Riverin à Mont-Louis fût de courte durée et qu'elle a très peu contribué à enrichir la population de la Gaspésie après 1713, elle a toutefois encouragé la présence, dans l'estuaire du Saint-Laurent, de plusieurs pêcheurs d'expérience qui choisirent de s'y établir, participant ainsi à l'essor socio-économique des rives sud du Saint-Laurent.

## Notes

- 1 Ce texte est inspiré du mémoire de maîtrise suivant : Marie-Claude FRANCOEUR, *Le développement socio-économique des seigneuries gaspésiennes sous le régime français : un modèle régional unique*, Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 2008, 137 pages.
- 2 Consultante en histoire depuis 2006, Marie-Claude Francoeur est titulaire d'une maîtrise en histoire de l'Université Laval.
- 3 Marie-Claude Francoeur, *op. cit.*, p. 18.
- 4 Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette, *Histoire de la Gaspésie*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1999 (1981), p. 121 à 123.
- 5 BAC, Fonds des Colonies, G1, vol. 466, 6 pages, Recensements de l'habitation du Mont-Louis dans le fleuve Saint-Laurent, 1699-1700.
- 6 *Ibid.*
- 7 Pour compléter les informations contenues dans les recensements de Mont-Louis, les outils généalogiques suivants ont été utilisés : le *Dictionnaire généalogique des familles du Québec* de René JETTÉ, ainsi que la base de données de *Programme de recherche en démographie historique*.
- 8 Mario Mimeault, *La Gaspésie*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, 2004, p. 60-61.
- 9 Marie-Claude Francoeur, *op. cit.*, p. 22-23.
- 10 Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette, *op. cit.*, p. 121 à 123.
- 11 Cet épisode est en partie raconté dans ce document : BANQ-Q, Pièces judiciaires et notariales, TL5, D305, Informations faites à la demande de Denis Riverin contre Clermont de la Gallière, 26 août 1701 et 27 août 1701.
- 12 Un registre des naissances à Mont-Louis a été produit en 1702 et inséré dans celui de la paroisse Notre-Dame-de-Québec.
- 13 Mario Mimeault, « Regard sur les pêcheries II : Le Mont-Louis et les possibilités d'établissement sur la rive nord de la Gaspésie », *Gaspésie*, vol. 27, n° 3, septembre 1989, p. 29.

# L'odyssée de Michel Saindon

*Richard SAINDON<sup>1</sup>*



Située dans la commune de Bains-sur-Oust en Bretagne, cette très ancienne maison du Bréhon a, selon la tradition orale locale, toujours été habitée par des Saindon et ce, jusqu'à tout récemment. Photo André Sindon.

*Une vie peu banale que celle de Michel Saindon. Ce Français arrivé en Acadie vers 1736 est à la fois arpenteur et colon. Après avoir échappé par miracle à la déportation avec l'aide d'Amérindiens de la nation malécite, il trouve refuge près de Kamouraska puis à Cacouna où il se fait concéder le premier lot, devenant ainsi le pionnier de la paroisse. Par la suite, il obtient une commission de notaire royal! L'histoire de ce personnage, ancêtre de tous les Saindon d'Amérique, nous renvoie aux premières années du peuplement des seigneuries au cœur du Bas-Saint-Laurent.*

Michel Saindon serait né le 2 décembre 1715 à Bains-sur-Oust dans le département d'Ille-et-Vilaine. Il est le dernier des sept enfants de Pierre Saindon, laboureur, et de Marie Marquer<sup>2</sup>. La commune de Bains-sur-Oust se trouve dans une région appelée Haute-Bretagne. Contrairement à la Basse-Bretagne, où l'on parle breton, en Haute-Bretagne, le gallo ou britto-roman est d'usage. Il s'agit d'un dialecte apparenté au français. Cette région fut d'ailleurs la première à délaisser cette langue régionale au profit du français dès le 10<sup>e</sup> siècle tandis que le breton a

subsisté jusqu'à nos jours<sup>3</sup>. On sait que Michel parle et écrit le français et qu'il a également appris le latin, car son niveau d'instruction est nettement supérieur à la moyenne : « Il a fait en France ses humanités (cours classique) et y a poursuivi jusqu'à la cléricature, des études de droit notarial et probablement aussi d'arpentage<sup>4</sup>. »

## **Arrivée en Acadie**

On ne peut dire avec certitude à quel moment Michel Saindon débarque en terre d'Amérique, mais tout porte à croire qu'il serait arrivé à l'été 1736 dans le village de

Grand-Pré (Nouvelle-Écosse). Il devient clerc chez le notaire Alexandre Bourg (Bourque) pour parfaire sa formation. Le 3 septembre 1736, à Grand-Pré, la signature de Michel Saindon apparaît comme témoin sur l'acte de mariage du chirurgien Claude Antoine Duplessis, et de Catherine Lejeune. Ce document est le plus ancien qui fait mention de sa présence en Nouvelle-France. Les autres témoins sont des notables de Grand-Pré, ce qui laisse croire que l'ancêtre Saindon est déjà bien intégré au sein de la bourgeoisie locale.

Après quelques mois, Alexandre Bourg fait remarquer à son clerc qu'il n'y a pas de place à Grand-Pré pour un troisième notaire<sup>5</sup>, l'autre étant René Leblanc, immortalisé par Longfellow dans son poème épique sur la Déportation; *Évangéline*<sup>6</sup>. Mais Bourg lui trouve un emploi. La mère de son gendre Pierre Godin, Andrée-Angélique Bellefontaine, veuve depuis peu, habite Pointe Sainte-Anne de la rivière Saint-Jean un village aussi connu sous le nom de Sainte-Anne-du-Pays-Bas (près de l'actuelle ville de Fredericton au Nouveau-Brunswick). Son défunt mari Gabriel Godin dit Châtillon et dit Bellefontaine, était officier de marine et le gouverneur de l'Acadie lui avait accordé un terrain de trois lieues en bordure de la rivière Saint-Jean. Cette terre est à l'origine du nom Bellefontaine. Godin devient rapidement prospère. « Il aménagea sa propriété et la prit comme base pour faire un commerce considérable avec les autres colonies françaises ainsi qu'avec les Abénaquis, les Malécites et les Micmacs.<sup>7</sup> » On verra plus tard

l'importance de cette relation avec les Amérindiens. Donc, la veuve Bellefontaine cherche un homme de confiance pour tenir ses comptes, faire les écritures et entretenir ses terres<sup>8</sup>. Après avoir réfléchi durant plusieurs mois, Michel accepte la proposition et pour la deuxième fois, il monte à bord d'un navire en route vers le bassin de la rivière Saint-Jean et l'inconnu.

Ayant renoncé momentanément à sa profession de notaire, il se retrouve donc comptable et gérant de l'entreprise commerciale de feu le sieur Bellefontaine. On parle ici de traite de fourrure ainsi que de l'achat et de la vente de diverses marchandises impliquant des commerces d'aussi loin que Boston<sup>9</sup>.

Bientôt, Michel Saindon devient amoureux de l'une des filles de la veuve, une jeune femme prénommée Marie-Yves. La date de leur mariage demeure inconnue, car la plupart des registres des paroisses de l'Acadie ont été détruits par les Anglais lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763). Par contre, un document confirme cette union. En 1739, le missionnaire jésuite Jean-Pierre Daniélou fait, pour le gouvernement français, un recensement des Acadiens de la rivière Saint-Jean. Deux lignes nous intéressent particulièrement : « À trois milles du village indien d'Écoupag [vivent] la veuve Angélique Bellefontaine, son fils Bonaventure avec sa femme, son gendre Michel avec sa femme et deux enfants<sup>10</sup> ».

En moins d'une quinzaine d'années, le couple Saindon/Godin a 9 enfants : Françoise, Marie, Louis, Pierre, Angélique, Marie-Ursule, Charles, Jean et Madeleine.

En 1751, Michel ajoute une corde à son arc en obtenant de l'intendant Bigot à Québec une commission d'arpenteur pour délimiter les seigneuries et les terres concédées aux colons dans le bassin du fleuve Saint-Jean. On retrouve le texte de cette commission dans les Édits et ordonnances des intendants :

*Estant nécessaire de commettre des personnes capables de faire les fonctions d'arpenteur à la rivière St-Jean pour mettre en estat les seigneurs de concéder des terres à différents habitants du lieu qui se présentent pour les établir, Nous, en vertu du pouvoir à Nous donné par Sa Majesté, avons nommé et établi le nommé Michel Saindon habitant à la dite rivière St-Jean pour faire les dites fonctions d'arpenteur, et en cette qualité mesurer et borner les terres qui seront concédées par les Seigneurs d'icelles. Fait à Québec le 23 septembre 1751. (Signé) Bigot<sup>11</sup>.*

À la même époque, Michel Saindon achète une île au milieu de la rivière Saint-Jean à peu de distance de sa résidence. Longtemps connue sous le nom de « Sandon Island » elle se nomme aujourd'hui Hartt Island<sup>12</sup>. Mais le déclenchement de la guerre de la Conquête amène des changements importants dans le parcours de Michel Saindon.

### **Le Grand Dérangement**

Même avant 1756, année qui marque le début officiel de l'affrontement final entre Français et Anglais en Amérique, on assiste à des escarmouches sur les frontières, notamment au sud du lac Champlain et en Ohio.

La situation des Acadiens est délicate. Depuis 1713, l'Angleterre a laissé, faute de moyens militaires, les Acadiens prospérer en Nouvelle-Écosse. Au cours de la période 1720-1740, Anglais et Acadiens vivent dans un contexte de cohabitation pacifique, même si les Anglais tentent de pousser les Acadiens à la neutralité. Mais bientôt, les autorités de la Nouvelle-Angleterre désirent la conquête du territoire de l'actuelle Nouvelle-Écosse, considérée comme « la clé de toute l'économie de l'Est sur le continent atlantique<sup>13</sup> ». Le major Charles Lawrence se donne pour mission de régler le problème acadien. Il songe à un stratagème en deux volets. Premièrement, une immigration anglo-saxonne massive et deuxièmement, la déportation de la population acadienne. Son plan s'amorce avec la fondation d'Halifax en 1749. Trois ans plus tard, la ville compte déjà 4 000 habitants! Pour ce qui est de la déportation, Lawrence, avec l'accord tacite de Londres, passe à l'action dès septembre 1755. Village après village, de Grand-Pré à Beaubassin, partout autour de la baie de Fundy, « on s'empare d'au moins 7 000 Acadiens. On en bannira quelques milliers d'autres les années suivantes<sup>14</sup>. » Les colons sont mis à bord de bateaux et déportés vers les colonies anglaises de la côte Est, aussi loin vers le sud que la Géorgie. Un nombre inconnu d'Acadiens meurent de faim, de maladie ou de misère. Quelques navires remplis d'exilés font naufrage en haute mer avec leur cargaison humaine.

Une fois cette première étape réalisée, Lawrence confie au colonel Robert Monkton, la tâche de détruire certains établis-

sements acadiens, dont les huit villages du bassin de la rivière Saint-Jean. Avec 1 200 soldats sous ses ordres, Monkton amorce son expédition le 16 septembre 1758. Au mois de février 1759, un détachement anglais commandé par le lieutenant Moses Hazen s'approche de Pointe Sainte-Anne. Heureusement, les Acadiens de ce village sont alertés par une bande de Malécites et ils peuvent s'enfuir dans les bois. Les Amérindiens prennent sous leur aile cinq familles. Nous connaissons les noms d'au moins quatre d'entre elles : Saindon, Godin, Bergeron et Guichard. Le beau-frère de Michel Saindon, Joseph Godin, sera durement éprouvé. Ayant trop tardé à s'enfoncer dans la forêt, il est suivi par des soldats. Sa fille et trois de ses petits-enfants sont tués<sup>15</sup>.

Le groupe de Michel Saindon devra vivre isolé très loin dans les forêts du Nouveau-Brunswick pendant plusieurs années. Ils habitent des huttes et peuvent obtenir des biens de première nécessité par le biais des Malécites qui, protégés par un traité de paix signé avec les Anglais vers 1752, peuvent circuler plus librement. Certaines femmes malécites, mariées à des Acadiens, s'aventurent même dans les villages incendiés pour récupérer quelques objets. De peur d'être découvert, on doit changer souvent le site du campement<sup>16</sup>. Il en sera ainsi jusqu'à la signature du traité de Paris qui met fin à la guerre en 1763. Michel Saindon et tous les membres de sa famille rentrent alors à Pointe Sainte-Anne. Il commence à reconstruire sa maison et amorce les semailles. Mais au milieu de l'été, une ordonnance, émanant du pouvoir militaire à

Halifax, décrète l'expulsion de tous les Acadiens se trouvant encore dans la vallée de la rivière Saint-Jean. Pour Michel Saindon, c'en est trop. Il décide de quitter définitivement l'Acadie.

### Nouvel exil

Le groupe de proscrits, composé de tous les membres de sa famille, ses gendres, quelques neveux et plusieurs jeunes couples des familles Bergeron et Godin, se met en route au printemps 1764 vers les rives du fleuve Saint-Laurent. Encore une fois, les Malécites fournissent à Michel Saindon de précieux renseignements, notamment sur les portages, pour ce périple de 380 kilomètres qui va les conduire, via la rivière Madawaska, le lac Témiscouata et peut-être la rivière Trois-Pistoles, jusqu'à l'emplacement du futur village de Cacouna qu'ils atteindront vers le 20 juillet 1764. Les familles se construisent des abris temporaires sur la pointe nord-est de la presqu'île de Gros-Cacouna. Selon les recherches effectuées par Laurent Saindon pour son ouvrage *Histoire et généalogie de la famille Saindon d'Amérique du Nord*, les Acadiens ont passé l'hiver 1764-65 dans la seigneurie de l'Islet-du-Portage, aujourd'hui Saint-André-de-Kamouraska<sup>17</sup>. Des pêcheurs de l'endroit rencontrés à Cacouna les auraient invités à hiverner dans de meilleures conditions. D'ailleurs, on trouve la signature de Michel Saindon comme témoin sur un acte notarié enregistré le 31 janvier 1765 à l'Islet-du-Portage dans lequel on l'identifie comme « résident du lieu<sup>18</sup> ».

Le 7 août 1765, Michel Saindon obtient la concession par le seigneur de Rivière-du-Loup, d'un immense lot, tout juste en



La maison construite par Michel Saindon à Cacouna au 18<sup>e</sup> siècle existe toujours.  
Photo Histoire et Généalogie de la famille Saindon (Laurent Saindon)

face de l'actuel port de Gros-Cacouna. Le lot fait onze arpents de front en bordure du fleuve et quarante arpents en profondeur. La semaine suivante, son fils aîné, Louis, obtient le lot voisin. Pour les chercheurs Lynda Dionne et Georges Pelletier, le statut du groupe de Michel Saindon est clair : « Ils furent réellement les premiers colons de Cacouna<sup>19</sup>. »

Au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, le Bas-Saint-Laurent est toujours fort peu peuplé. Par exemple en 1760, la seigneurie de Rimouski compte 16 familles pour un grand total de 72 personnes<sup>20</sup>, tandis qu'en 1765, on retrouve 69 habitants à Rivière-du-Loup<sup>21</sup>. L'absence de routes

limite les contacts avec l'extérieur et la vie religieuse se résume aux visites sporadiques d'un missionnaire récollet, le père Ambroise-Amable Rouillard qui parcourt les seigneuries de Kamouraska à Gaspé entre 1727 et 1768 et du curé de Kamouraska, desservant occasionnel de Cacouna et de L'Isle-Verte, l'abbé Joseph-Amable Truteault.

À l'époque de l'établissement de Michel Saindon, on cultive de très petits lopins de terre d'une superficie variant de 0,7 à 2,1 hectares. Des pois et de l'avoine sont semés en proportion des besoins alimentaires de la famille et du bétail, le cheptel étant principalement composé de chevaux et de moutons. En 1782, on cultive

aussi du blé de façon certaine dans la région de Cacouna-L'Isle-Verte. La chasse et la pêche assurent encore une large part des aliments nécessaires à la subsistance.

#### **La carrière de notaire**

Peu après son arrivée à Cacouna, Michel Saindon reprend son commerce de marchandises générales qu'il avait exploité avant la guerre en Acadie. Ses activités commerciales lui permettent d'agrandir son patrimoine foncier en reprenant des terres de certains colons endettés envers lui. C'est dans ces circonstances, en 1768, qu'il constate l'absence de notaire à l'est de La Pocatière. La seule personne autorisée à rédiger des



Voici la maison ancestrale dans son aspect actuel au 1073, rue du Patrimoine. Elle abrite maintenant le gîte La Veilleuse. Photo André Sindon

actes légaux est Malcolm Fraser, juge de paix, seigneur de Mont Murray (La Malbaie) et futur seigneur de Rivière-du-Loup, qui vient de temps à autre sur la rive sud. Apprenant que Michel Saindon a fait des études en droit notarial, il lui suggère de demander une commission de notaire au gouverneur Guy Carleton. Fraser s'engage à transmettre la missive. De retour chez lui, Michel Saindon rédige cette requête aux autorités :

*Son Excellence l'honorable Guy Carleton, écuyer, gouverneur de la province de Québec. Supplie très humblement, Michel Saindon, demeurant à Cacona dans la paroisse de la Rivière-du-Loup qui a l'honneur de représenter à votre excellence qu'il n'y a pas de notaire ou autre personne autorisé à passer des actes entre les habitants depuis Rimouski jusqu'à la paroisse de Ste-Anne qui fait une étendue de quarante lieues de païs dont la plupart*

*est établi que le suppliant ayant autrefois fait ses études se flatte d'être capable de vacquer à un tel employ.*

*Supplie votre excellence d'ordonner qu'il soit examiné et s'il est capable, il espère que vous aurez la bonté de le munir d'une commission pour exercer l'employ de notaire dans la ditte étendue. Unissant mes vœux à ceux de toute la province pour la conservation de la santé de votre excellence j'ay l'honneur d'être avec le respect le plus profond, Monseigneur, de votre excellence, le très humble et très obéissant serviteur<sup>22</sup>.*

Avant de transmettre la lettre de Michel Saindon au gouverneur, Malcolm Fraser y ajoute cette note :

*I, Malcolm Fraser one of His Majesty's Justices of the peace Do hereby certify that I have been acquainted with Mr*

*Michel Saindon for these two years past, that I believe him to be a very honest sober and intelligent man and I further certify that there is great occasion for a person in quality of a Notary in the country below Ste. Anne on the South Shore and I do think the said Mr Saindon to be the fittest person for such an Employment in those parts<sup>23</sup>.*

Michel Saindon reçoit dans les mois suivants deux commissions de notaire; l'une datée du 16 janvier 1769 pour le territoire allant de Cacouna à Rimouski, l'autre, le 21 mars pour lui permettre d'exercer de Cacouna à Kamouraska. Au cours des dix années suivantes, il rédige plus de 600 actes, tous conservés aux Archives nationales du Québec.

### **La descendance et les traces dans le paysage bas-laurentien**

Michel Saindon est décédé en octobre 1780 à l'âge de 64 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Kamouraska et il a été inhumé le 23 octobre dans le cimetière connu aujourd'hui sous le nom de « Berceau de Kamouraska » un site historique situé le long de la route 132, deux kilomètres à l'est du village de Kamouraska. Une plaque commémorative installée par l'Association des Saindon d'Amérique du Nord, marque l'emplacement de la sépulture. Son épouse, Marie-Yves Godin dit Bellefontaine, a été inhumée à L'Isle-Verte le 2 avril 1795. À la mort de Michel, à l'exception de sa fille Marie établie à Bécancour, toute la famille Saindon occupe le 1<sup>er</sup> Rang de Cacouna. Il a prévu des terres pour tous ses enfants et son testament est un modèle du genre

en matière de partage, de sorte qu'il n'y a eu aucune contestation ou animosité entre ses descendants<sup>24</sup>. Fait à souligner, la maison de Michel Saindon existe toujours à Cacouna, de même que celles de ses fils Louis et Jean. Une plaque commémorative a été installée devant celle de Michel.

Les 9 enfants de Michel et Marie-Yves ont eu 45 enfants, dont 21 garçons qui ont perpétué le patronyme Saindon. Leurs descendants ont été parmi les premiers habitants des paroisses de Saint-Arsène, Saint-Modeste et Saint-Épiphanie.

Par ailleurs, une des petites-filles de Michel, Appoline, fut l'épouse du seigneur Louis Bertrand de L'Isle-Verte, dont la magnifique maison appartient maintenant à l'Université du Québec à Rimouski.

Ajoutons enfin que l'abbé Joseph-Cléophas Saindon a fondé la paroisse Sainte-Marie-de-Sayabec dans la Matapédia. Le 28 mars 1917, la partie urbaine se détache de la paroisse et prend le nom

receu N<sup>o</sup>.

Ce compte est dû et payable sans délai.

Saindon, le 7 Décembre

*Gaudin P. Leclerc*

Adresse

Doit à la

**Municipalité du Village Saindon**

Pour les Taxes Civiques pour l'année 1924-25

CADASTRE		VALEUR RÉELLE	Pourcentage	Montant de la cotisation	Intérêt 6%	Total dû
Numéro	Subdivision					
		1220-	1.50	18 30	20	19.50
			<i>Payé</i>			

Compte de taxes de la municipalité de Saindon dans la Matapédia maintenant appelée Sayabec.

de Municipalité du village de Saindon<sup>25</sup>. Dans les années 1930, on change le nom pour celui de Municipalité du village de Saindon-Sayabec. Bientôt on ne parle plus que de Sayabec.

On évalue aujourd'hui à environ 6 000 le nombre de Saindon en Amérique du Nord. Au fil des années, l'orthographe a subi

quelques transformations. Ainsi on trouve des Sindon, St-Don et Syndon qui sont néanmoins des descendants de l'ancêtre Michel. Le patronyme proviendrait d'une commune nommée St-Don située à quelques kilomètres de Bains-sur-Oust<sup>26</sup>. De nombreux Saindon ont habité et quelques-uns habitent toujours la commune de Brain-sur-Vilaine.

## Notes

- 1 Diplômé en histoire de l'UQAR et journaliste à Radio-Canada depuis 1976, Richard Saindon est co-auteur de *Rimouski depuis ses origines*, publié en 2006.
- 2 C'est au cours de la décennie 1990, à la suite de recherches minutieuses menées en Bretagne par l'abbé Robert Saindon, André Sindon, Louise Camirand et Robert A. Saindon, que l'acte de baptême de Michel Saindon a été découvert. En raison de la concordance des dates et de certains événements, et surtout en l'absence d'un autre Michel Saindon dans les registres, tout porte à croire qu'il s'agit bel et bien de l'ancêtre des Saindon d'Amérique.
- 3 Pour en savoir plus sur la langue bretonne, consultez sur Internet le site : [www.geobreizh.com/breizh/fra/reportage-breton.asp](http://www.geobreizh.com/breizh/fra/reportage-breton.asp)
- 4 Laurent Saindon *Histoire et généalogie de la famille Saindon d'Amérique du Nord*, Tome 1, pp. 8-9.
- 5 *Ibid.*, p. 9. Il n'y a pas de place pour un autre notaire et encore moins pour un arpenteur, car à cette époque les terres de la région de Grand-Pré sont délimitées et concédées.
- 6 Henry W. Longfellow, *Évangéline*, avec introduction par C. Bruce Fergusson, Éditions H.H. Marshall, Halifax. On trouve en page 53 une première référence au notaire René Leblanc : « Et Leblanc va venir avec sa plume d'oie... »
- 7 George Macbeath, *Godin, dit Bellefontaine, dit Beauséjour, Joseph* dans Dictionnaire biographique du Canada en ligne. [http://www.biographi.ca/EN/009004-119.01-f.php?id\\_nbr=1915](http://www.biographi.ca/EN/009004-119.01-f.php?id_nbr=1915)
- 8 Laurent Saindon, *op. cit.*, p. 13.
- 9 *Ibid.*, p. 11. On dit que via Boston, Gabriel Godin obtenait en quelques semaines pour ses clients des objets manufacturés comparativement à un délai de deux ans pour une commande similaire en France!
- 10 *Ibid.*, p. 18.
- 11 Registre des Édits et ordonnance des intendants, vol. 38, p. 83. Cité par Laurent Saindon, *op.cit.*, p. 51.
- 12 Laurent Saindon, *op.cit.*, pp. 55-56 et 110.
- 13 Jacques Lacoursière, Denis Vaugeois et Jean Provencher, *Histoire 1534-1968*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, ©1968, p. 164.
- 14 Sous la direction de Craig Brown, *Histoire générale du Canada*, Éditions du Boréal, ©1988, p. 212.
- 15 Laurent Saindon, *op.cit.*, p. 76.
- 16 *Ibid.*, p. 78.
- 17 *Ibid.*, p. 107.
- 18 Il s'agit de *L'acte de partage des terres de la veuve André Ouellet* rédigé par le notaire Joseph Dionne. Cité par Laurent Saindon, *op.cit.*, pp. 106-107.
- 19 Lynda Dionne et Georges Pelletier, *Souvenances de l'île du Gros-Cacouna* dans Journal EPIK de Cacouna, mai-juin 1996 pp. 1-3.
- 20 Jean-Charles Fortin, Antonio Lechasseur et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Institut québécois de recherche sur la culture ©1993, p. 118.
- 21 En collaboration, *Du souvenir au devenir, Rivière-du-Loup 2000*, Éditions La Plume D'Oie, ©2000, p. 31.
- 22 Lettre conservée aux Archives publiques du Canada. Laurent Saindon qui la cite en page 139 de son livre *Histoire et généalogie de la famille Saindon d'Amérique du Nord*, Tome 1, ne précise pas de quand elle est datée.
- 23 Dans ce cas, l'auteur Laurent Saindon précise que la note a été ajoutée par Malcolm Fraser le 13 juin 1768.
- 24 Laurent Saindon, *op.cit.*, p. 142.
- 25 Richard Saindon, « Un village qui s'appelait Saindon » *La lignée Saindon, bulletin de l'Association des Saindon de l'Amérique du Nord*, vol. 3, n° 1, 15 mars 1997, pp. 1-2.
- 26 André Sindon, Louise Camirand et Andrée Thinel, *Dictionnaire historique illustré de la famille Saindon*, L'Association des Saindon de l'Amérique du Nord, ©2011, p. 9. Notons que L'Association des Saindon d'Amérique du Nord a un site Internet accessible au [www.saindon.org](http://www.saindon.org)

# Une expertise archéologique au four à chaux de Saint-Anaclet-de-Lessard

*Paul GIRARD<sup>1</sup>*

À l'été 2010, dans le cadre d'un projet de mise en valeur, un four à chaux de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se trouvant à Saint-Anaclet-de-Lessard, dans le Bas-Saint-Laurent, a fait l'objet d'une intervention archéologique. Cette intervention visait à mieux définir le site dans son ensemble et plus particulièrement la structure même du four par son dégagement exhaustif et par la fouille manuelle de quelques sondages. Cette intervention a été rendue possible grâce à l'initiative de la Corporation du Patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard, en collaboration avec la Direction du Bas-Saint-Laurent du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ).

C'est en 2003, à la suite de son identification, que le four à chaux de Saint-Anaclet s'est vu octroyer le statut de site archéologique et que le code Borden DcEb-1 lui a été attribué. Cet emplacement d'environ 150 m<sup>2</sup> se trouve sur le lot 15P du cadastre municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard (figure 1), un lot contigu au numéro civique 38 de la route du Fourneau-à-Chaux, à quelques mètres à l'intérieur d'une forêt mixte mature, en bordure du sentier piétonnier des Appalaches.

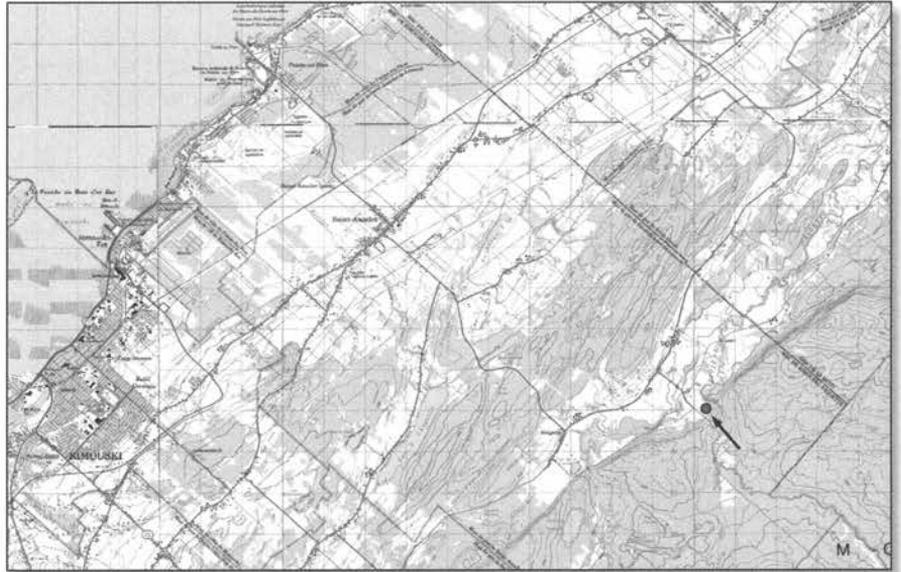


Figure 1 : Localisation détaillée du four à chaux

À l'heure actuelle, une trentaine de fours à chaux sont répertoriés au Québec et jusqu'à l'intervention de 2010 à Saint-Anaclet, seulement six autres avaient fait l'objet d'une expertise poussée, soit un relevé architectural ou encore une intervention archéologique. Le présent texte est un condensé du rapport archéologique produit suite à l'intervention de terrain<sup>2</sup>.

## LE CONTEXTE

### À propos des fours à chaux au Québec

Dans le Québec rural d'autrefois, le four à chaux était très commun et on en trouvait

dans presque toutes les paroisses. De telles structures étaient essentielles puisque cette chaux, qui jouait un rôle de premier plan dans le quotidien des gens de l'époque, ne se trouve pas à l'état naturel. La production de chaux au Québec commence dès le XVII<sup>e</sup> siècle et elle se faisait alors principalement selon un mode artisanal, souvent par les membres d'une même famille, parfois avec un ou deux engagés. Cette production est d'abord liée au domaine de la construction; la chaux entrait dans la composition du mortier, dont la préparation s'effectuait en la mélangeant avec de l'eau jusqu'à

l'obtention d'une pâte molle, puis en y ajoutant du sable et parfois d'autres éléments tel le poil de bœuf comme liant. Il était usuel également de procéder au chaulage des bâtiments. Enfin, en agriculture, on utilisait la chaux pour réduire l'acidité des sols et comme agent de désinfection des dépendances, tels l'écurie, les latrines, le poulailler, etc. Cette utilisation se rencontre également dans les cimetières pour les sépultures de personnes mortes de maladies contagieuses. On l'employait aussi comme « petite dynamite » – immersion d'une bouteille à demi remplie de chaux dans laquelle une mèche de textile permettait à l'eau de pénétrer jusqu'à l'explosion de la bouteille – et également pour certains usages médicaux (apaisement des brûlures et maux digestifs)<sup>3</sup>.

À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, en plus des utilisations traditionnelles, on se sert de la chaux dans la fabrication du verre et de la céramique pour la purification des eaux, pour la préparation de la soude caustique et des poudres à blanchir, pour la purification des gaz d'éclairage, pour la préparation des terres et l'élimination des insectes, pour la préparation des couleurs, pour la fabrication de savons et de glycérine et pour le tannage des cuirs. Ces emplois diversifiés stabilisent le marché de la chaux, mais favorisent aussi la production industrielle au détriment des artisans. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la fabrication se concentre chez quelques grandes entreprises. Au XX<sup>e</sup> siècle, la demande pour la chaux augmente avec des utilisations nouvelles dans les domaines des pâtes et papiers et de la métallurgie<sup>4</sup>. Alors qu'en

1871, 379 fabriques de chaux étaient recensées dans la province, entre 1917 et 1955, leur nombre se situe entre 13 et 16, incluant les grandes entreprises telles *Standard Lime* de Joliette, *Dominion Lime* de Dundswell et *St. Maurice Lime* de Trois-Rivières<sup>5</sup>.

### La production de la chaux

La chaux ne se trouve donc pas à l'état naturel et afin de la produire, de la pierre calcaire doit être chauffée à haute température de façon continue sur une période de quelques jours. Lors de ce procédé, la pierre calcaire, sous l'effet de la chaleur, dégage du gaz carbonique et devient de la **chaux vive**. Ajoutée à l'eau, la chaux se transforme ensuite en **chaux éteinte** qui, au contact de l'air, redevient du calcaire. Cette opération dégage une grande chaleur et exige des précautions afin de ne pas « noyer » ou « brûler » la chaux<sup>6</sup>. La figure 2 illustre les différentes transformations chimiques se produisant lors de ce procédé.

Selon la composition chimique de la pierre calcaire utilisée, deux principaux types de chaux

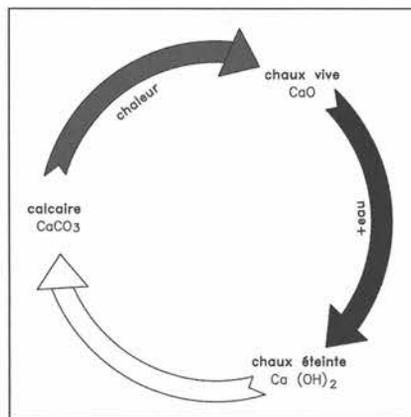


Figure 2 : Le cycle de la chaux, d'après Rose Bilodeau, 1988

peuvent être obtenus. La chaux dite **aérienne ou grasse** provient d'une pierre calcaire pure produisant une chaux qui réagira et durcira au contact du dioxyde de carbone présent naturellement dans l'air. Une pierre calcaire argileuse, c'est-à-dire qui contient plus de silicate et d'aluminate, produira quant à elle une chaux dite **hydraulique ou maigre** qui fera prise au contact de l'eau, d'où son appellation. On obtiendra le même résultat en mélangeant du calcaire pur à des marnes ou à des argiles. La chaux hydraulique naturelle était la plus utilisée dans les applications du domaine de la construction<sup>7</sup>.

### Le four et son utilisation

Il existait autrefois au Québec, une multitude de variantes de fours à chaux selon les besoins et les moyens financiers du constructeur mais dans l'ensemble, ils comportaient tous une tourelle et, très souvent, un abri



Figure 3 : Vue en coupe d'un four à chaux avec son remplissage par le cratère de la tourelle. Tiré de « L'Agriculture dans les écoles » des frères de l'instruction chrétienne, 1896.

adjacent, permettant l'entretien du feu. Les tourelles étaient de plan circulaire ou carré, mais la chambre intérieure avait l'apparence d'une sphère allongée, tronquée aux extrémités (figure 3). Ses dimensions moyennes variaient de six à huit mètres de hauteur, de trois à quatre mètres de diamètre avec une paroi d'une épaisseur d'environ un mètre. La tourelle était munie d'une ouverture appelée gueule, d'environ 1,50 m de hauteur, souvent bordée par des murets de même hauteur s'allongeant de chaque côté vers l'extérieur. Les fours destinés à un usage à long terme devaient être maçonnés. Le parement extérieur était lié par du mortier, tandis qu'on utilisait de l'argile pour le parement intérieur. L'action de la chaleur entraînait néanmoins l'effritement des joints intérieurs et ceux-ci devaient être refaits périodiquement<sup>8</sup>.

Ce rejointage intérieur faisait partie des premières tâches à réaliser en vue d'une nouvelle fournée. Des pierres calcaires étaient ensuite disposées dans la tourelle de manière à créer une voûte, qui en plus de former un espace pour le combustible, servait à soutenir le reste de la charge de pierres à chauffer. Le chargement de cette pierre pouvait alors s'effectuer par le cratère situé au sommet de la structure, à partir d'une plate-forme aménagée sur une partie de son pourtour. Une rampe était généralement aménagée pour accéder à cette plate-forme. Afin de faciliter l'aménagement de la plate-forme et de la rampe d'accès, les fours à chaux étaient souvent implantés sur le flanc d'une dénivellation naturelle.

Le combustible était placé sous la voûte à partir de la gueule du four. Comme combustible, le bois de conifères aurait été privilégié puisque coupé un an à l'avance, il devenait très sec, ce qui lui permettait de brûler plus vite et de dégager plus de chaleur. Pehr Kalm, qui observe la fabrication de chaux sur l'île de Montréal en 1749, fait état de cette préférence<sup>9</sup>. Toutefois, Rose Bilodeau dans son texte de 1988 remarque également la pratique d'ajouter des bûches de bois franc au début du processus. En brûlant plus lentement, ce type de bois permettait de contrôler plus facilement la progression du niveau de la température<sup>10</sup>, ce qui favorisait l'évaporation graduelle de l'humidité contenue dans la pierre, évitant ainsi que la fournée ne s'effondre. Lors de ce chauffage initial, cette évaporation produisait des bruits semblables à des détonations. L'alimentation en combustible devait ensuite être constante puisqu'une baisse importante de l'intensité du feu aurait également pu entraîner l'effondrement de la fournée. La cuisson était terminée, généralement après trois à quatre jours, lorsque la pierre de la partie supérieure du four prenait la couleur du soufre.

La fournée devait ensuite refroidir pendant quelques jours. Après avoir retiré la cendre, on pouvait descendre progressivement les briques de chaux ainsi produites à l'aide d'une gaffe puis les évacuer par la gueule. La production de la chaux se déroulait entre le printemps et l'automne puisque la matière première devait être accessible et une fournée demandait environ une semaine. Lorsque la chaux était prête,

comme le rapporte Rose Bilodeau pour la région de la Côte-de-Beaupré, les acheteurs venaient eux-mêmes chercher leur provision avec leurs propres contenants de transport. La chaux était vendue vive et c'était à l'usager de l'hydrater afin de l'éteindre et de la rendre propre à l'utilisation. La chaux se mesurait au minot de 45 kg à 67,5 kg chacun<sup>11</sup>. Les chaux-fourniers étaient connus dans leur localité et on savait à quel moment ils cuisaient la chaux et quand il était possible de venir s'approvisionner. En plus d'écouler sa chaux localement, un producteur pouvait souvent fournir des marchands en gros et des entrepreneurs.

#### **L'histoire du four à chaux de Saint-Anaclet-de-Lessard**

C'est au plus un demi-siècle après que les premiers colons commencèrent à exploiter le territoire de Saint-Anaclet-de-Lessard, vers 1810, qu'un four à chaux y aurait été en opération. En effet, un contrat passé en 1860 entre le marguillier Jean Corriveau et les producteurs de chaux Mamert Gagnon et Benjamin Thiboutot stipule que ces derniers s'engageaient à fournir à demande « la chaux nécessaire pour le crépi à l'intérieur de l'église, de la sacristie, et du presbytère<sup>12</sup> » pour la somme de trois chelins et neuf deniers par barrique<sup>13</sup>.

Le four à chaux de Gagnon et Thiboutot est-il celui qui a fait l'objet de l'intervention archéologique de 2010? Il est difficile de l'affirmer, mais cela est probable. Si l'examen des titres de propriété du lot 15 du second rang de Neigette, où le four est situé, a permis de récolter quelques informations supplémentaires, il n'a pas été

possible de réaliser une chaîne des titres complète et d'établir un lien entre les propriétaires connus et les deux artisans de 1860. Notons par ailleurs qu'un répertoire industriel de 1890 signale deux manufactures de chaux (« lime manufactures ») à Saint-Anaclet, exploitées par Elzéar Brisson et son beau-frère Joseph Saint-Laurent. Elzéar était le frère d'Alexandre Brisson qui, on le verra plus loin, exploitait le four à chaux du lot 15 au tournant du XX<sup>e</sup> siècle avec son fils Louis. Quant à Joseph Saint-Laurent, il était le frère de l'épouse d'Elzéar, Marie Saint-Laurent.

Pour le lot 15, la transaction connue la plus ancienne est celle du 23 novembre 1895<sup>14</sup>. Il s'agit d'une donation entre vifs : Alexandre Brisson, cultivateur, fait don à son fils Louis Brisson, cultivateur, de terres et de bâtiments, d'animaux et d'instruments de ferme contre lesquels les fils s'engagent à « nourrir à sa table, loger, vêtir, blanchir & faire vivre convenablement » son père et sa mère. Le four à chaux fait partie de la transaction, qui inclut le lot 15 du second rang du canton Neigette, ainsi que le lot 17 du troisième rang du canton Neigette et la moitié nord-est du lot 18 du quatrième rang du même canton. Pour le lot 15, la description se lit comme suit :

*Une terre située en le second rang du Canton Neigette, contenant quatre arpents de front sur vingt cinq acres de profondeur, bornée au nord au premier rang, au sud au troisième rang, à l'est à Aubert Ruest et à l'ouest à la route, y compris deux pointes de terrain contigus à la dite*

*terre, laquelle porte le numéro quinze (15) dudit second rang de Neigette, avec ses bâtisses dessus construites et dépendances avec réserve de la jouissance par le donateur sa vie durant d'un arpent en superficie de terre à prendre depuis le jardin en montant et de la moitié du fourneau à chaux et droit de prendre de la pierre à chaux et du bois sur la dite terre pour l'usage dudit fourneau<sup>15</sup>.*

Dans les transactions immobilières, il est d'usage de faire mention des titres de propriété du vendeur ou du donateur, ce qui n'est pas le cas dans cet acte. Cette transaction constitue en fait la première qui soit enregistrée au Bureau de publicité et des droits du comté de Rimouski pour le lot 15. Réalisé le 13 août 1901, l'enregistrement de la donation a été précédé d'une déclaration d'Alexandre Brisson à l'effet que les lots qui font l'objet de la donation lui appartiennent. On ignore donc si Alexandre Brisson fut le premier concessionnaire du lot 15 ou s'il l'a acquis d'un autre particulier. Comme on l'a vu plus haut, son frère Elzéar Brisson opérait un four à chaux vers 1890. On peut penser qu'il s'agit du même four et qu'une transaction a eu lieu entre les deux frères à une date inconnue ou encore que le four était situé sur la terre appartenant à Alexandre, mais qu'Elzéar l'exploitait vers 1890. On peut également supposer que le métier de chafournier était une pratique familiale chez les Brisson.

La donation de 1895 démontre qu'il y avait alors un four à chaux sur le lot 15 et qu'à la date du contrat, le père et le fils le

tenaient en opération. En 1915, Louis Brisson vend le lot 15 à Isidore Saint-Laurent, cultivateur et industriel de Sainte-Luce. Il n'est alors pas fait mention du four à chaux. En 1913, Brisson avait également vendu une lisière du lot à la compagnie Neigette, à l'époque où cette compagnie, qui possédait une scierie en haut des chutes Neigette, avait entrepris la construction d'un chemin de fer qui devait relier la scierie à Luceville. Le projet fut cependant abandonné avant d'être complété<sup>16</sup>. Cet acte ne mentionne pas, non plus, la présence d'un four à chaux.

La production du four de Saint-Anaclet desservait les environs de Rimouski. Il est difficile de juger de l'ampleur qu'a pu avoir cette activité, même si les dimensions du four, telles qu'elles seront présentées plus loin, peuvent laisser croire que la production dépassait peut-être les besoins locaux. L'examen du répertoire du notaire Désiré Bégin, qui exerça à Rimouski de 1864 à 1909, n'a pas permis d'identifier de transactions spécifiques pour fournir de la chaux<sup>17</sup>. Le marché écrit passé sous seing privé par le marguillier de Saint-Anaclet en 1860 fait donc figure d'exception. Vers 1920, un marché trop limité et le prix élevé du combustible rendent inévitable la fermeture du four à chaux de Saint-Anaclet<sup>18</sup>.

## L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE

L'intervention archéologique réalisée en 2010 au four à chaux de Saint-Anaclet, dans le cadre de sa mise en valeur, a permis de mieux comprendre et de mettre en évidence une structure et un site dont l'intégrité est remar-

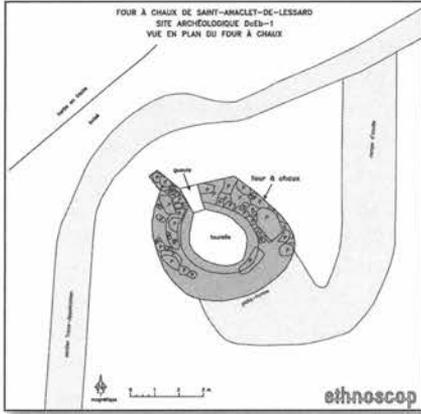


Figure 4 : Vue en plan du four à chaux de Saint-Anaclet



Figure 5 : Vue générale vers le sud-est du site et de la partie apparente du four à chaux en début d'intervention



Figure 6 : Vue générale vers le sud du four à chaux et de sa gueule

quable. La maçonnerie principale du four est en effet très bien conservée, particulièrement dans sa portion sud, et des aménagements associés à ce type de structure – la rampe d'accès et la plate-forme de chargement – sont toujours en place (figure 4).

En début d'intervention (figure 5), la structure de maçonnerie du four, la plate-forme de chargement et la rampe d'accès ont fait l'objet d'un dégagement

manuel de la végétation qui recouvrait l'ensemble des vestiges. À l'intérieur des restes de la tourelle, plus d'1,5 m de débris de pierres schisteuses rouges provenant de l'effondrement d'une partie de la portion supérieure du four et mêlées de sable beige rougeâtre ont par la suite été retirés (figure 6). Quatre sondages manuels ont ensuite été réalisés pour documenter divers aspects de l'utilisation de la structure.

#### Le four, ses aménagements et les traces de son utilisation

Le four à chaux de Saint-Anaclet est particulièrement volumineux. Il est de plan elliptique avec un axe long intérieur d'environ 3,40 m, qui suit l'orienta-



Figure 7 : Vue vers le nord-ouest de l'intérieur du four à chaux

tion gueule/plate-forme ( $\pm$  nord-sud), et un axe court intérieur ( $\pm$  est-ouest) d'environ 2,90 m (figure 7). La largeur visible de la maçonnerie est de près de 1,20 m, pour un diamètre extérieur d'environ 5,50 m. Le parement intérieur des flancs est et ouest présente un fruit assez prononcé de plus ou moins 0,50 m vers l'intérieur sur une hauteur résiduelle d'environ 2,00 m, soit 25 % (figure 8, profil A). La hauteur d'origine du four correspond fort probablement à celle des maçonneries encore en place du côté de la plate-forme, soit 3,25 m sur un empattement intérieur de 0,25 m. De ce côté, le parement intérieur ne présente aucun fruit et on observe plutôt un profil concave (figure 8, profil B). Sur cette portion du parement intérieur, des traces de chauffe intense témoignent de la vocation de la structure, avec une vitrification évidente de nombreuses pierres.

Les pierres formant l'ensemble de la maçonnerie du four sont, dans des proportions plus ou moins égales, un schiste ardoisier rouge ainsi qu'un calcaire variablement schisteux. Ces pierres, possi-

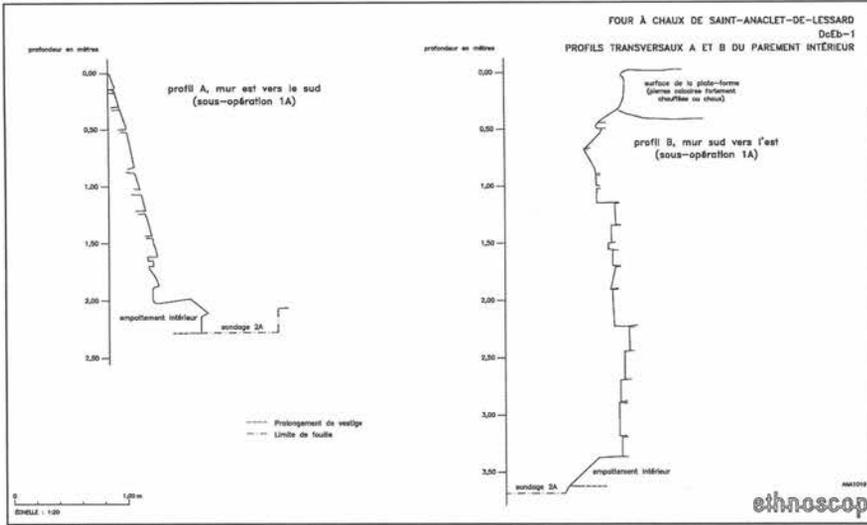


Figure 8 : Profils transversaux A et B du parement intérieur du four à chaux

blement ébauchées sur leur face intérieure, sont de dimensions assez variables. Du mortier a été utilisé comme liant pour le parement externe du four ainsi que pour son empattement intérieur, alors que son parement interne est lié à l'argile.

La gueule du four se trouve du côté nord. Au début de l'intervention, cette partie du four était complètement ensevelie sous de grosses pierres provenant de l'effondrement de la partie supérieure de la structure (voir à l'avant-plan de la photo 1). L'enlèvement de ces grosses pierres a exposé une ouverture particulièrement étroite, d'une largeur de 0,55 m au niveau du sommet effondré et de seulement 0,25 m à la base de la structure (figure 9). Ce segment de la maçonnerie a été préservé sur une hauteur d'environ 1,50 m. Aucune trace d'un éventuel abri associé à cette gueule n'a été observée lors de l'intervention.

Du côté sud-est du four, un muret de pierres calcaires sans liant contient les remblais utilisés pour le nivellement de la plateforme de chargement. Cette plateforme mesure environ 4,5 m (axe sud-ouest/nord-est) sur environ 3,00 m (figure 10). Un sondage manuel y a été pratiqué, mais on n'y a observé que des éclats de pierres avec un peu de sable limoneux beige ayant servi à aménager la plateforme, ainsi qu'un sol naturel stérile composé de sable brun pâle, graveleux, contenant jusqu'à 50 % de pierres calcaires. La rampe d'accès, qui était bien perceptible après un débroussaillage sommaire (figure 11), a une largeur de 2,20 m et s'étend sur une dizaine de mètres. On s'imagine facilement un tombeur gravissant cette pente, rempli des pierres calcaires destinées à être déchargées dans le cratère du four lors de son remplissage. Un sondage manuel réalisé au milieu de cette rampe a été très peu éloquent.

À l'intérieur du vestige et dans sa gueule, la fouille de deux sondages manuels a permis de documenter deux niveaux associés à l'utilisation du four. En effet, sous les débris d'effondrement post-abandon, se trouvait une couche de chaux provenant des dernières fournées. La présence dans ce dépôt d'un clou découpé, en usage principalement dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, corrobore bien les données historiques qui situent l'utilisation de ce four entre 1860 et 1920. Sous cette couche de chaux, à l'intérieur du four, du charbon de bois témoigne du combustible alors utilisé : il s'agit d'épinette (*Picea glauca*, *Picea rubens*, *Picea mariana*)<sup>19</sup>. Ces résidus de combustion reposaient sur le sol naturel en place.

### Des affleurements rocheux au four?

Afin de déterminer le type de chaux produit par le four et de déterminer la provenance de la matière première, deux échantillons de chaux issus de l'intérieur de la structure maçonnée ainsi que deux échantillons de pierre calcaire provenant d'abrupts rocheux situés à proximité ont été prélevés et analysés. Selon les résultats des analyses<sup>20</sup>, les échantillons de chaux auraient une origine commune et similaire aux calcaires locaux. Toutefois, le calcul de l'indice d'hydraulicité, qui permet de distinguer une composition hydraulique d'une composition aérienne en fonction de sa teneur en argile, a fourni des résultats plus difficiles à interpréter. Le tableau 1 montre les différents types de chaux regroupés selon cet indice d'hydraulicité.

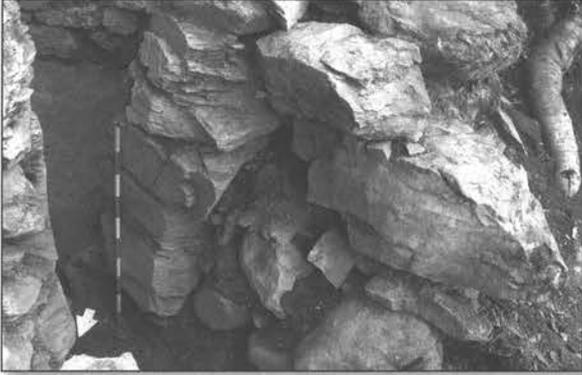


Figure 9 : Gueule du four à chaux, parement nord-est, vue vers le sud-ouest



Figure 10 : Vue d'ensemble vers le nord-ouest de la plate-forme et du sondage 2C



Figure 11 : Vue d'ensemble vers le sud de la rampe d'accès à partir de sa jonction avec l'actuel sentier pédestre

**Tableau 1 : Type de chaux et indice d'hydraulicité (d'après Rauque 2010)**

Type de chaux	Teneur en argile (%)	Indice d'hydraulicité	Terminologie
Chaux aérienne	0-5	0-0,10	Chaux grasse
Chaux faiblement hydraulique	5-8	0,10-0,16	Chaux moyenne
Chaux moyennement hydraulique	8-14	0,16-0,30	
Chaux hydraulique	14-19	0,30-0,40	
Chaux éminemment hydraulique	19-22	0,40-0,50	Chaux maigre

Le tableau 2 présente cet indice pour chacun des échantillons recueillis. On observe ainsi que les deux échantillons de pierre, qui présentent des indices d'hydraulicité de 0,35 et 0,55, produiraient respectivement de la chaux hydraulique et de la chaux légèrement plus qu'éminemment hydraulique. Étonnement, cependant, les deux échantillons de chaux présentent des indices d'hydraulicité très différents et nettement distincts de ceux des pierres échantillonnées. En effet, l'échantillon de chaux provenant de la gueule du four (échantillon 3) montre un indice de 1,20, une valeur bien au-delà des valeurs d'une chaux éminemment hydraulique, tandis que l'échantillon provenant de la tourelle du four (échantillon 4) présente un indice de 0,11 se situant dans les limites de la chaux faiblement hydraulique, près des valeurs de la chaux aérienne. Les sources historiques, qui mentionnent que la pierre utilisée dans la production de chaux était prélevée sur la propriété, laisseraient plutôt attendre des valeurs comparables pour les échantillons de pierres que pour ceux de chaux. Les sources historiques ne mentionnent toutefois pas le type de chaux produit dans ce four.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer une telle divergence dans les indices d'hydraulicité, les plus plausibles étant une variabilité dans la composition du calcaire local, ainsi que la mobilité et la solubilité des éléments majeurs des calcaires qui seraient affectées de façon aléatoire par les intempéries. Le manque de données géologiques, historiques et archéologiques, ainsi que l'absence d'un comparatif géochimique venant

**Tableau 2 : Indice d'hydraulicité des échantillons de pierre et de chaux**

<i>Numéro d'échantillon</i>	<i>Nature de l'échantillon</i>	<i>Provenance</i>	<i>Indice d'hydraulicité</i>
1	Pierre calcaire fossilifère	Abrupt rocheux situé à environ 80 m au nord-est du four	0,35
2	Pierre calcaire peu fossilifère	Abrupt rocheux sud-est de la chute de la rivière Neigette	0,55
3	Chaux	Dans les limites de la gueule du four	1,20
4	Chaux	À l'intérieur de la tourelle du four	0,11

Indice d'hydraulicité des échantillons de pierre et de chaux

d'autres sites de four à chaux du Québec, ne permettent cependant pas d'aller plus loin dans les interprétations. Un exercice qui devait simplement confirmer la provenance locale de la pierre utilisée, comme en témoignent les documents anciens, s'est avéré beaucoup plus complexe que prévu. Les résultats d'analyses ici obtenus demeurent donc difficiles à étayer et, pour l'instant, ils doivent être perçus comme l'amorce d'une base de données qui jusqu'à maintenant fait complètement défaut.

## CONCLUSION

Les données archéologiques qui viennent d'être présentées témoignent de la production de chaux dans la région du Bas-

Saint-Laurent lors de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. La mise en valeur de ce site est ainsi une contribution tangible à l'histoire locale et régionale. En documentant en détail un exemple très bien préservé de four à chaux, l'intervention archéologique a permis de bonifier notre connaissance des modes de construction et d'utilisation de structures qui sont encore relativement peu documentées archéologiquement, alors qu'elles étaient nombreuses dans le paysage d'autrefois.

Le four à chaux de Saint-Anaclet est un ouvrage artisanal typiquement rural, à combustion intermittente, ce qui concorde

bien avec les données historiques disponibles. Il s'agit du plus volumineux des fours à chaux répertoriés à ce jour au Québec. Contrairement à la majorité des fours ruraux qui étaient essentiellement utilisés à des fins privées, celui de Saint-Anaclet servait également à approvisionner la région. De plus, le mortier présent sur le pourtour de la structure démontre qu'il s'agissait d'un four permanent, construit pour fonctionner pendant une longue période, ce qui est également perceptible dans le soin apporté à l'aménagement de la rampe d'accès et de la plate-forme.

Les analyses d'échantillons de pierre calcaire provenant d'abrupts rocheux se trouvant à proximité de l'aire d'étude et de dépôts de chaux issus du four ont fourni des résultats difficiles à interpréter. Bien que les sources historiques tendent à démontrer l'utilisation d'une source locale, les résultats de l'intervention archéologique et des analyses géochimiques réalisées ne peuvent le confirmer pour l'instant.

## Notes

- 1 Paul Girard œuvre dans le milieu de l'archéologie québécoise depuis plus d'une quinzaine d'années. Depuis 2004, il agit à titre de coordonnateur et de chargé de projet en archéologie historique pour la firme Ethnoscop.
- 2 Ethnoscop, « Four à chaux (DcEb-1), Saint-Anaclet-de-Lessard, Bas-Saint-Laurent, Inventaire archéologique, juillet 2010 ». Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard, 2011, 33 p. et annexes.
- 3 Martin Royer, *La fouille du four à chaux (CkEf-5) du fort Ingall, Cabano*. Québec, Groupe de recherche en céramologie du Québec, 1992, p. 12.
- 4 Nicole Dorion et Françoise Dubé, « Fabriques de chaux (fours à chaux) ». *Bilan des interventions ministérielles, Fonction industrielle : série 3000*. Québec, Publications du Québec, 1996, p. 205-206.
- 5 Nicole Dorion et Françoise Dubé, *op. cit.*, p. 205.
- 6 Rose Bilodeau, « La fabrication artisanale de la chaux ». *Exercices des métiers de la pierre et de l'argile*. Sainte-Foy, CÉLAT, p. 249-250; Royer 1992, *La fouille du four à chaux (CkEf-5) du fort Ingall, Cabano*. Québec, Groupe de recherche en céramologie du Québec, 1988, p. 7.
- 7 École d'Avignon, *Techniques et pratique de la chaux*, Collection Blanche BTP, 2<sup>e</sup> éd. Eyrolles, 2003.
- 8 Rose Bilodeau, *op. cit.*, p. 257-260.
- 9 Jacques Rousseau et Guy Béthune, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*. Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, p. 466.
- 10 *Ibid.*
- 11 Rose Bilodeau, *op. cit.*, p. 269-273.
- 12 Anonyme, *Saint-Anaclet. 1859-1959. Album Souvenir*. Saint-Anaclet, Comité du centenaire, 1959, p. 105.
- 13 Une erreur d'interprétation de l'acte publié dans la publication sur le centenaire de Saint-Anaclet semble s'être glissée dans les études subséquentes qui traitent du four à chaux de Saint-Anaclet. Les chaux-fourniers sont bel et bien Gagnon et Thiboutot et le marguillier Corribeau est le donneur d'ouvrage.
- 14 À Joseph Valentin Gagnon, Donation entre-vifs, d'Alexandre Brisson à Louis Brisson, 23 novembre 1895, Greffe Joseph Valentin Gagnon, Enregistrement 32773, Registre A, Registre foncier du Québec, Circonscription foncière de Rimouski.
- 15 *Ibid.*
- 16 Bélanger et al., 1984, *Saint-Anaclet... Un monde à découvrir 1859-1984*. Saint-Anaclet-de-Lessard, Comité d'histoire des Fêtes du 125<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Anaclet, p. 73.
- 17 Cet exercice ne saurait cependant être concluant. On trouve bien des « marchés », mais l'intitulé n'est pas suffisamment précis pour connaître l'objet précis de ces marchés. La consultation aux archives des actes eux-mêmes serait nécessaire, une opération d'envergure d'autant plus qu'il faudrait examiner les répertoires d'autres notaires.
- 18 Bélanger et al., *op. cit.*, p. 87.
- 19 Ethnoscop, *op. cit.*, annexe 3.
- 20 Ethnoscop, *op. cit.*, annexe 4.

# Eudore Couture (1886-1951), pionnier de l'idée indépendantiste

Mathieu NOËL<sup>1</sup>



Photo de la famille Couture-Réhel prise vers 1900. Tirée de la Collection Marcelle Germain.

En observant l'historiographie du Bas-Saint-Laurent, on est frappé par le peu d'information dont on dispose à propos de plusieurs acteurs majeurs de notre histoire. À Rimouski, le notaire Eudore Couture représente l'une de ces figures à la fois méconnues et incontournables. Malgré le rôle capital qu'il a joué dans le développement de la presse bas-laurentienne et la diffusion d'idées progressistes, très peu d'auteurs s'y sont intéressés<sup>2</sup>. Dans cet arti-

cle, je désire à la fois présenter et contribuer à faire connaître ce leader d'opinion, qui fut pendant plus de quarante ans directeur et rédacteur en chef du *Progrès du Golfe*. Mon attention se portera plus particulièrement sur sa prise de position pour l'indépendance du Québec. En exposant dans *Le Progrès du Golfe* la thèse indépendantiste, Eudore Couture se pose comme un porte-parole important de celle-ci. D'autre part, j'examinerai quelques autres idées

définies par le notaire Couture, telles que le féminisme et son opposition à la conscription. Les sources utilisées dans le cadre de cette étude sont les exemplaires du *Progrès du Golfe*, les fonds d'archives d'indépendantistes des années 1930 et les archives privées de la famille Couture. De plus, j'ai réalisé des entrevues avec Madame Marcelle Germain et Monsieur Joseph Bérubé, respectivement la fille adoptive et l'ancien associé d'Eudore Couture.

Je tiens à souligner l'apport de Madame Germain à ma recherche, celle-ci ayant mis à ma disposition des documents d'archives inédits et sa collection de photos de famille. Je l'en remercie.

### La jeunesse d'Eudore Couture

Joseph-Félix-Eudore Couture est né en novembre 1886, à Rimouski. Son père, Félix-Joseph, est archiviste et secrétaire municipal, tandis que sa mère, Alphonsine Réhel, est une descendante des anciens seigneurs de Rimouski. Ce lien de parenté offre quelques privilèges à la famille d'Alphonsine Réhel, un banc réservé dans la première rangée à l'église, par exemple<sup>3</sup>. Pendant sa jeunesse, Eudore Couture est servant de messe. Il sert notamment la messe inaugurale du monastère des Ursulines de Rimouski, le 25 juillet 1906<sup>4</sup>. Lors de ses études au Séminaire de Rimouski, entre 1899 et 1906, Couture fonde son premier journal. Intitulé *Le Lutin* et arborant comme devise « organe de la jeunesse étudiante », il est tiré à soixante exemplaires. Toutefois, puisqu'il n'est pas autorisé par les autorités du collège, Couture et son équipe doivent mettre fin à leur publication clandestine après seulement quatre numéros<sup>5</sup>. Entre 1907 et 1909, le futur notaire étudie le droit à l'Université Laval et réalise sa cléricature chez les maîtres Sirois de Québec. En 1910, âgé de vingt-quatre ans, Couture est de retour à Rimouski où il prend la direction du journal *Le Progrès du Golfe* et amorce sa carrière de notaire. Il sera également secrétaire de la Commission scolaire de Rimouski en 1910 et 1911, puis vice-président de la Chambre de commerce de Rimouski de 1913 à 1918. En 1917,



Photo de la famille élargie d'Eudore Couture prise vers 1943.

Nous remarquons sur la photo sa femme, Louise Gagnon, tandis que les deux jeunes filles à l'avant sont Marcelle Germain (à gauche) et sa nièce Louise Couture (à droite). Tirée de la Collection Marcelle Germain.

il épouse Louise Gagnon à Rimouski. Le couple n'aura pas d'enfants biologiques, mais ils adoptent en 1939 leur nièce et leur neveu, Marcelle et Paul, alors âgés respectivement de six et quatorze ans.

### Directeur du Progrès du Golfe

À Rimouski, quelques journaux sont fondés au XIX<sup>e</sup> siècle, mais ils connaissent généralement une existence assez éphémère. Il faut attendre 1904, avec la fondation du *Progrès du Golfe* par Louis-Napoléon Asselin, pour qu'un hebdomadaire réussisse à s'établir sur des bases solides. Dans le premier numéro, les rédacteurs

résumant l'orientation catholique et patriotique du journal en trois devises : « Aime Dieu et va ton chemin », « Religion et patrie » et « L'union fait la force »<sup>6</sup>. En 1910, Eudore Couture est appelé à remplacer Louis-Napoléon Asselin comme directeur et rédacteur en chef du journal. Il conservera ses fonctions jusqu'à son décès en 1951<sup>7</sup>. Sous sa direction, *Le Progrès du Golfe* maintient son allégeance catholique, mais le journal se montre parfois critique à l'égard des autorités ecclésiastiques de la ville. Plus précisément, des affrontements opposent les idées progressistes d'Eudore Couture à celles, plus traditionalistes, de

Mgr Courchesne, notamment en ce qui concerne la montée du syndicalisme laïque<sup>8</sup>. En octobre 1934, le travail de Couture est reconnu et il est élu membre du bureau de Direction de l'association des journaux hebdomadaires de langue française du Canada. Durant de nombreuses années, l'équipe rédactionnelle du *Progrès du Golfe* n'est composée que d'Eudore Couture et d'Andrée Gauthier, auxquels s'ajoutent quelques collaborateurs et des employés à temps partiel. Dans les faits, la majorité des articles sont écrits par Couture sous différents pseudonymes. Ses noms de plume attestés sont Anatole, Cyprien La Rue, Diavolo, Fernand, Flic, Jacques d'Arles, Jack, Jec, Michaud Mifroid et Saint-Germain<sup>9</sup>. De 1910 à 1923, Couture est actionnaire majoritaire du *Progrès du Golfe*. Toutefois, il vend la plupart de ses actions en 1923 à l'homme d'affaires rimouskois Jules-A. Brillant. Même si ce dernier est un partisan libéral affiché, Couture semble conserver sa liberté éditoriale. Selon Marcelle Germain et Joseph Bérubé, Couture est politiquement plus près du Parti conservateur – plus tard l'Union nationale – que du Parti libéral<sup>10</sup>.

### Une carrière professionnelle astreignante

En plus de son travail comme directeur et rédacteur en chef du *Progrès du Golfe*, Eudore Couture exerce le métier de notaire à Rimouski de 1910 à 1951. En juin 1934, il est élu président de l'Association du notariat du district de Rimouski. Il est reconnu par ses pairs pour sa contribution à l'écriture et l'adoption de l'article 2799 du Code civil du Québec. Celui-ci permet la mainlevée d'une

hypothèque après une période de trente ans. Par ailleurs, Couture fait preuve d'avant-gardisme dans ses contrats de mariage, en ajoutant systématiquement une clause de séparation des biens en cas de divorce<sup>11</sup>. Couture travaille pendant la journée à son bureau de notaire et le soir à la réalisation du *Progrès du Golfe*. Pour se reposer, il se rend à ses maisons de campagne à Pointe-au-Père et à Sacré-Cœur. Ainsi, il tente de demeurer à proximité de Rimouski afin de revenir rapidement en cas d'événements à couvrir pour le journal. Il se réserve néanmoins quelques journées chaque année pour se rendre à Montréal, où il assiste à des concerts, des pièces de théâtre et des projections de films<sup>12</sup>. L'hiver, le notaire apprécie le hockey. Pendant les années 1910, il agit en tant qu'arbitre lors des parties de la Ligue de Hockey du Bas-Saint-Laurent<sup>13</sup>.

### Eudore Couture et la politique

Malgré une carrière professionnelle exigeante, pendant la période de l'entre-deux-guerres, Eudore Couture envisage de se présenter aux élections provinciales. En 1920, il publie aux éditions de l'Imprimerie nationale, sous le pseudonyme d'Anatole, le pamphlet *Évolution des partis*<sup>14</sup>. Cette plaquette résume bien sa pensée politique. À l'instar d'autres nationalistes de son époque, le notaire y critique le système bipartiste canadien hérité du parlementarisme britannique. Selon lui, le Parti libéral et le Parti conservateur sont équivalents; ils sont tous les deux au service des « trusts » et ne font rien pour défendre les intérêts des Canadiens-français dans la Confédération. En 1923, Eudore Couture est

sollicité par le Parti libéral provincial pour se présenter dans le comté de Rimouski. Après une période de réflexion, il organise une assemblée publique pour annoncer sa décision :

*Je ne suis pas un politicien et ne désire point l'être. Je n'éprouve aucun goût, aucun attrait, aucun penchant quelconque pour la candidature et la carrière politique. Mon ambition est de rester ce que je suis : notaire et journaliste. L'exercice honnête de ces deux nobles et bienfaisantes professions parmi mes compatriotes suffit à mon ambition et à mes désirs*<sup>15</sup>.

Il termine néanmoins son discours en expliquant qu'il accepterait d'être député de Rimouski à deux conditions : n'être associé à aucune formation politique et que le Parti libéral et le Parti conservateur acceptent de ne présenter aucun candidat contre lui<sup>16</sup>. Évidemment, cette proposition est rejetée, et c'est finalement le docteur Louis-Joseph Moreault qui est élu sous la bannière libérale. Ainsi, Eudore Couture n'exerce pas de fonctions politiques, mais cela ne l'empêche pas de militer, comme on le verra, dans différentes organisations nationalistes.

### L'évolution de l'idée nationaliste chez Eudore Couture

Le notaire Couture s'affiche dès son jeune âge comme militant nationaliste canadien-français. Le 17 mai 1906, il organise une séance académique au séminaire de Rimouski afin de discuter de l'importance de la langue française<sup>17</sup>. Lors de cet événement, Couture prononce une allocution où il analyse différents enjeux tels

que l'influence européenne sur le français parlé au Canada, l'apport des expressions canadiennes-françaises au français et le danger que représentent les anglicismes. Le texte inédit de cette conférence, retrouvé dans les archives de la famille Couture, permet de constater l'engagement militant d'Eudore Couture dès le début du siècle et révèle ses positions sur la sauvegarde de la langue française<sup>18</sup>.

En 1917, alors qu'il est directeur et rédacteur en chef du *Progrès du Golfe*, Eudore Couture accorde une grande importance dans les pages du journal à la lutte contre la conscription. Chaque semaine, il met en garde les Rimouskois contre cette « menace » et appelle à la résistance. Possiblement influencé par le bourassisme, il estime que les Canadiens-français n'ont pas à participer à la guerre européenne de 1914-1918. Lors d'une grande assemblée à Saint-Anaclet, Couture prononce un discours profondément patriotique :

*Nous luttons, en ce moment, comme peuple et comme individus, pour conserver notre droit à la vie et à la liberté. À l'assassin qui se lance à notre assaut pour nous poignarder, nous avons droit d'opposer la résistance par les armes dont il se sert pour nous réduire et nous anéantir. À la violence, nous opposons la violence! À la basse brutalité de l'apache, le noble courage du preux et du chevalier! À la tyrannie et à l'oppression, la résistance la plus vive, sinon la révolte! S'il faut mourir, nous mourons non pas en esclaves, mais en hommes libres qui savent défendre leur liberté<sup>19</sup>.*

Le combat nationaliste de Couture se poursuit au cours des années 1920 et au début des années 1930, alors qu'il écrit plusieurs articles dans le *Progrès du Golfe* pour dénoncer les inégalités entre francophones et anglophones. Il demande, entre autres, un salaire égal pour un travail égal<sup>20</sup>. Il revendique également des services en français dans les trains et des formulaires en français dans les bureaux de télégraphes. Dans sa lutte linguistique, Couture est aidé par d'autres hommes influents de la région et de la province, tels que Joseph Gauvreau, Olivar Asselin, Paul Hubert et Adéodat Lavoie<sup>21</sup>.

#### **Le réseau indépendantiste des années 1930<sup>22</sup>**

Dans le contexte de la crise économique internationale qui sévit lors des années 1930, de jeunes nationalistes estiment que le relèvement de la nation canadienne-française doit passer par l'indépendance politique et la création d'un État francophone en Amérique du Nord. Plusieurs des idées de ceux-ci trouvent écho chez Eudore Couture. Les Jeune-Canada, auxquels participent des intellectuels fidèles aux enseignements de l'abbé Lionel Groulx, est le premier groupe de cette période à défendre l'indépendantisme. Les Jeune-Canada forment un petit groupe montréalais qui ne dépasse jamais les 20 membres<sup>23</sup>, mais ceux-ci bénéficient d'appuis des milieux nationalistes (*Le Devoir*, *L'Action nationale*, la Société Saint-Jean-Baptiste) et ils connaissent un succès considérable. Ils réclament l'indépendance du Canada français afin de former un nouvel État qui s'appellerait la Laurentie. En 1935, alors que les Jeune-Canada sont

désorganisés, d'autres groupes indépendantistes émergent à Montréal et à Québec. Dans la région de la Capitale-Nationale, les indépendantistes se réunissent autour de l'avocat Paul Bouchard et inaugurent l'hebdomadaire *La Nation*, tandis que dans la région métropolitaine, les frères Walter et Dostaler O'Leary fondent les Jeunesses patriotes. Ces derniers mettent en place des comités indépendantistes à la grandeur de la province, dont un à Mont-Joli sous la présidence de l'avocat Louis-Joseph Gagnon<sup>24</sup>. Contrairement aux Jeune-Canada, les indépendantistes de *La Nation* et des Jeunesses patriotes envisagent l'indépendance du Canada français dans le but d'établir un État corporatiste inspiré du modèle italien. C'est dans ce contexte de recrudescence de l'idée d'indépendance qu'Eudore Couture inscrit son militantisme lors des années 1930. Il tisse des liens principalement avec les collaborateurs de *La Nation* et les membres des Jeunesses patriotes.

#### **Le Progrès du Golfe et la diffusion de l'idée indépendantiste**

Entre 1935 et 1938, *Le Progrès du Golfe* diffuse l'idée indépendantiste au Bas-Saint-Laurent. Au début de 1936, une collaboration naît entre l'hebdomadaire rimouskois et le journal de combat *La Nation*. Couture souligne avec enthousiasme la fondation de ce groupe indépendantiste de Québec :

*Enfin! Nous avons un groupe de patriotes qui, eux, savent ce qu'ils veulent et n'ont pas besoin de l'envoyer dire. Je veux parler de jeunes séparatistes. Ce qu'ils veulent? La création d'un État*

*libre français en Amérique. Ce qu'ils feront pour y arriver? Travailler à la rupture du lien fédératif. Comment s'y prendront-ils? En généralisant leur mouvement séparatiste, en s'appliquant ensuite à lui insuffler une vie toujours plus abondante et dynamique. [...] Allez-y de toutes vos forces, jeunes séparatistes, ferraillez, pansez rapidement vos blessures si vous en recevez, et retournez au combat plus braves et aguerris que jamais. Marchez à l'étoile de la religion et au pôle de la patrie. Nous vous suivrons de l'œil, de l'âme et du cœur : nous vous soutiendrons dans vos combats quand nous le pourrons : et Dieu veuille que nous n'ayons jamais besoin de vous venger! Robuste santé à « La Nation » et courage<sup>25</sup>.*

Régulièrement, Eudore Couture reproduit dans *Le Progrès du Golfe* des articles parus dans *La Nation*. Il recommande même à ses lecteurs de s'abonner à ce journal indépendantiste<sup>26</sup>. Il est d'ailleurs possible de se procurer des exemplaires de *La Nation* directement aux bureaux du *Progrès du Golfe*, situés sur la rue Évêché en haut de l'imprimerie Gilbert. En ce qui concerne les articles indépendantistes écrits spécialement pour *Le Progrès du Golfe*, nous savons avec certitude que ceux qui sont signés par « Flic » et par « Jack » sont d'Eudore Couture, mais par l'analyse du style et du ton, je crois que nous pouvons aussi associer au directeur ceux signés par « Franc Archer », « CAB », « Rataplan » et « Flambart »<sup>27</sup>. La première prise de position de Couture en faveur de l'indépendance date du

10 avril 1936<sup>28</sup>. Dans un éditorial, le notaire compare la situation des Canadiens-français aux Noirs américains. Il juge que dans la Confédération, les francophones sont, depuis le début, et seront toujours les servants de la majorité anglophone. Comme solution, il préconise la rupture du pacte confédératif. Couture perçoit l'indépendance du Québec comme le moyen de sauvegarder la langue française en Amérique du Nord. Dans un article qui rappelle son pamphlet de 1920 sur l'évolution des partis, il explique que les députés francophones du Parti libéral du Canada et du Parti conservateur canadien n'ont jamais réussi à faire respecter le pacte confédératif de 1867. Ainsi, il faut considérer, comme nouvelle avenue, le « séparatisme »<sup>29</sup>.

#### **Eudore Couture et les Jeunesses patriotes**

Eudore Couture entretient de bonnes relations avec les Jeunesses patriotes des frères O'Leary. D'abord, il possède sa carte de membre et il milite dans le comité de Mont-Joli en compagnie de Louis-Joseph Gagnon, Charles Gagnon, Jean-Marie Gagnon, Octave Gagnon, Claude Beaudet, J.B. Gaudreau, Alphonda Lavoie, Antoine Morissette et Gérard Pinault<sup>30</sup>. Aussi, il n'hésite pas à utiliser *Le Progrès du Golfe* pour faire la publicité et la promotion des activités du groupe<sup>31</sup>. En septembre 1936, Eudore Couture écrit au président des Jeunesses patriotes, Walter O'Leary, pour le féliciter de son engagement social et politique<sup>32</sup>. Puis, au mois d'octobre de la même année, il prononce un discours lors d'une activité du groupe à Arthabaska visant à commémorer la mort d'Armand

Lavergne. Son allocution, reproduite dans *Le Progrès du Golfe*, témoigne de sa vision de l'indépendance :

*Après 69 années de vie collective, sachant ce que nous savons des expériences du passé et du présent, ayant pleine conscience des iniquités multipliées dont notre race a été sans cesse victime, nous rendant compte du rôle indigne que nous font tenir en permanence nos associés dans la Confédération, il n'est plus possible, me semble-t-il, à aucun Canadien français quelque peu sensible et fier d'espérer obtenir jamais justice et satisfaction de ceux qui nous traitent traditionnellement avec une mentalité de despotes, convaincus de trouver chez les nôtres une résignation de vaincus. [...] Je fus autrefois un fédéraliste, mais je suis revenu de cette idée qui n'était qu'un mirage décevant. Ce n'est que dans les limites de l'État français que notre race pourra vivre pleinement sa vie<sup>33</sup>.*

Nous pouvons de sorte considérer Eudore Couture comme une figure importante du réseau indépendantiste des années 1930. Pendant quatre années, le directeur du *Progrès du Golfe* travaille à faire connaître cette idée auprès des Rimouskois et des Bas-laurentiens. Par contre, lorsque la Deuxième Guerre mondiale éclate, la plupart des indépendantistes, y compris Eudore Couture, cessent leurs activités pour se concentrer sur la lutte contre la conscription.

### Les idées féministes d'Eudore Couture

Outre le nationalisme et l'indépendantisme, Eudore Couture défend des idées féministes. Une telle prise de position est avant-gardiste et originale pour un homme journaliste de cette époque. D'abord, lorsqu'il rédige un contrat de mariage, il tient à y inclure une clause de séparation des biens en cas de divorce. De plus, il écrit dans *Le Progrès du Golfe* plusieurs articles en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Par exemple, le 7 juin 1929, il prédit que l'équité entre les deux sexes sera atteinte d'ici quelques années, puisque « les femmes ont ce qu'il faut pour accéder à l'ensemble des professions<sup>34</sup> ». Selon lui, les obstacles auxquels doivent faire face les femmes sont la mentalité de l'ancienne élite canadienne-française et le sentiment d'infériorité qui persiste chez plusieurs d'entre elles. Le 10 février 1933, Eudore Couture défend le travail des femmes, considéré par certains comme la cause de la crise économique. Il soutient que « nier à la femme le droit au travail, est un non-sens, une absurdité, une injustice<sup>35</sup> ». Dans son article, le directeur demande un salaire égal pour les hommes et les femmes, ainsi que la semaine de quarante heures pour permettre aux femmes de profiter de moments de repos en famille. Finalement, le 13 novembre 1936, Eudore Couture apporte son soutien aux suffragettes en écrivant un plaidoyer en faveur du droit de vote des femmes<sup>36</sup>. Ces idées défendues par Couture dans *Le Progrès du Golfe* se reflètent concrètement dans l'exercice de ses fonctions. En 1929, le directeur emploie comme



Dernière photo prise d'Eudore Couture, vers 1950, quelques mois avant son décès. Il est photographié en compagnie de sa femme, Louise Gagnon, et de sa fille adoptive, Marcelle Germain. Tirée de la Collection Marcelle Germain.

secrétaire Andrée Gauthier. Cette dernière, qui travaille au *Progrès du Golfe* pendant treize années, écrit plusieurs articles de fond, non pas seulement sur les questions féminines comme il était coutume à l'époque pour les femmes journalistes, mais sur une variété de sujets. Dans un témoignage datant de 1984, elle présente Couture comme « un patron qui souhaitait davantage une collaboratrice qu'une simple exécutante, au double plan notarial et journalistique<sup>37</sup> ».

### Ses dernières années

À la fin des années 1940, la santé d'Eudore Couture se détériore. En 1950, il est au repos forcé à la suite d'un épuisement professionnel. Par contre, lorsque le grand feu de Rimouski survient, Couture regagne ses fonctions pour mettre en place, avec l'aide de son associé Joseph Bérubé, un fonds d'aide aux sinistrés. Les deux hommes sollicitent alors des

associations et des compagnies de la province afin qu'elles prêtent de l'argent aux victimes<sup>38</sup>. Eudore Couture meurt d'une embolie cérébrale le 26 septembre 1951. Pour l'occasion, l'équipe du *Progrès du Golfe* publie un numéro spécial afin de souligner le travail acharné de celui qui a été directeur et rédacteur en chef du journal pendant quarante ans, de même que pour saluer le départ de ce grand leader d'opinion régional.

## Notes

- 1 Mathieu Noël est doctorant en histoire à l'Université du Québec à Montréal. Il se spécialise en histoire des idées politiques et en histoire de la presse au Québec.
- 2 Parmi les rares études sur Eudore Couture, mentionnons Raphaël Ouimet, éd., *Biographies canadiennes-françaises*, treizième édition, Montréal, [s.n.], 1937, p. 223 et Richard Saindon, *Histoire de Rimouski par le nom de ses rues*, Rimouski, À compte d'auteur, 1995, p. 178-181.
- 3 Entrevue réalisée avec Madame Marcelle Germain, Montréal, le 31 mai 2010.
- 4 Caroline Tanguay, *À Rimouski, il était un monastère*, Rimouski, Les Ursulines de Rimouski, 1995, p. 6.
- 5 Eudore Couture, « La courte histoire d'un petit journal rimouskois », *Le Progrès du Golfe*, 21 février 1936, p. 1.
- 6 « Au lecteur », *Le Progrès du Golfe*, 15 avril 1904, p. 1.
- 7 Mentionnons qu'en 1926, il est remplacé quelques mois par l'avocat Henri-Elzéar Noël.
- 8 Andrée Gauthier, « Une entrée à petits pas dans le journalisme régional », *La Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. X, n° 27, mai-décembre 1984, p. 125.
- 9 Bernard Vinet, *Pseudonymes québécois*, Québec, Éditions Garneau, 1974, 361 p.
- 10 Entrevue réalisée avec Madame Marcelle Germain, Montréal, le 31 mai 2010; Entrevue réalisée avec Monsieur Joseph Bérubé, Rimouski, le 30 juin 2010.
- 11 Entrevue réalisée avec Monsieur Joseph Bérubé, Rimouski, le 30 juin 2010.
- 12 Entrevue réalisée avec Madame Marcelle Germain, Montréal, le 31 mai 2010.
- 13 Pour plus d'informations sur le rôle d'Eudore Couture dans le développement du hockey bas-laurentien, voir Mathieu Noël, « Histoire du hockey amateur au Bas-Saint-Laurent (1910-1955) », *L'Estuaire*, vol. 71, juin 2011, p. 4-12.
- 14 Anatole (pseudonyme d'Eudore Couture), *Évolution des partis*, Québec, Imprimerie nationale, 1920, 30 p.
- 15 « La rencontre Couture-d'Anjou », *Le Progrès du Golfe*, 12 janvier 1923, p. 1.
- 16 *Ibid.*
- 17 « Notes locales », *Le Progrès du Golfe*, 18 mai 1906, p. 3.
- 18 Eudore Couture, « Étude sur la langue française au Canada », 17 mai 1906, Archives privées, Collection Marcelle Germain.
- 19 « L'assemblée de St-Anaclet », *Le Progrès du Golfe*, 29 juin 1917, p. 1.
- 20 C.AB (pseudonyme d'Eudore Couture), « Une injustice », *Le Progrès du Golfe*, 5 août 1932, p. 1-2.
- 21 Paul Hubert, « Pourquoi n'y a-t-il pas de formules françaises? », *Le Progrès du Golfe*, 22 septembre 1933, p. 1; Laurent du Golfe (pseudonyme d'Adéodat Lavoie), « Notre vocation comme peuple », *Le Progrès du Golfe*, 23 juin 1933, p. 1.
- 22 Pour plus d'informations sur le réseau indépendantiste des années 1930, voir Mathieu Noël, *Lionel Groulx et le réseau indépendantiste des années 1930*, Montréal, VLB Éditeur, 2011.
- 23 Les membres les plus actifs sont Thuribe Belzile, George-Étienne Cartier, Dollard Dansereau, Pierre Dansereau, Jean-Louis Dorais, Paul Dumas, André Laurendeau, Dostaler O'Leary et Paul Simard.
- 24 Lettre de Walter O'Leary à Philippe Vaillancourt, 3 mai 1936, CLG40/C2,14, Fonds Dostaler et Walter O'Leary, Archives nationales du Québec (Montréal).
- 25 Rataplan, « Enfin, un objectif patriotique », *Le Progrès du Golfe*, 21 février 1936, p. 1.
- 26 « Un magnifique témoignage de La Nation », *Le Progrès du Golfe*, 27 mars 1936, p. 2.
- 27 Bernard Vinet, *Pseudonymes québécois*, Québec, Éditions Garneau, 1974, 361 p.
- 28 Franc Archer, « Chiures de Confédération », *Le Progrès du Golfe*, 10 avril 1936, p. 2.
- 29 Flic (pseudonyme d'Eudore Couture), « M. Lapointe, le bilinguisme et les vieux partis », *Le Progrès du Golfe*, 26 juin 1936, p. 1.
- 30 Lettre de Louis-Joseph Gagnon à Walter O'Leary, 27 avril 1936, CLG40/C2,12, Fonds Dostaler et Walter O'Leary, Archives nationales du Québec (Montréal).
- 31 « Buste de l'abbé Groulx », *Le Progrès du Golfe*, 8 janvier 1937, p. 4.
- 32 Lettre d'Eudore Couture à Walter O'Leary, 19 septembre 1936, CLG40/C2,15, Fonds Dostaler et Walter O'Leary, Archives nationales du Québec (Montréal).
- 33 Eudore Couture, « Les Jeunesses patriotes et leur objectif », *Le Progrès du Golfe*, 9 octobre 1936, p. 1.
- 34 C.AB (pseudonyme d'Eudore Couture), « Les droits de la femme », *Le Progrès du Golfe*, 7 juin 1929, p. 1.
- 35 C.AB (pseudonyme d'Eudore Couture), « La femme au travail », *Le Progrès du Golfe*, 10 février 1933, p. 1.
- 36 Flambart, « Le vote des femmes? Eh! Pourquoi pas? », *Le Progrès du Golfe*, 13 novembre 1936, p. 1.
- 37 Andrée Gauthier, « Une entrée à petits pas dans le journalisme régional », *La Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. X, n° 27, mai-décembre 1984, p. 125.
- 38 Entrevue réalisée avec Monsieur Joseph Bérubé, Rimouski, le 30 juin 2010.

## **Section spécialisée**



# Denis Riverin et la Compagnie des pêches sédentaires du Canada :

## Les difficultés d'implantation d'une industrie de la pêche en Nouvelle-France

*Mario MIMEAULT<sup>1</sup>*

Les premiers colons de la Nouvelle-France se sont installés dans les basses terres du Saint-Laurent et ils y ont développé une colonie qui a rapidement consolidé ses assises. À l'opposé, les richesses halieutiques n'ont attiré sur les rives du fleuve et du littoral atlantique que des pêcheurs saisonniers venus de la métropole. Le milieu côtier offrait pourtant un potentiel intéressant. La morue

abondait aux frontières de la colonie et la disponibilité du sol permettait à ses habitants d'avoir la main haute sur une industrie de la pêche à caractère sédentaire. Pour cela, il eut fallu développer des établissements permanents, une main-d'œuvre spécialisée et y consacrer trois à quatre mois par année. Or, après cinquante années de concessions territoriales, de 1636 à 1686, l'industrie de la pêche demeure inexistante en Nouvelle-



La famille de Denis Riverin représentée sur un ex-voto en 1703.  
Crédit : Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré

France<sup>2</sup>. Les Canadiens n'ont jusqu'alors généré en ce domaine que des projets illusoire, au mieux que des entreprises sans grande envergure.

Les premiers véritables efforts visant à développer la pêche dans la colonie apparaissent dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils découlent de la conjugaison des politiques royales et de l'implication de l'homme d'affaires

Denis Riverin. Connu pour sa participation au commerce des fourrures et à l'administration coloniale, ce marchand forme en 1687 la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada. Cette société a déjà son pendant sur la côte atlantique, la Compagnie des Pêches sédentaires de l'Acadie. Fondée en 1682 par le sieur Bergier, un marchand de La Rochelle, cette dernière favorise l'établissement de colons dans la région de Chédabouctou (Guysborough, N.-É.) et tire ses bénéfices des activités de la pêche et de la traite des fourrures<sup>3</sup>.

Reprenant la formule à son compte, Riverin songe à remplir les mêmes obligations sur le versant sud du Saint-Laurent, à ceci près qu'il n'envisage de développer que les pêches. Son projet intéresse parce qu'il se fixe des objectifs qui

débordent l'entreprise personnelle. Il essaie, avec l'aide du gouvernement, de poser les bases d'une industrie canadienne de la pêche tout en consolidant le peuplement de la Nouvelle-France.

Peu d'ouvrages parlent spécifiquement de cet homme public et encore moins des objectifs que nous venons de relever. Des études ont traité de Riverin en mettant l'accent sur sa carrière de gestionnaire de l'État et de marchand de fourrure. Cameron Nish, auteur de la plus récente biographie portant sur ce personnage, dresse un état des relations qui permettent de comprendre les faveurs obtenues dans la consolidation de ses entreprises. Secrétaire de l'intendant Duchesneau, représentant de Jean Oudiette (détenteur du monopole de la Compagnie de la Ferme du Roi en Nouvelle-France) et jouissant de la protection de son ami Louis Tantouin de la Touche (commissaire de la Marine au Canada), Denis Riverin s'est même assuré les bonnes grâces de Louis XIV<sup>4</sup>. L'ouvrage le plus approfondi sur ce personnage reste encore celui de Michel-Henri Saint-Amant, dont un important chapitre cerne l'intérêt de Riverin pour les pêches. Toutefois, la question de ses activités économiques est abordée à travers le prisme de sa carrière politique, et non comme objet d'étude à part entière<sup>5</sup>. Aucun historien n'a, à ce jour, tenté de caractériser les entreprises de pêche ayant eu cours sur les rives du Saint-Laurent à l'époque de Riverin. Notre étude présente une approche tout à fait neuve à cet égard.

Au préalable, il est nécessaire d'indiquer, pour la conduite de l'étude, que des personnes s'étaient intéressées aux pêches avant lui, mais aussi que des lacunes flagrantes ont marqué les efforts de ces entrepreneurs. Une absence de concertation entre les divers intervenants et un manque de vue à long terme se remarquent tout particulièrement chez ces derniers alors que, à l'opposé, les projets de Riverin étaient fortement structurés et conçus en fonction des politiques de développement colonial. Parlons d'abord des premières tentatives d'implantation.

### UN DÉVELOPPEMENT INCOHÉRENT

Dans un exposé qui constituait pour la première fois un programme de développement de la Nouvelle-France, Champplain évaluait, en 1618, le bénéfice que la colonie pouvait tirer de la pêche à plus d'un million de livres par année<sup>6</sup>. Deux générations plus tard, l'intendant Talon avançait des chiffres encore plus faramineux. Les entrées en argent occasionnées par la pêche qui se faisait dans le golfe Saint-Laurent et ses côtes s'élevaient à plus de dix millions de livres pour la France, sept à huit cents vaisseaux métropolitains y trouvant leur compte<sup>7</sup>.

Estimant que la Nouvelle-France pouvait tirer elle aussi sa part de bénéfices, les autorités coloniales ont, dès lors, fortement incité les Canadiens à travailler dans les pêcheries. Dans ce dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, près d'une quinzaine de concessions sont accordées dans l'estuaire du Saint-Laurent sur un territoire correspondant aujourd'hui à la

côte nord-gaspésienne avec l'espoir de voir les gens de la colonie s'y consacrer pleinement. Il s'agit d'une bande côtière de plus de 300 kilomètres qui, pour de multiples raisons, connaît un difficile développement.

### Mathieu Damours de Chauffours

Du nombre des Canadiens ayant répondu aux incitations de l'État, on doit compter Mathieu Damours de Chauffours. Marchand établi à Québec et membre du Conseil souverain de la Nouvelle-France, ce dernier obtient la seigneurie de Matane en novembre 1672. Il érige une habitation à l'embouchure de la rivière et il mène quelques voyages de pêche et de traite dans le bas du fleuve. L'expérience prend fin pour lui en 1682 à la suite d'une chicane avec le gouverneur Frontenac parce qu'il n'aurait pas satisfait à des mesures de contrôle relatives au commerce des fourrures. La traumatisante expérience d'une réclusion en résidence surveillée le décourage de poursuivre l'exploitation de son domaine. Par après, son fils Charles à qui il alloue un fief en bordure de la mer, engage pendant quelques années une ou deux équipes de pêcheurs pour réaliser une exploitation somme toute modeste<sup>8</sup>.

### La famille Denys

La famille Denys s'est aussi taillé une part des côtes bas-laurentiennes et gaspésiennes. Pierre Denys de la Ronde, Grand Maître des Eaux et de la Forêt de la Nouvelle-France, a, le 15 avril 1662, obtenu pour ses deux jeunes fils Simon et Pierre les concessions de Bonne-Pêche et de Bon-Port. La Ronde se les verra retirer en 1668, n'y ayant rien fait qui vaille. Quatre

ans plus tard, il acquiert la seigneurie de l'île Percée, taillée à même celle de son oncle Nicolas Denys. Il y installe de cinq à huit familles de pêcheurs. En 1675, il se fait accorder celle du Bic dont il se départira au profit de Charles Aubert de La Chesnaye. Son frère Charles Denys de Vitré est co-seigneur avec lui du Bic. Ce dernier reçoit la seigneurie de Trois-Pistoles au début de l'année 1687, une propriété qu'il tente de vendre à Denis Riverin et qu'il finit par échanger à Jean Rioux, un habitant de l'île d'Orléans<sup>9</sup>.

### **La Compagnie Bourdon - D'Ailleboust**

L'extrémité de la péninsule gaspésienne est elle aussi, très tôt, l'objet d'une tentative d'exploitation en pêche. En 1652, l'ex-gouverneur Louis D'Ailleboust et son neveu Charles s'allient à la famille Lauzon, au clan des Leneuf ainsi qu'à quelques marchands pour acquérir la seigneurie du cap des Rosiers. Quelques-uns de ces partenaires possèdent une certaine expérience des choses de la mer. Jacques Leneuf de la Poterie et Jean-Paul Godefroy ont déjà mené des activités de commerce maritime sur le fleuve. Pour sa part, Jean Bourdon détient les titres de la seigneurie de l'anse au Griffon, située à la limite nord de leur concession. Cette autre propriété n'a jamais été développée, mais le domaine ainsi constitué est un des plus importants qui ait été octroyé sur le littoral atlantique. Il s'étend de l'île de Miscou jusqu'au cap des Rosiers et leur propriété couvre toutes les anses de la Baie des Chaleurs, l'île Percé, la baie de Gaspé et les sites de pêche intercalaires sur une profondeur de dix lieues dans les terres<sup>10</sup>.

Louis D'Ailleboust et Jean-Paul Godefroy sont les directeurs de la compagnie formée à l'occasion de cette acquisition. Il s'agissait pour eux d'intégrer un nouveau champ d'investissement à leurs activités commerciales. Ils entendent se lancer dans la pêche à la morue et établir le centre de leurs opérations à Percé, ce qui permettrait de jeter les bases d'un commerce triangulaire Nouvelle-France / Antilles / France. En 1653, ils affrètent un vaisseau qu'ils envoient pêcher à Percé avec ordre de livrer sa cargaison à Saint-Christophe, aux Antilles<sup>11</sup>.

Les résultats de la campagne de pêche ne sont pas connus. Ils s'avèrent sans doute médiocres, car l'entreprise s'essouffle rapidement. D'Ailleboust et ses partenaires se voient retrancher à la fin de l'année la plus grande partie de leur concession au profit de Nicolas Denys. Le 3 décembre 1653, ce dernier reçoit tout le littoral atlantique de la Nouvelle-France depuis le cap des Rosiers jusqu'au détroit de Canso, ce qui prive la Compagnie Bourdon-D'Ailleboust de la plus grande partie des territoires côtiers qui lui étaient réservés. Il ne lui reste que l'anse du cap des Rosiers, laquelle lui est aussi retirée en mars 1668, parce qu'abandonnée<sup>12</sup>.

Parallèlement à ces efforts perdus, s'ajoutent quelques vaines concessions qui ne favorisent en rien le développement d'une industrie halieutique, dont celle de la pointe de Cap-Chat consentie à Michel Leneuf en 1662. À cette dernière, il faut ajouter la concession du sieur de Brugière qui voulait démarrer en 1673 un établissement de pêche dans la

baie de Gaspé, de même que celle faite plus tard à François de Galiffet dans la région de Percé. Ces deux dernières tentatives relevaient d'ambitions démesurées et ont échoué après n'avoir intéressé qu'une ou deux familles de pêcheurs<sup>13</sup>.

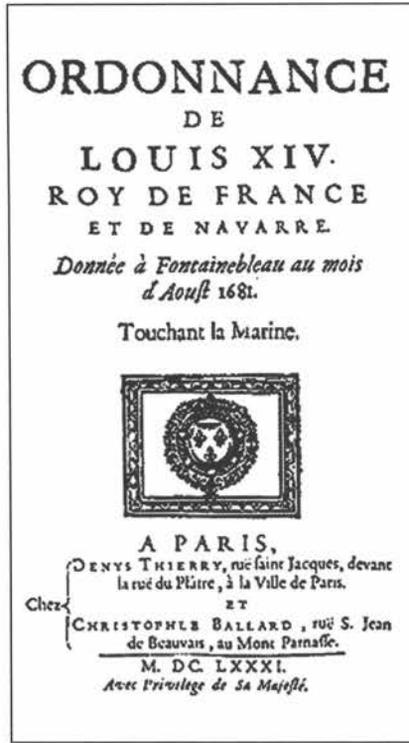
Toutes ces vaines concessions n'ont mené à aucun développement durable. À l'exemple des entreprises des Damours, Bourdon, D'Ailleboust, mais peut-être moins pour la famille Denys, elles présentent un caractère de discontinuité chronique. Des dix seigneuries concédées avant que Denis Riverin ne se lance dans les pêches, sept tombèrent en désuétude et seules deux seigneuries ont fait l'objet d'une tentative d'exploitation connue. D'autres facteurs fournissent des explications au retard des pêches. Par exemple, alors que la propriété des seigneuries présente dans la vallée laurentienne du XVII<sup>e</sup> siècle une stabilité que certaines études ont mise en évidence, la propriété foncière du littoral gaspésien se montre, à l'opposé, particulièrement instable<sup>14</sup>. Cette mobilité du bien-fonds seigneurial traduit l'inertie des gens impliqués autant que le manque de moyens, ou encore la dispersion des intérêts. Prises dans leur ensemble, les tentatives consacrées au développement des pêches ont présenté jusqu'alors un caractère trop individualiste pour qu'elles réussissent. Elles n'ont pas dépassé le niveau des vues personnelles, au mieux familiales. Les entreprises de Denis Riverin se démarquent, quant à elles, très nettement de ces premières par leur continuité et par l'envergure des objectifs poursuivis.

## LES DÉBUTS DE LA COMPAGNIE DES PÊCHES SÉDENTAIRES DU CANADA<sup>15</sup>

### L'harmonisation du projet à la politique de développement colonial

Les efforts de Denis Riverin en regard des pêches ont présenté de meilleures garanties de succès que les précédentes expériences parce qu'il s'y consacra pleinement et qu'il avait su gagner le soutien indispensable à la réussite d'une industrie naissante. On ne peut que remarquer la bonne écoute dont il jouissait à la Cour du roi. Il est vrai que pour ce dernier et ses fonctionnaires il eut été difficile de lui refuser leur aide. En effet, Riverin avait, antérieurement à ses projets de pêche, financé pour une somme dépassant les quarante-cinq mille livres la guerre que la colonie avait menée contre les Iroquois<sup>16</sup>. Une contribution de cette envergure n'eut pas été sans susciter un devoir de reconnaissance si ce n'eut été le roi, à qui on devait tout, mais le promoteur a eu l'intelligence de ne point y référer et d'ajuster plutôt ses projets aux besoins de la métropole et de sa colonie.

Au début du règne de Louis XIV, le ministre des Colonies, Jean-Baptiste Colbert, avait élaboré un plan de développement harmonisé de l'empire suivant lequel les possessions françaises devaient assurer leur autonomie. L'intendant Talon entend dès son arrivée en Nouvelle-France, en 1665, lancer à cette fin le territoire qu'on lui confie sur la voie du développement. S'il considère l'agriculture « indispensable au commerce et à l'industrie », comme



Ordonnance de 1681 : Page couverture.  
Coll. Mario Mimeault.

l'écrivit l'historien Jean Hamelin, autant voit-il la pêche comme « l'âme et le soutien du négoce<sup>17</sup> ». Le roi fait d'ailleurs connaître son accord plein et entier sur le principe et en avise le gouverneur Frontenac : « L'établissement des pêches sédentaires dans la rivière de Saint-Laurent ou dans les mers voisines voulant apporter beaucoup d'utilité aux dits habitants, tant pour leur abondance que par la facilité du débit [i.e. du marché] qu'ils peuvent en avoir, soit des Isles Antilles, soit de France, il [le gouverneur] les incitera à s'y appliquer<sup>18</sup> ». Émise plus d'une dizaine d'années avant que Riverin ne s'intéresse aux pêches, cette politique vaudra jusqu'en 1685 et même au-delà bien qu'elle n'ait produit que peu d'effets.

Dès l'élaboration de ses projets au milieu des années 1680, Denis Riverin s'adresse en haut lieu, comptant sur un soutien financier de l'État comme les producteurs de bière, de lainage ou du cuir en avaient bénéficié dans les années antérieures. Ses démarches le conduisent à la Cour. Comme il a bien saisi la volonté royale en regard du développement de la Nouvelle-France, il en reprend les grandes lignes dans un programme qui intègre les pêches. Son plan répond aux soucis des autorités qui s'inquiètent du faible nombre de jeunes personnes en âge de se marier dans la colonie alors que celui des trafiquants de fourrures avait augmenté considérablement entre 1672 et 1685. Il était passé de 300 à près de 800 en treize ans et le roi voulait récupérer le potentiel démographique que ces garçons représentaient<sup>19</sup>. Dans ce contexte de déficit démographique, Riverin présente donc le développement des pêcheries comme le moyen par excellence pour fixer la jeunesse que la traite attire dans les bois.

Sur un tout autre plan, le promoteur souligne le rôle que les entreprises de pêche assument comme école de formation pour les matelots et les navigateurs et le fait qu'en France la pêche hauturière prépare une relève professionnelle pour la marine d'État. On pourrait, en encourageant son projet, croit-il, appliquer la même politique à la Nouvelle-France. Cette dernière, qui enregistrait une carence de main-d'œuvre maritime, pourrait se préparer une relève à l'aide des pêches. Le recensement de la Nouvelle-France de 1681 révèle qu'il y a place pour un développement des métiers de

la mer et la formation d'une classe de marins et de pêcheurs coloniaux. Le tableau démographique de la colonie que l'on a dressé alors ne relève la présence que de huit matelots et d'un seul navigateur sur son territoire<sup>20</sup>.

Enfin, indique encore le demandeur en faisant allusion à la part d'autonomie que la Nouvelle-France retirerait de ses projets, la pêche offrirait aux habitants un apport complémentaire à leurs réserves alimentaires. Le roi ne pouvait que se montrer sensible à un argument de ce genre, d'autant que la reprise des hostilités avec les Iroquois depuis l'année précédente (1684) menaçait la productivité agricole, particulièrement celle du blé, et plaçait la colonie dans une position de fragilité vis-à-vis de ses approvisionnements en grain<sup>21</sup>.

La pertinence de son argumentaire et le fait qu'il soit en phase avec les intérêts coloniaux valent à Riverin tout l'appui recherché. Le robinet des subsides royaux étant cependant fermé depuis quelques années, il n'obtiendra rien sur ce point, mais il bénéficiera d'une aide qui se traduira de bien d'autres manières.

### **Une association Québec-La Rochelle**

L'ampleur des objectifs avancés par Denis Riverin dans ses projets fait que l'entreprise dépasse les possibilités pécuniaires d'un seul investisseur. Profitant de son séjour en France pour se chercher des partenaires, il trouve quelques particuliers de Paris prêts à se joindre à lui<sup>22</sup>. Fort de leur concours, il prépare sa première campagne de pêche et il

engage dix-huit hommes d'expérience qu'un navire de La Rochelle doit transporter au printemps 1686 avec les approvisionnements nécessaires à son établissement.

Riverin lui-même revient à Québec au cours de l'été qui suit sur le même bateau qui conduit l'intendant Bochart de Champigny en Nouvelle-France. Le promoteur sait mettre ce voyage à profit et, contrairement à ce qui avait été avec l'intendant de Meulles<sup>23</sup>, il fait bonne impression sur le représentant du roi, s'attirant une sympathie qui servira bien ses plans. Il n'aura cependant jamais plus de nouvelles de ses hommes et de leur navire. Les autorités ne savent s'il s'est perdu en mer ou s'il a été pris par des forbans, ce qui, de toute manière, ne change en rien les résultats puisqu'ils seraient arrivés trop tard pour la saison en cours. Les premiers investissements ont été faits en pure perte.

Loin de se décourager, Denis Riverin se tourne vers la colonie pour trouver des appuis supplémentaires. Joachim Chalons, ancien commis de la Compagnie des Cent-Associés et ami de longue date, accepte de travailler à la relance de son projet. Le promoteur en pêche sait aussi gagner l'amitié du gouverneur de Denonville, lequel endosse leur initiative et achemine en leur nom une demande de protection au ministre Seignelay. Retournant lui-même en France, Riverin annule la société passée avec les hommes d'affaires parisiens et il se rend à La Rochelle rencontrer quelques marchands pour qui la région laurentienne n'est pas tout à fait étrangère, certains de leurs prédécesseurs ayant déjà exploité

un poste de traite à Matane en 1615. Il trouve parmi eux des gens qui acceptent de s'impliquer et ils créent ensemble la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada, possiblement au cours de l'hiver 1687<sup>24</sup>.

Il est entendu entre les partenaires que le promoteur canadien représenterait leurs intérêts en Amérique et qu'il s'occuperait de lancer les opérations de la compagnie. Le directeur de la nouvelle société de pêche s'attaque à la tâche dès le printemps 1687. Malheureusement, l'unique navire que ses moyens lui permettent d'armer se jette à la côte à quelque quarante lieues de Percé, à l'entrée de la Baie des Chaleurs. Le bateau aura été envoyé sur le Banc des Orphelins, qui se trouve à proximité de ces eaux, et il se sera perdu à la faveur d'une tempête. C'est le deuxième revers que Denis Riverin essuie en autant d'années d'opération. Ces échecs ne le rebutent toutefois pas et il retient aussitôt les services de huit matelots pour la prochaine saison<sup>25</sup>.

Il envisage alors la possibilité d'ajouter la chasse à la baleine à ses activités halieutiques. Comme il se trouve un grand nombre de cétacés en plein cœur de la colonie, à la hauteur de Tadoussac, les déboursés ne devraient pas en être trop accrus. Des gens du Pays basque de passage à Québec lui font entendre que ces animaux sont trop maigres et que leur graisse fond mal, mais il faut avoir à l'esprit que ces entrepreneurs voient d'un mauvais œil toute entreprise coloniale qui s'immiscerait dans un secteur des pêches qu'ils entendent dominer seuls. Pour sa part, Bochart de

Champigny n'est pas convaincu de la non-rentabilité de cette chasse, d'autant qu'un baleineau échoué au Cap-Tourmente au cours de l'été 1688 a donné à lui seul plus de vingt-cinq barriques d'une bonne huile. Malgré cet avis contraire, l'intendant exhorte le ministre des Colonies d'ordonner à un certain De La Boulaye, originaire de Bayonne, de tenter l'expérience, dans l'espoir sans doute qu'un succès éventuel ait un effet d'entraînement sur l'entreprise canadienne<sup>26</sup>.

### La constitution d'un domaine côtier

Riverin, que rien ne rebute, tente de donner cette fois-ci une meilleure structure à son entreprise. Le premier souci qu'il a en tête est de trouver une base à ses opérations qui avaient été menées jusque-là à partir du port de Québec. Il cherche des terres situées à proximité des sites de pêche qui soient disponibles.

Il avait remarqué lors de ses passages dans la région de Matane, et plus bas sur le fleuve, des espaces plus que suffisants pour faire pêcher cinq cents chaloupes. L'entrée de la rivière Matane offrait des possibilités portuaires intéressantes, pouvant accueillir des navires de deux cents tonneaux. Les lieux, appartenant à la famille Damours, n'étaient toutefois pas libres. Le directeur de la Compagnie des Pêches sédentaires doit trouver autre chose et il envoie ses hommes localiser le meilleur site de pêche possible. Se fiant à leur avis, suivant lequel la région abondait en cétacés et en morues de belle taille, il demande et obtient, le 12 mars 1688, la conces-

sion de l'anse et de la rivière du Cap-Chat afin d'y construire tous « Les bastimans et magasins nécessaires et Convenables à l'establissement de pescheries qu'il y doit Commencer Ce printemps prochain.<sup>27</sup> » Affichant le sérieux de ses intentions, il fait descendre aussitôt ses hommes sur sa concession, mais déjà, après quelques semaines de travail, il envisage de relocaliser le centre de ses opérations.

En effet, bien que pour la première fois ses entreprises semblent prometteuses, Riverin ne paraît pas satisfait de son choix et il fait montre d'une certaine indécision quant à la nature des opérations à privilégier. Dans un premier temps, il part à la quête d'un autre pied-à-terre situé plus près du riche troupeau de baleines de Tadoussac, mais quand même à la portée des bancs de morues. Ces critères lui font privilégier la petite seigneurie de Trois-Pistoles qu'il achète en novembre 1688, mais il change aussitôt d'idée. Dans un deuxième temps, il annule le contrat d'achat et il présente une demande de concession pour l'anse de Sainte-Anne-des-Monts, voisine de la seigneurie de Cap-Chat. Outre le fait que celle-ci soit très vaste, cette terre côtoie davantage les bancs de poissons. Mais plus encore, son choix marque la décision enfin arrêtée de concentrer ses efforts sur la pêche à la morue<sup>28</sup>.

Dans sa recherche de territoires propres à la pêche, Riverin avait aussi remarqué les graves de la rivière Madeleine, situées un peu plus à l'est que ses précédentes acquisitions. Cette bande côtière avait été accordée quelques

années auparavant à Antoine Caddé, mais ce dernier était décédé depuis et sa femme n'avait pas exploité les lieux. Le directeur de la Compagnie des Pêches sédentaires demande au printemps 1689 la concession des graves désertées, ce que le gouverneur Frontenac lui accorde après avoir obtenu une reconnaissance d'abandon de la part de la veuve Caddé<sup>29</sup>.

Certains documents montrent que Denis Riverin a fait aussi l'acquisition de la seigneurie du Mont-Louis au cours de la même année. L'acte de concession de cette terre n'existe pas dans les archives coloniales, mais cette appropriation ne fait pas de doute. Riverin affirme dans une requête postérieure avoir commencé son établissement à cet endroit au cours de l'année 1689 et n'avoir cessé d'en développer les infrastructures. La concession de ce domaine devient un fait assuré quand l'homme d'affaires affirme plus tard, devant la justice, être passé en France en 1698 pour vendre les deux tiers de sa seigneurie du Mont-Louis, « qui alors luy appartenoit en propre<sup>30</sup> ».

Ces acquisitions successives de domaines seigneuriaux montrent chez le nouvel industriel des pêches l'intention bien arrêtée de concentrer la bordure du Saint-Laurent entre ses mains. Il ne s'agit pas de cumuler des titres, mais bien, pour des raisons commerciales, de s'assurer la propriété du littoral. Il est, en effet, à remarquer que ces seigneuries présentent dans l'ensemble un intérêt pour leur façade maritime davantage qu'elles n'attirent pour leurs terres intérieures, en général incultes<sup>31</sup>. Il

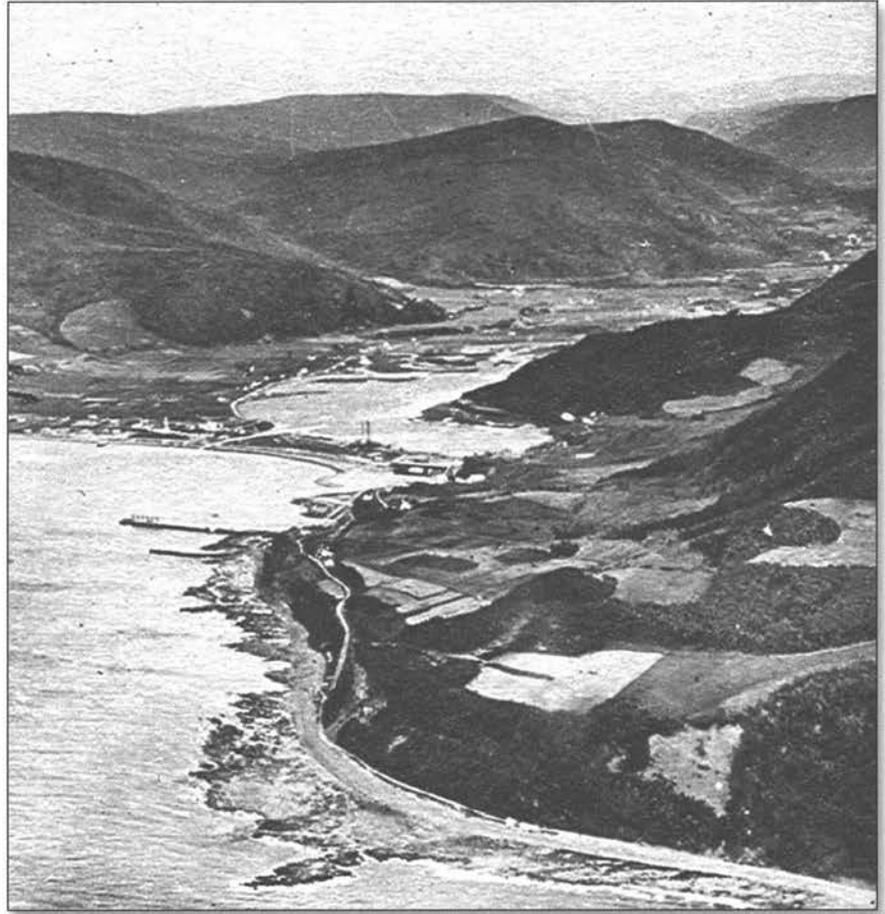
est plus important, dans l'industrie de la pêche, de se réserver l'accès à la bordure maritime que de faire l'acquisition de terres agricoles. La préparation de la morue séchée, du débarquement du poisson à son séchage, demande un lieu accessible aux gros navires, assez grand et situé le plus près possible des bancs de pêche. Le séchage nécessite en outre des espaces dégagés, bien ensoleillés et au vent, ce que peu de sites autres que ceux compris dans les seigneuries acquises par Riverin offraient.

En définitive, cette concentration de la propriété entre les mains du directeur de la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada, bien que marquée au coin de l'indécision, répondait à une nécessité première. Elle s'est faite pour protéger l'entreprise de la concurrence, non pas tant celle des Canadiens, encore peu engagés dans les pêches, mais plutôt celle des morutiers métropolitains qui sillonnent le golfe Saint-Laurent et l'entrée du fleuve depuis des générations.

### La mise en place des cadres

Les démarches de son directeur ont donc procuré à la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada les atouts nécessaires au succès de l'entreprise : les faveurs du roi, des partenaires financiers et une solide base pour ses opérations en mer. Il manque à Riverin l'expérience des pêches et une main-d'œuvre qualifiée<sup>32</sup>.

Les pêcheurs du Pays basque lui fourniront l'occasion de pourvoir à cette carence en même temps qu'ils rempliront un rôle de formation et d'encadrement dans les opérations de la compagnie<sup>33</sup>.



Vallée du Mont-Louis en 1927. Photo Jacques de Lesseps. Coll. Mario Mimeault.

Louis XIV donne à l'Amirauté de Bayonne l'ordre de lui expédier des matelots basques et quelques harponneurs pour la campagne de 1689. Le monarque voit en eux les agents de formation qui pourraient lancer l'industrie halieutique en Nouvelle-France. On leur avait confié pareil rôle l'année précédente en leur demandant d'appuyer de leur expérience une entreprise de pêche à la baleine que des Malouins avaient projetée. Ces pêcheurs pourront, cette fois-ci, montrer les premiers rudiments du métier aux Canadiens et aider Riverin à démarrer l'établissement qu'il a décidé d'établir au Mont-Louis<sup>34</sup>.

Suite à l'intervention du roi, une quarantaine d'hommes traversent en Amérique. L'entrepreneur canadien, pour qui tout semble bien parti, ne se ménage pas. Il dirige personnellement les opérations à partir du Mont-Louis et il témoigne d'une grande envie de réussir<sup>35</sup>. Ses hommes occupent presque toutes les anses de la côte nord-gaspésienne et il développe ses premières installations de transformation du poisson sur tout le territoire. Pour la première fois, à la fin de la campagne, une entreprise peut prétendre s'occuper efficacement de pêche.

### La quête d'un marché et la recherche d'appuis

Simultanément, Riverin prend des mesures pour écouler la production de son établissement. Compte tenu de la productivité connue des pêcheurs basques, qui se situe en moyenne à soixante quintaux par homme pour une saison, il établit le rendement de son poste entre 800 et 1 000 quintaux de morue sèche<sup>36</sup>. Ce calcul est effectué par le directeur de la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada dans un contrat d'achat de vin passé avec Joseph Trébuchet, capitaine du navire *Le Guillaume de Bordeaux*<sup>37</sup>. Ce vaisseau est la propriété de Jean Sage, un marchand de la même ville, et la marchandise transportée est payable par la livraison de ces 800 à 1 000 quintaux de morue. Pour Riverin, qui a des problèmes de liquidités, le procédé commercial n'est pas sans avantages. Tout en gardant en main des sommes qu'il eut autrement engagées, il trouve ainsi le moyen d'éviter la dévaluation de la monnaie de carte qui a cours dans la colonie.

Au printemps 1690, l'entreprise canadienne reçoit à nouveau l'aide de pêcheurs basques. Son directeur les conduit sur le lieu des opérations, mais l'argent lui fait défaut et il ne peut les garder à sa solde<sup>38</sup>. À la recherche d'un soutien additionnel, Denis Riverin se rend en France à la fin de la saison de navigation et il obtient ce qu'il espère : la couverture des pertes de sa compagnie par des subsides royaux, une grâce que lui accorde le monarque après s'être fait confirmer le sérieux de ses efforts par le gouverneur de Denonville<sup>39</sup>.

L'entrepreneur en pêche n'en reste pas là. Il réclame une assistance logistique. Pour apprêter la morue séchée, il a besoin de sel, un produit particulièrement rare en Nouvelle-France, et il obtient que le navire du roi *L'Envieux* en soit lesté en partant de France et déchargé au profit de sa compagnie à son arrivée à Québec. Cette faveur lui sera par la suite consentie à plusieurs reprises<sup>40</sup>.

Sitôt de retour dans la colonie en 1691, le sieur Riverin charge un navire de provisions, de sel et d'ustensiles nécessaires à ses opérations puis il se rend à Mont-Louis avec les trente-cinq hommes qu'il a recrutés. On ne sait rien quant à l'origine de ces engagés. Il se peut qu'ils lui aient été fournis encore une fois à partir du Pays basque puisqu'aucun engagement n'a été retrouvé de ce côté-ci de l'Atlantique. Ces effectifs représentent les équipages d'une douzaine de chaloupes. À l'automne, il garde un groupe de travailleurs afin d'améliorer ses infrastructures (chafauts, vigneaux, magasins et logements) et de rendre son établissement apte à recevoir un nombre plus considérable de chaloupes<sup>41</sup>.

Au niveau politique, les fils sont bien attachés pour l'entrepreneur, qui bénéficie d'une nomination au Conseil souverain de la Nouvelle-France. Plusieurs propriétaires de seigneuries sur les côtes de la Nouvelle-France étaient passés par le Conseil souverain; ce n'est certainement pas sans relation avec l'intérêt suscité par l'exploitation des pêches, tout aussi boiteuses qu'aient souvent pu être les expériences tentées en

ce domaine. Dans le cas de Denis Riverin, sa nomination au sein de cet organe, survenue presque au moment où il intensifie son projet du Mont-Louis, n'aura pas été inutile pour bien approfondir sa connaissance des politiques de l'État. La participation à la production de nombreux états de l'économie coloniale lui aura également permis d'affiner ses compétences de gestionnaire.

Par ailleurs, ce même Conseil place Riverin dans une position névralgique : il peut nouer des contacts avec de potentiels partenaires d'affaires, gagner l'appui des fonctionnaires et anciens hauts responsables de la Nouvelle-France, en plus de bénéficier de la protection d'individus gravitant au Conseil de la Marine ou à la Cour du roi à Paris. Ce réseau d'influence constitué d'amis, d'associés et de protecteurs aide à deviner jusqu'à quel point Denis Riverin était branché sur les politiques coloniales françaises. On peut même penser qu'il a, jusqu'à un certain point, participé à infléchir certaines des politiques royales : la tolérance du monarque français face à certaines de ses initiatives est éloquent à ce propos. À la lumière de cette convergence, il devient évident que ces atouts stratégiques ont eu un impact sur le développement de ses projets.

Quel bilan tirer de ses entreprises? Les premières années de travail de la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada montrent que son directeur possède un bon esprit d'organisation. Il a su établir sa stratégie d'exploitation et obtenir l'aide de professionnels qui sont venus

compenser son inexpérience. Il se présente cependant certaines difficultés qui menacent la poursuite des opérations et qui ne sont pas de son ressort, notamment les tensions entre la Nouvelle-France et les colonies américaines, ou bien les actions menées par des corsaires anglais dans les eaux du golfe qui engendrent des problèmes d'approvisionnement pour son poste. Il ne peut, dans ce contexte, absolument rien faire, sinon que réclamer du gouvernement une meilleure protection des

côtes. Enfin, un autre obstacle à ses projets se trouve dans les aléas climatiques et les mauvaises récoltes qui s'en suivent.

La somme de ces difficultés va conduire Riverin à envisager ses plans autrement. Les seigneuries acquises par l'entrepreneur présentent quelques possibilités en agriculture. Malgré un sol rare, les quelques parcelles de terre qu'elles renferment pourraient être travaillées et procurer à ses hommes une certaine autosuf-

fisance alimentaire<sup>42</sup>. Il lui faut donc prendre certaines dispositions pour assurer ce développement. Deux mesures s'imposent : rencontrer ses associés afin de recueillir leur assentiment sur les modalités de relance d'une part, et attirer l'attention des autorités sur l'insécurité qui règne aux portes de la Nouvelle-France d'autre part. Le fruit de ces démarches vous sera livré dans le deuxième volet de cette étude.

## Notes

- 1 Mario Mimeault est docteur en histoire. Spécialisé en histoire maritime canadienne, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur ce thème et collaborateur de longue date de la revue *L'Estuaire*.
- 2 Étudiant les richesses naturelles de la Nouvelle-France, le père Le Jeune écrivait en 1636 : « Quelles marchandises on peut envoyer d'icy en France, comme les Pelleteries, les Mouluës seiches et vertes, les huiles de Baleine (...) je répons que tout cela se trouve en ce pays-cy, mais il n'est pas encor assez fort de monde pour recueillir ses richesses. Nous auons de la Moluë à nostre porte, pour ainsi dire; on la vient pescher de France dans

notre grand fleuve à Gaspé, à l'Isle percé, à Bonaventure, à Miskou; et cependant la Moluë qu'on mange à Kébec vient ordinairement de France, pource qu'il n'y a point encore assez d'hommes icy pour descendre à cette pesche. » Paul Le Jeune, Lettre au Père Provincial pour l'année 1636, *Relation des Jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*. Québec, Augustin Côté, 1858, p. 48.

- 3 BAC, MG 6, A 2, Archives départementales de la Charentes-Maritimes, série B, Amirauté de la Guyenne ou La Rochelle, registre B 220 : lettres patentes pour la confirmation de l'établissement de la

pêche sédentaire de l'Acadie... à Bergier, Gaultier, Boucher et associés. Mars 1683. C. Bruce Fergusson, « Bergier », *Dictionnaire biographique du Canada* (désormais *DBC*), vol. I, p. 92 s. L'administration et les réalisations de la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada sont si étroitement liées à Denis Riverin que la correspondance officielle s'y référant les identifie à l'homme et n'en parle qu'en renvoyant à sa personne. Denis Riverin, « Mémoire sur l'Établissement du Montlouis (sic), A Monseigneur le Comte de Maurepas », BAC, MG 1, C 11 A, folio 152. Cette substitution s'explique par le fait que Riverin était l'unique répondant de la compagnie en Nouvelle-

- France. Du reste, lui-même use du prestige de cette fonction dans sa vie sociale. C'est en s'appuyant sur son titre de directeur de la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada qu'il apposera sa signature au bas de son acte de mariage (BAnQ, greffe Genaple, le 14 novembre 1696). La distinction entre l'homme et sa compagnie existe cependant bel et bien et doit se faire, tout comme elle se faisait dans l'esprit de son représentant en Amérique. À preuve, les multiples requêtes de l'intéressé par lesquelles sont établis périodiquement des bilans de l'entreprise renvoient aux réalisations de la « compagnie des pesches sédentaires » ou simplement des « pesches sédentaires ».
- 4 Pierre-Georges Roy, *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec 1943-1944* (désormais RAPQ), p. 70-74; Adam Shortt, *Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français*, Ottawa, APC, 1925, vol. I, p. 128, note 1. *Le Bulletin des recherches historiques* publie d'autre part plusieurs documents relatifs à sa carrière : vol. XXXIV, n° 2 (février 1928), p. 65-76; n° 3 (mars 1928), p. 129-139; n° 4 (avril 1928), p. 193-206. Cameron Nish, « Denis Riverin », *Dictionnaire Biographique du Canada* (désormais DBC), vol. II, p. 600-602. Ce dernier auteur fournit une liste de plusieurs ouvrages qui font en partie état de son travail en Nouvelle-France.
  - 5 Michel-Henri Saint-Amant, *Public Life of Denis Riverin 1675-1717*, M. A. History, London (Ontario), Western University, 1975, VIII, 217 p.
  - 6 Samuel de Champlain, « Au roi et à nosseigneurs (sic) de son Conseil – 1618 », Hubert Deschamps, *Les voyages de Samuel de Champlain, Saintongeais, père du Canada*, Paris, Presses Universitaires de France, 1951, p. 276.
  - 7 RAPQ 1930-31, « Mémoire de Talon sur le Canada – 1673 », p. 178.
  - 8 Pierre-Georges Roy a bien raconté les péripéties qui entourent l'accrochage de Mathieu Damours avec le gouverneur Frontenac dans ses *Petites choses de notre histoire*, Lévis, Éditions Garneau, 1931, vol. VI, p. 69-78. La même histoire est racontée dans Léon Boudreault, *Faits nouveaux sur la seigneurie de Matane*, Matane, Société d'Histoire de Matane, 1982, p. 38-48; F. Grenier, « Mathieu Damours de Chauffours », *DBC*, vol. I, p. 252.
  - 9 BAnQ, greffe Gilles Rageot, le 13 novembre 1688, vente de Charles Denys de Vitré à Denis Riverin; le 11 novembre 1688, annulation de vente par Charles Denys de Vitré à Denis Riverin; greffe Chambalon, le 15 mars 1696, échange Charles Denys De Vitré et Jean Rioux.
  - 10 Marcel Trudel (*Les débuts du régime seigneurial*, Montréal, Fides, 1974, p. 23, 2) identifie la concession accordée à D'Ailleboust et compagnie par le nom « Gaspésie », ce qui peut se défendre. Nous lui préférons toutefois celui de « cap des Rosiers », par lequel Pierre-Georges Roy l'identifie dans ses *Inventaires des concessions en fiefs et seigneuries*, vol. II, p. 14. Nous croyons l'appellation « Gaspésie » impropre parce que le territoire de cette seigneurie sera presque immédiatement ramené à l'anse du cap des Rosiers par la concession faite à Nicolas Denys. Pour les opérations commerciales de Godefroy et Leneuf, voir les marchés passés avec le navigateur Martin Grouvel que l'on retrouve à l'époque sur les côtes de la Gaspésie et qui y fera naufrage quelques années plus tard : BAnQ, greffe Laurent Bermen, le 16 octobre 1648, marché Martin Grouvel et Jacques Leneuf; greffe Claude Lecoustre, le 30 août 1648, marché Martin Grouvel et Jean-Paul Godefroy. Jean Hamelin, « JeanBourdon », *DBC*, vol. I, p. 115 s.; Marie-Claire Daveluy, « Louis D'Ailleboust de Coulonge », *ibid.*, p. 43-47; Léopold Lamontagne, « Jacques Leneuf de la Poterie », *ibid.*, p. 478; Raymond, Douville, « Michel Leneuf du Hérisson », *ibid.*, p. 478 s.; André Vachon, « Jean-Paul Godefroy », *ibid.*, p. 339 s. Benjamin Sulte, « La famille Godefroy », *Mélanges historiques*, n° 11, Montréal, Guy Ducharme, 1919, p. 7-38; « François de Galiffet », in Benjamin Sulte, *Mélanges historiques*, n° 5, p. 76-80. On trouvera le texte de la concession accordée à Nicolas Denys dans la *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. II, n° 1 (janvier-mars 1964), p. 56-58.
  - 11 Jean-Baptiste Ferland, *La France dans l'Amérique du Nord*, Montréal, Granger Frères, 1929, vol. I, Les temps héroïques de la Nouvelle-France - Découvertes, explorations, fondations - 1497-1662, p. 318; Vachon, *op. cit.*, p. 350.
  - 12 Cela n'a pas empêché la veuve D'Ailleboust de prétendre à la propriété entière de la seigneurie en 1668, ce que les autorités coloniales ne lui contestent pas : Foi et hommage de Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve Louis D'Ailleboust, le 23 mars 1668, in Pierre-Georges Roy, *Papiers terriers de la Compagnie des Indes Occidentales, 1667-1668*, Beauceville, *L'Éclaircur*, 1931, p. 219-221.
  - 13 Acte de foi et hommage de Jacques Leneuf de la Poterie, pour et au nom de Michel Leneuf, écuyer, sieur de La Vallière, Pierre-Georges Roy, *op. cit.*, p. 355 s. Lettre du gouverneur Frontenac au Ministre Colbert, Québec, le 13 novembre 1673, *RAPQ 1926-27*, p. 42. Lettre du gouverneur Frontenac au Ministre Colbert, Québec, le 10 novembre 1698, *RAPQ 1928-29*, p. 369s. Lettre de Frontenac et Champigny au Ministre Colbert, Québec, le 15 novembre 1698, *ibid.* BAnQ, greffe Rageot, le 25 septembre 1702, acte de démission de Marie Martin en faveur de François de Galiffet.
  - 14 Marcel Trudel, *Les débuts du régime seigneurial*, Montréal, Fides, 1974, « La stabilité des seigneurs », p. 76-78; Alain Laberge, « Propriété et développement des seigneuries du

- Bas-Saint-Laurent, 1670-1790 », in Jacques Mathieu et Serge Courville, *Peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Cahiers du Célat*, n° 8 (novembre 1987), p. 203-247.
- 15 Le lecteur peut consulter une mise en contexte plus large de la société gaspésienne au temps du régime français dans : Mario Mimeault, *La Gaspésie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, (Coll. *Les régions du Québec - histoire en bref*, 6), p. 32-76
- 16 BAC, Archives Nationales de France, section ancienne, contrôle général des finances, MG 3, I G 7, carton 1312, pièce 116, s.d., s.l.
- 17 Jean Hamelin, *L'histoire du Québec*, Québec, Edisem-Privat, 1976, p. 153.
- 18 « Mémoire du roi... à Frontenac », le 7 avril 1672, *RAPQ 1926-27*, p. 5.
- 19 Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 162.
- 20 Recensement de 1681 - Professions et métiers, Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens Français, 1608-1880*, Montréal, Wilson et Compagnie, 1882, vol. V, p. 90.
- 21 Mémoire du sieur Riverin sur la nécessité des pêcheries en Nouvelle-France, 1685, in Anonyme, *Collection de manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, Québec, Imprimerie A. Côté, 1883, vol. I, p. 347.
- 22 Pierre-François-Xavier Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*, Paris, Nyon et fils, 1749, Montréal, Élysées, 1976, vol. I, p. 539.
- 23 Sur les relations tendues qui existaient entre Denis Riverin et les autorités de la Nouvelle-France, il n'y a qu'à lire les lettres publiées par Pierre-Georges Roy pour comprendre combien elles ont pu nuire à ses projets : « Lettre du gouverneur de la Barre au Ministre », Québec, le 4 novembre 1683, *Bulletin des recherches historiques* (désormais *BRH*), vol. XXXIV (février 1928), p. 65-68; « Extrait d'une lettre de l'intendant de Meulles au Ministre », Québec, le 28 septembre 1685, *ibid.*, p. 69-70. Sur les pertes subies avec la disparition de son navire, lire : Anonyme, *Collection de manuscrits...*, *op. cit.*, vol. I, p. 371s. Lettre de M. de Denonville au Ministre, Québec, le 10 novembre 1686. « Extrait d'une lettre de l'intendant Bochart de Champigny au Ministre », Québec, le 16 novembre 1686, *BRH*, vol. XXXIV (février 1928), p. 70-71.
- 24 « Extrait d'une lettre de l'intendant Bochart de Champigny au Ministre », Québec, le 13 novembre 1686, *BRH*, vol. XXXIV (février 1928), p. 721. Robert Le Blant et Marcel Delafosse, « Les Rochelais dans la vallée du Saint-Laurent - (1599-1618) », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. X, n° 3 (décembre 1956), p. 333-363.
- 25 « Extrait d'une lettre de MM. de Denonville et Bochart de Champigny au Ministre », Québec, le 6 novembre 1687, *BRH*, vol. XXXIV (février 1928), p. 72-73.
- 26 « Extrait d'une lettre de M. Bochart de Champigny au Ministre », Québec, le 6 novembre 1688, *BRH*, vol. XXXIV (février 1928), p. 73-74.
- 27 « Concession de l'Anse et Rivière de Cap-Chat », le 12 mars 1688, Anonyme, *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale demandés par une adresse par l'Assemblée législative*, Québec, Imprimerie E. R. Fréchette, 1852, p. 322 ss. Texte aussi publié intégralement dans un album souvenir édité pour souligner le 300<sup>e</sup> anniversaire des concessions faites à Denis Riverin : Roland Provost, *Tricentenaire - Seigneuries gaspésiennes concédées à Denis Riverin - Album Souvenir 1688-1988*, Sainte-Anne-des-Monts, Lycée des Monts-Notre-Dame, 1988, p. 79. F.-X. Charlevoix, *op. cit.*, vol. I, p. 539. Charlevoix est l'unique source qui fait mention d'une entreprise de Riverin dans les environs de Matane. Il réfère à ce lieu de façon générique « aux environs de la Rivière Matane », écrit-il, et non spécifique, ce qui, croyons-nous, ne justifie pas la désignation de Matane comme quartier général des opérations de pêche de Riverin ainsi que l'interprètent certains auteurs : Jacques et Maryvonne Crevelle, *Honguedo*, Québec, Garneau, 1970, p. 151; Antoine Gagnon, *Monographie de Matane, pays de brumes, de soleil, de visions*, Rimouski, Imprimerie Générale de Rimouski, 1945, p. 92 s. Ajoutons aussi que l'auteur Léon Boudreault, *Faits nouveaux sur la seigneurie de Matane, op. cit.*, erre lorsqu'il affirme que Riverin pêchait à Matane suite à une entente survenue avec Charles Damours de Louvières. Il réfère à un acte passé devant le notaire Rageot le 9 septembre 1688 (BAnQ); l'entente alors conclue entre les deux hommes concerne une somme d'argent pour laquelle la biscayenne de Louvières, qui est aux mains du sieur Chaperon à Matane, sert de garantie sans plus. Rien n'indique non plus qu'il ait loué les grèves de Matane comme l'ajoutent d'autres auteurs (Jules Bélanger et coll., *Histoire de la Gaspésie*, Montréal, Boréal Express/IQRC, 1981, p. 102.
- 28 BAnQ, greffe Rageot, le 13 novembre 1688, vente des Trois-Pistoles par Charles Denys de Vitré à Denis Riverin; le 18 novembre 1688, annulation de vente de Charles Denys de Vitré à Denis Riverin. Concession de la rivière Sainte-Anne, le 26 novembre 1688, in Anonyme, *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale...*, p. 322 ss.
- 29 La déclaration de Charlotte la Combe fut sans doute faite dans un premier temps de manière verbale et dans un second temps, par écrit, de sorte que le document d'abandon ne sera signé officiellement qu'après la concession faite à Riverin. C'est la seule manière d'expliquer l'inversion qui s'observe dans les dates des documents qui suivent : BAnQ, Rageot, le 29 mars 1689, Démission par Charlotte de la Combe, veuve Antoine Caddé, au Marquis de Neuville et intendant de

- Champigny; Concession de la rivière Madeleine, le 28 mars 1689, Anonyme, *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale...*, p. 332 s.
- 30 Denis Riverin, « Mémoire sur l'Établissement du Montlouis (sic), A Monseigneur le Comte de Maurepas », BAC, MG 1, C 11 A, p. 152 des transcriptions. Québec, *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, Québec, A. Côté, 1885-1891, vol. IV, p. 482.
- 31 Une étude de Marie-Claude Francœur fait ressortir toutes les spécificités de la seigneurie maritime : Marie-Claude Francœur, *Le développement socio-économique des seigneuries gaspésiennes sous le régime français : un modèle régional unique*, Mémoire de Maîtrise, Québec, Université Laval, 2008, 136 p.
- 32 L'auteur a déjà traité de la nécessité de trouver une main-d'œuvre qualifiée pour qu'une industrie de la pêche puisse poindre : Mario Mimeault, « L'industrie canadienne de la pêche à la morue (1663-1758) : naissance d'une industrie et savoir emprunté », in Michaël Augeron, Jacques Péret et Thierry Sauzeau (dir.), *Le Golfe du Saint-Laurent et le Centre-Ouest français. Histoire d'une relation singulière (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 17-35.
- 33 Voir sur cet aspect de la contribution basque à l'économie de la Nouvelle-France, de l'auteur, *Destins de pêcheurs : Les Basques en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2011, le chapitre « L'union des deux mondes 1630-1700 - Les maîtres », p. 53-88.
- 34 Provisions au sieur de Callières, Gouverneur de Montréal, Commandant de la Nouvelle-France, au défaut et en l'absence du sieur comte de Frontenac, signez par sa Majesté à Versailles, le 4 juin 1689. Ce document est publié en son entier dans le *RAPQ 1927-28*, aux pages 10 à 16, in Anonyme, *Collection de manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, Québec, Imprimerie A. Côté, 1883, vol. I, p. 453. Il est cependant daté du 7 juin 1689 et porte dans le titre que la lettre est destinée à Frontenac et non à Callières. BAC, MG 2, série B 3, Archives de la Marine, volume 55, le 2 janvier 1688, Le Havre, Lettre de Montmort au Ministre - pêche à la baleine : manque de matelots, expérience des Basques, etc., folios 292-294; le 30 mars 1688, Le Havre, le même au même - résultats de ses démarches pour promouvoir la pêche à la baleine..., entretenir des Bayonnais pour enseigner le harponnage des marsouins, folios 197-299 v. Riverin s'explique, quant au rôle qu'il veut donner aux pêcheurs basques dans le développement d'une industrie à caractère colonial, dans son « Mémoire sur l'établissement du Montlouis (sic) - 1697 », BAC, MG 1, C 11 E, vol. 11 folio 152 des transcriptions.
- 35 Lettre de Frontenac au Ministre, le 17 novembre 1689, *RAPQ 1927-28*, p. 24, 30. Denis Riverin, « Mémoire sur l'Établissement du Montlouis (sic) - 1697 », *op. cit.*
- 36 Sur le rendement moyen des pêcheurs, voir la note 46 dans l'article de Laurier Turgeon, « Pour une histoire de la pêche : le marché de la morue à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire Sociale/Social History*, vol. XIV, n° 28 (novembre 1981), p. 308.
- 37 BANQ, greffe Rageot, le 12 juillet 1689, vente de Joseph Trébuchet à Denis Riverin. Ce contrat porte que Riverin devra livrer sa morue à Matane, ce qui ne signifie cependant pas que les hommes de Riverin pêchaient à cet endroit. La clause s'explique du fait que *Le Guillaume de Bordeaux* est d'un trop fort tonnage pour entrer dans le havre du Mont-Louis, lequel ne peut laisser pénétrer que des navires inférieurs à cent tonneaux (voir à cet effet le « Mémoire sur l'établissement du Montlouis (sic) - 1697 », *op. cit.*, page 149 des transcriptions). Ajoutons en outre que Matane est le port en eau profonde le plus près du Mont-Louis et qu'il se trouve sur la route de retour du capitaine Trébuchet.
- 38 Anonyme, Mémoire sur la Nouvelle-France, le 4 mai 1690, in Anonyme, *Collection de manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, II, p. 4.
- 39 Mémoire du roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny, Versailles, le 14 juillet 1690, *RAPQ 1927-28*, p. 35.
- 40 Mémoire du roi à Frontenac et Champigny, le 7 avril 1691, *RAPQ 1927-28*, p. 51. BAC, G 1, C 11 A, vol. 11, Denis Riverin, « Mémoire sur l'État présent de l'établissement des pesches sédentaires fait par Le sieur Riverin dans le fleuve Saint-Laurent en Canada », le 8 octobre 1691, folio 565 des transcriptions.
- 41 BAC, MG 1, C 11 A, vol. 11, Denis Riverin, « Mémoire sur l'État de l'établissement des pesches sédentaires... », 8 octobre 1691 », folio 565 des transcriptions.
- 42 *Ibid.*

# L'inhumation dans les églises de l'Est-du-Québec au XIX<sup>e</sup> siècle. Autopsie d'une pratique funéraire disparue

*Mathieu ARSENAULT<sup>1</sup>*

Objet d'étude qui connut une certaine popularité chez les historiens des mentalités de la France des années soixante-dix et quatre-vingt, l'histoire de la mort et de l'évolution des attitudes envers la mort demeure un chantier passablement négligé par l'historiographie québécoise. Malgré le travail accompli par quelques pionniers<sup>2</sup>, force est aujourd'hui de constater que nos connaissances dans ce champ restent résolument fragmentaires. Pourtant, la mort vécue, c'est-à-dire ce cadre sécurisant des pratiques funéraires qui ont permis d'apprivoiser la mort<sup>3</sup>, exprime l'évolution et l'adaptation de la culture québécoise à un environnement et un univers de sens changeant. L'étudier à travers le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle, et en particulier dans les régions périphériques, offre un regard privilégié sur la mutation des attitudes de nos ancêtres envers la mort de soi et la mort de l'autre. Dans l'Est-du-Québec comme ailleurs dans la province, la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est marquée par le passage de la société traditionnelle à un monde moderne qui bouleverse l'univers de sens hérité de la tradition. Chercher à délimiter, caractériser et comprendre la pratique de l'inhumation dans les églises<sup>4</sup>

en tant que rituel spirituel et social de cette époque est une manière d'observer cette transformation de la référence régionale face à la mort. À travers l'appartenance sociale des individus inhumés dans les églises de L'Isle-Verte, de Rimouski, de Sainte-Luce et de Bonaventure, cet article propose un regard analytique et comparatif sur l'évolution d'une pratique funéraire dont nos lieux de culte conservent un souvenir aussi pieux que discret.

## **Des lieux de solidarité entre les vivants et les morts**

Les travaux de l'historien français Philippe Ariès<sup>5</sup> ont démontré que l'inhumation dans les églises est une pratique funéraire séculaire bien intégrée au cérémonial chrétien encadrant la mort. Considérée comme maison des morts et des vivants dès le haut Moyen Âge<sup>6</sup>, l'église est le lieu privilégié du dialogue entre ces deux mondes. À cette époque, l'enceinte de l'église n'a pas encore introduit de discontinuité dans l'aire funéraire, si bien que l'on « distingu[e] mal l'enterrement dans l'église et à côté<sup>7</sup> ». La hiérarchie qui s'impose quant à l'emplacement de la dépouille est fonction de la proximité des reliques d'un

saint bien plus que la présence d'une enceinte ou d'un mur. Ce n'est qu'autour du XVI<sup>e</sup> siècle que cette unité de l'aire funéraire se brise au profit d'une représentation cloisonnée du cimetière et de l'église. Contrairement à leurs prédécesseurs, les chrétiens modernes cherchent à être inhumés dans l'église non pas pour être près de saintes reliques, mais plutôt « parce qu'on y célébrait la messe<sup>8</sup> ». C'est donc dire qu'une distinction s'opère entre le cimetière extérieur et l'espace ceint par les murs de l'église à la veille de l'importation du catholicisme en Amérique du Nord.

Phénomène très répandu dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'élection de sépulcre s'implante dans la vallée du Saint-Laurent dès le Régime français. Intégrée à un univers sensé réglé par l'Église, l'élection de sépulcre « répond à la croyance que le défunt participe plus directement aux prières récitées dans l'église s'il est inhumé à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur<sup>9</sup> ». Parce qu'elle « est une image du ciel [et] une porte ouverte sur lui<sup>10</sup> », l'église est une section de l'aire funéraire plus convoitée. La présence du Christ « assis sur l'autel [où] il attend

patiemment et avec un air plein de bonté, les visites de ses sujets<sup>11</sup> », lui confère une sacralité rayonnante que le défunt aspire à approcher le plus possible. Pour ces raisons, l'on considère que les inhumés qui reposent dans l'église accèderont plus rapidement au ciel s'ils bénéficient des prières de la communauté qui s'y rassemble<sup>12</sup>. Unis lors des divins offices, les fidèles font acte de solidarité avec les morts en priant pour le salut de leur âme. Miser sur « la sacralité de la terre du repos et la proximité de la prière collective des vivants » se révèle donc le meilleur moyen d'« assurer aux morts un séjour au purgatoire aussi court que possible<sup>13</sup> ». Cette solidarité est tellement imprégnée dans l'imaginaire funéraire du XIX<sup>e</sup> siècle que l'on n'hésite pas à décourager ceux qui souhaitent ériger des cimetières privés et des chapelles funéraires en dehors du cimetière paroissial, sous prétexte qu'« un cimetière intime priverait des prières des fidèles bien plus abondantes dans les cimetières fréquentés<sup>14</sup> ». Ainsi vaut-il mieux être inhumé dans l'église, à défaut de quoi l'on privilégiera le cimetière en plein air jouxtant celle-ci plutôt qu'une chapelle éloignée de la communauté. En plus d'offrir un accès privilégié au ciel, les sépultures dans l'église offrent aux catholiques l'espoir d'une conservation optimale de l'enveloppe charnelle en prévision de la résurrection des morts. À l'intérieur du temple, les « corps risquent moins d'être visités par les parasites, [les] animaux errants ou autres intrus bipèdes qui envahissent à l'occasion le cimetière<sup>15</sup> ». L'enceinte de l'église permet en outre de garantir l'intégrité du cadavre face aux pilliers de tombes plus suscep-

tibles de profaner une sépulture en plein air<sup>16</sup>, en plus de soustraire le défunt à une éternité à « pourrir sous la pluie et geler sous la neige<sup>17</sup> ».

L'élection de sépulcre offre donc plusieurs avantages qui en font une pratique passablement convoitée par les fidèles. Dans l'Ancien Monde, Philippe Ariès a évalué que de 50 à 60 % des inhumations de certaines paroisses d'Angleterre et de France avaient lieu dans l'église<sup>18</sup>. Bien qu'il semble que pareil seuil n'ait jamais été atteint en Nouvelle-France, bon nombre d'inhumations furent enregistrées dans les sous-sols métropolitains de la vallée du Saint-Laurent. Pensons notamment à l'église Notre-Dame-de-Québec qui abritait plus de 900 dépouilles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi qu'à l'église Saint-Roch-de-Québec qui accueille de 15 à 40 corps par décennie à la fin des années 1820<sup>19</sup>. À Repentigny, un curé refuse même d'inhumer le corps d'une mourante à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sous prétexte que « l'église est déjà si pleine de morts qu'il faudrait peut-être ouvrir la terre à plusieurs endroits » pour y trouver un emplacement libre<sup>20</sup>. Même son de cloche du curé de Sault-au-Récollet qui, dans les années 1810, envisage de refuser d'inhumer la mère d'un de ses collègues parce qu'il « ne reste plus une seule place » dans son église<sup>21</sup>. Les sous-sols des églises de plusieurs vieilles paroisses laissent manifestement paraître des signes de saturation dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui incite les autorités religieuses à modérer l'ardeur de leurs paroissiens afin de limiter les débordements. Dès 1703, l'évêque de Saint-Vallier porta une attention

particulière à la question de l'élection de sépulcre dans le rituel codifiant le cérémonial catholique de la jeune colonie française d'Amérique :

*Comme il est certain que les Eglises n'ont pas été bâties pour servir de Sepulcre aux fidèles, les Curez prendront soin d'exciter leurs Paroissiens à ne pas demander par leurs Testaments d'y être enterrez. [...]*

*Quoi que Nous ne prétendions pas ôter aux Fideles la liberté que les Canons & l'usage present de l'Eglise leur donne, de choisir par leur Testaments le lieu de leur Sepulture: Nous croyons cependant être obligez de les avertir [...]*<sup>22</sup>

Incapable d'interdire l'inhumation *ad sanctos* sans violer le droit des fidèles à choisir le lieu de leur sépulture, l'évêque de Saint-Vallier tente d'utiliser les curés comme agents de dissuasion. N'étant effectivement pas construites pour accueillir des dépouilles, il n'est pas rare que les églises canadiennes de l'époque soient dépourvues de soubassement et de caveaux qui permettraient de disposer des corps de manière hygiénique. Le plus souvent, on se contente de lever les planchers pour y déposer les cadavres dans une fosse peu profonde creusée à même le sol. À la faveur de la décomposition des chairs et des gels successifs, cette méthode engendre cependant certains désagréments. Un témoignage du desservant de Saint-Louis-de-Lotbinière de 1812 illustre l'ampleur des inconvénients qu'implique la disposition des cadavres sous une église dépourvue de

caveau : « les planches sont toutes soulevées, il en sort de dessous une odeur sépulcrale très nuisible à la santé, on est toujours en danger de se casser les jambes et je crains fort lorsqu'il faut donner la communion<sup>23</sup> ». Dans les années 1860, le curé de Laprairie réprouve également la pratique de l'inhumation parce qu'elle compromet la salubrité de l'église et la santé des fidèles<sup>24</sup>. Un siècle après l'avertissement de Mgr de Saint-Vallier, l'évêque de Québec propose carrément d'interdire l'inhumation sous les églises, sauf « pour honorer par une sépulture distinguée quelque personne recommandable par ses longs services publics et surtout par une fidélité remarquable envers le gouvernement<sup>25</sup> ». Outre le fait qu'elle témoigne de l'alliance entre une Église fragile et l'administration britannique, cette intervention de l'évêque démontre que l'élection de sépulcre est de plus en plus envisagée en fonction de la qualité et du rang social des individus.

Une dynamique sociale s'affirme donc progressivement au début du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que les autorités ecclésiastiques utilisent des discriminants basés sur le rang, la qualité et les ressources financières pour limiter l'inhumation dans les églises. Malgré que « la politique de distribution de l'espace dans la nécropole villageoise s'avère [en théorie] un excellent moyen d'incarner le principe d'égalité<sup>26</sup> », on s'aperçoit que « la hiérarchie sociale [et] les inégalités entre les vivants ont franchi les murs du cimetière<sup>27</sup> ». Cela dit, est-ce suffisant pour affirmer, comme Ollivier Hubert, que l'« [o]n ne retrouve guère sous le plancher des temples que des

prêtres, des dévots, des seigneurs et autres notables<sup>28</sup> »? Établir un profil des inhumés dans les églises de l'Est-du-Québec permet de mettre en doute cette affirmation véhiculée par la littérature et imprégnée dans l'imaginaire collectif.

### **Situation dans l'Est-du-Québec. Beaucoup d'appelés et très peu d'élus**

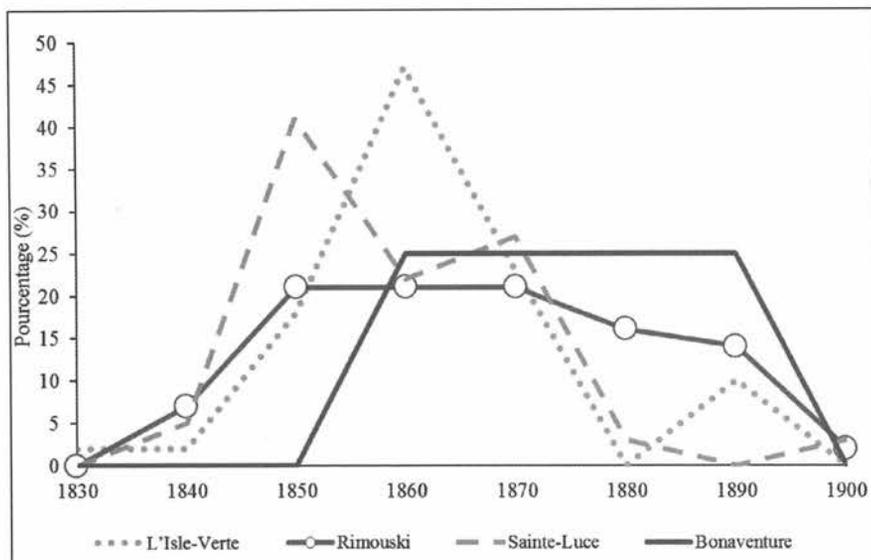
Dresser un portrait exhaustif de la pratique de l'inhumation dans les églises pour un territoire aussi vaste et hétérogène que l'Est-du-Québec est une tâche à la fois colossale et complexe qui requerrait des ressources importantes. Loin de prétendre à telle étude, nous avons borné notre regard à un échantillon du littoral sud de l'Estuaire laurentien auquel nous avons ajouté un cas provenant de la Baie-des-Chaleurs. À partir de l'examen des paroisses de L'Isle-Verte, de Rimouski, de Sainte-Luce et de Bonaventure, nous avons été en mesure de dégager un premier portrait de la réalité funéraire des habitants de l'Est-du-Québec au XIX<sup>e</sup> siècle de manière satisfaisante. Celui-ci, bien que fragmentaire, est appelé, nous l'espérons, à s'enrichir de nombreuses analyses complémentaires. Le choix de ces quatre paroisses a d'abord été dicté par leur dispersion géographique dans l'Est-du-Québec, de même que par l'ancienneté du peuplement de ces paroisses francophones. Bien que nous aurions aimé multiplier les études de cas le long de la côte sud de la péninsule gaspésienne afin d'être en mesure d'établir un portrait plus représentatif de la pratique de l'inhumation dans les églises des communautés d'origine acadienne notamment, nous avons dû nous borner à un cas. L'ajout de

Bonaventure à notre tableau permet tout de même d'affirmer la présence d'une telle pratique à l'échelle de l'Est-du-Québec ou, à tout le moins, d'esquisser quelques comparaisons. Enfin, comme l'activité maritime est au cœur du développement de la région durant l'ensemble de la période sondée, nous avons sélectionné nos quatre collectivités afin de représenter un milieu rural et semi-rural fortement influencé par ce secteur d'activité.

Bien qu'il soit possible d'identifier quelques rares sépultures *ad sanctos* antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle dans la région, l'enquête que nous avons menée dans les registres de nos quatre paroisses démontre un net décollage de la pratique à partir de la décennie 1840. Après avoir dépouillé les registres paroissiaux entre 1800 et 1900<sup>29</sup>, il est apparu qu'une analyse exhaustive de l'élection de sépulcre dans la région doit se concentrer sur les inhumations entre ce décollage et l'extinction de la pratique vers 1900. Avant cette période, les registres ne mentionnent guère que quelques cas isolés à Rimouski et L'Isle-Verte. Sans doute l'absence de prêtres ou de curés résidents y est-il pour quelque chose. Chose certaine, cette particularité n'est ni induite par le surpeuplement des sous-sols, ni par la précarité des infrastructures religieuses. En outre, la pratique d'inhumer ses morts dans l'église était déjà bien connue des paroissiens de la région. À Rimouski par exemple, six membres de la famille du seigneur Lepage, l'ermite Tous-saint Cartier et le Père Ambroise furent inhumés sous la première chapelle de la seigneurie entre

1718 et 1769<sup>30</sup>. Puis, soixante-treize ans s'écoulent avant que l'on inhume à nouveau dans une église rimouskoise, alors que les infrastructures nécessaires à cette pratique existaient<sup>31</sup>. Même scénario à Bonaventure où soixante-seize ans s'écoulent entre l'inhumation de Raymon Bourdage dans la première église en 1787 et celle du prêtre-curé Magloire Jean-Louis Alain, « sous le chœur du magnifique temple, 'que par son zèle et son énergie il a élevé à la gloire du Seigneur'<sup>32</sup> ». À L'Isle-Verte, l'on constate également que la quasi-totalité<sup>33</sup> des 64 sépultures *ad sanctos* eurent lieu entre 1856 et 1895<sup>34</sup>. L'étude de la correspondance des desservants régionaux permettrait sans doute de mieux comprendre les raisons qui interrompirent la pratique de l'élection de sépulcre dans l'Est-du-Québec entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le milieu du XIX<sup>e</sup>. Cela dit, il semble bien que la faible proportion d'inhumés avant 1840 soit un phénomène régional assez localisé, puisque les données dont nous disposons sur l'église de Kamouraska<sup>35</sup> présentent une série statistique différente des paroisses plus à l'Est. Sans interruption marquée et uniformément distribuée dans le temps, le cas de Kamouraska correspond davantage au modèle type classique des inhumations *ad sanctos* tel que présenté par Jean-René Thuot dans Lanaudière<sup>36</sup> ou Gilles Senécal à Boucherville<sup>37</sup>.

La fenêtre temporelle pendant laquelle les sous-sols de l'Est-du-Québec accueillent la majorité de leurs sépultures est donc plutôt étroite. Atteignant un sommet au courant des décennies 1850 et 1860, la pratique y décline à partir de la fin des années 1870.



Graphique 1 Dispersion temporelle des sépultures dans les églises de L'Isle-Verte, Rimouski, Sainte-Luce et Bonaventure.

À l'exception du cas de Bonaventure qui démontre une plus grande stabilité, le graphique 1 témoigne d'une dispersion très concentrée. L'inhumation *ad sanctos* dans l'Est-du-Québec a connu un âge d'or au début des années 1850, alors même qu'elle était en perte de vitesse dans d'autres régions du Québec, notamment dans le district de Montréal<sup>38</sup>. Dans l'Est-du-Québec, on constate que les décennies 1850, 1860 et 1870 rassemblent à elles seules la quasi-totalité des inhumations *ad sanctos* de Sainte-Luce (92 %) et L'Isle-Verte (89 %), de même qu'une large part des sépultures dans les églises de Rimouski (62 %) et Bonaventure (50 %). L'étalement plus marqué des deux dernières paroisses est attribuable à la persistance de l'élection de sépulcre jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix<sup>39</sup>. À Sainte-Luce et L'Isle-Verte, l'inhumation régulière de laïcs dans l'église prend fin vers 1880<sup>40</sup> alors qu'à Rimouski et Bonaventure l'on continue à inhu-

mer des civils dans l'église de manière régulière jusqu'à la fin des années 1890. Cet engouement pour l'élection de sépulcre dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ne doit toutefois pas tromper le lecteur sur l'ampleur de cette pratique qui demeure marginale. Bien que la majorité des inhumés qui accèdent aux sous-sols des églises de l'Est-du-Québec soit regroupée dans une fenêtre temporelle relativement étroite, les statistiques présentées dans le tableau 1 démontrent qu'en ce qui regarde l'élection de sépulcre, la région compte beaucoup d'appelés et très peu d'élus. Entre 1840 et 1900, seules 162 personnes reçurent ce traitement de faveur. Proportionnellement au nombre total d'inhumations durant la même période, cela représente moins de 2 % des sépultures totales. Même si l'on considère uniquement les trente années les plus actives en regard de l'élection de sépulcre, la proportion des individus qui bénéficient de ce

Tableau 1 : L'inhumation dans l'église, 1840-1900.

<i>Paroisses d'échantillon</i>	<i>Sépultures totales</i>	<i>Sépultures dans l'église</i>	<i>Moyenne par année</i>	<i>Proportion dans l'église</i>
<b>L'Isle-Verte</b>	-	6	1	-
<b>Rimouski</b>	3 703	59	1	1,6 %
<b>Sainte-Luce</b>	1 895	36	0,6	1,9 %
<b>Bonaventure</b>	1 216	8	0,1	0,7 %

traitement spécial ne s'avère guère plus élevée. En conséquence, le phénomène observable dans l'Est-du-Québec est très différent de ce que Philippe Ariès et Serge Gagnon ont pu observer en Europe et dans la région de Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle. Comparables aux taux d'élection de sépulcres établis par Jean-René Thuot dans Lanaudière (1,6 %)<sup>41</sup>, nos résultats démontrent que toutes proportions gardées, les églises sondées dans l'Est-du-Québec ne furent ni plus ni moins accessibles que celles des autres régions. Ce faible taux implique qu'un tri exhaustif des gens à qui l'Église accordait ce privilège avait lieu. Une telle sélection témoigne également de l'existence d'« un procédé de ségrégation sociale<sup>42</sup> » à forte charge symbolique reposant sur des mécanismes discriminants qui s'affirment dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous savons que la « qualité » d'une personne joue un rôle dans l'orientation de sa dépouille vers l'église ou le cimetière soumise à une hiérarchisation complexe. Par ce contrôle basé sur le mérite et le statut social des individus, l'Église cherche à limiter l'accès aux sous-sols. Or, la présence de 36 enfants<sup>43</sup> d'un âge moyen de 3 ans ainsi que d'un nombre important de femmes laisse croire que le statut social du

chef de famille est un facteur déterminant. Comptant pour 36 % de tous les adultes inhumés dans les églises sondées, les femmes inhumées sous les églises sont toutes des laïques, à une exception près. Inférieures en nombre dans les églises de Bonaventure et de Sainte-Luce, elles sont aussi présentes que les hommes à L'Isle-Verte et les dépassent numériquement à Rimouski. L'exemple de Paul Côté, capitaine de milice de L'Isle-Verte décédé six mois après son épouse, démontre que certaines femmes doivent leur présence dans les églises au statut social de leur mari. Décédée en novembre 1855, la femme du capitaine de milice avait d'abord été déposée au cimetière paroissial. En mai 1856, trois jours après l'inhumation de son mari dans l'église locale, les registres indiquent que Perpétue Côté fut exhumée du cimetière paroissial et inhumée de nouveau avec son mari. Ne se démarquant manifestement pas suffisamment pour accéder au sous-sol du temple en 1855, cette femme y doit donc sa présence à son mari. Il ne faudrait toutefois pas généraliser ce genre de situation où les époux sont systématiquement réunis dans la mort. Si le quart des sépultures correspondent à des individus inhumés en couple, l'on observe également qu'il y a 30 % d'hommes et 25 % de

femmes inhumés seuls. Qu'ils soient mariés ou non, ces adultes solitaires constituent plus de la moitié de tous les corps présents dans les églises. Un phénomène semblable est également observable chez les mineurs. Sur les 36 enfants présents, moins de 15 % sont inhumés avec un de leurs deux parents. Face à une présence aussi marquée de femmes adultes ne s'étant pas dévouées au service de Dieu et n'étant pas inhumées avec leur mari, l'on peut se demander à quel point l'héritage familial et le réseau de sociabilité d'un individu influent sur le lieu de sépulture. Une étude prosopographique<sup>44</sup> des adultes et des parents des enfants seuls permettrait de déterminer si l'appartenance à des familles fondatrices ou à des clans influents de la paroisse sont effectivement des facteurs qui augmentent les chances d'accéder aux sous-sols des églises. Cela dit, il convient d'abord de dresser un portrait socioprofessionnel des élus afin de caractériser et de cerner leur profil.

En regroupant les professions déclarées dans les actes de sépultures en huit groupes socio-professionnels tels que définis par Jean-René Thuot, nous avons obtenu un profil socio-professionnel des inhumés dans les églises de l'Est-du-Québec. Afin de mesurer l'importance relative des différents groupes, nous avons également dressé le portrait global du corps social de Rimouski et de Sainte-Luce à partir des recensements nominatifs de 1831 et 1851. Non seulement cette démarche permet-elle de définir et de relativiser l'importance de certains groupes socio-professionnels dans l'église, mais elle offre également une

Tableau 2 : Répartition socioprofessionnelle des individus inhumés dans l'église, 1840-1900\*.

Groupes socioprofessionnels	Inhumation dans les églises						Données aux recensements (Rimouski et Sainte-Luce)							
	Rimouski		Sainte-Luce		Sous-total		Bonaventure		Total		1831		1851	
	Nb	(%)	Nb	(%)	Nb	(%)	Nb	(%)	Nb	(%)	Nb	(%)	Nb	(%)
Artisans	1	1,75	3	8,3	4,0	4,3	0	0,0	4	4,0	19,0	5,5	72,0	5,3
Clercs	8	14,0	1	2,8	9,0	9,7	1	12,5	10	9,9	2,0	0,6	3,0	0,2
Cultivateurs	18	31,6	14	39	32	34,4	6	75,0	38	37,6	267,0	77,6	575,0	42,1
Marchands et Commerçants	14	24,6	7	19	21	22,6	0	0,0	21	20,8	3,0	0,9	27,0	2,0
Pilotes	5	8,8	9	25	14	15,1	0	0,0	14	13,9	13,0	3,8	18,0	1,3
Professions libérales	7	12,3	0	0	7	7,5	1	12,5	8	7,9	3,0	0,9	31,0	2,3
Journaliers	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0	0,0	31,0	9,0	521,0	38,1
Autres	2	3,5	0	0,0	2,0	2,2	0	0,0	2	2,0	6,0	1,7	120,0	8,8
Inconnus	2	3,5	2	5,6	4,0	4,3	0	0,0	4	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>100,0</b>	<b>36</b>	<b>100,0</b>	<b>93</b>	<b>100,0</b>	<b>8</b>	<b>100,0</b>	<b>101</b>	<b>100,0</b>	<b>344</b>	<b>100,0</b>	<b>1 367</b>	<b>100,0</b>

\* Dans le cas des veuves et des enfants décédés, nous retenons la profession exercée par le mari ou le père. Si les deux membres d'un couple sont inhumés dans l'église, la mention se répète.

occasion de comparer la situation de l'Est-du-Québec<sup>45</sup> avec les résultats obtenus par Jean-René Thuot dans Lanaudière. Une analyse sommaire du tableau 2 permet de constater que contrairement aux idées reçues, ce sont les cultivateurs qui constituent le groupe le plus présent dans les églises. Dans la mesure où ils forment le tiers des individus inhumés à Rimouski et à Sainte-Luce, ce groupe occupe une place nettement plus importante que les religieux (10 %) et les marchands (23 %). À Bonaventure, les agriculteurs représentent même les trois quarts des inhumés dans l'église. À eux seuls, ces chiffres contredisent l'idée voulant qu'au Québec comme en France, l'inhumation *ad sanctos* soit « généralement réservée aux seigneurs, aux évêques, aux curés, aux bienfaiteurs, aux notables et aux membres de congrégations pieuses »<sup>46</sup>. Soutenir que l'élection

de sépulture est une affaire de paysans ne rendrait toutefois pas plus justice à la complexité de cette pratique funéraire. Lorsque l'on considère la présence des cultivateurs dans les églises en fonction de leur importance relative au sein de la population en général, l'on s'aperçoit qu'ils souffrent même d'une sous-représentation. Représentant plus des trois quarts de la population recensée en 1831, et plus de la moitié de celle répertoriée en 1851<sup>47</sup>, les cultivateurs jouissent d'un accès aux sous-sols des églises moins facile que d'autres catégories socioprofessionnelles socialement plus valorisées. Inversement, les résultats de Jean-René Thuot démontrent que les cultivateurs accèdent généralement plus souvent qu'à leur tour aux églises de Lanaudière. Bien qu'ils ne forment que la moitié du corps social en 1831, les cultivateurs y

représentent les deux tiers des inhumés *ad sanctos*<sup>48</sup>. Ce fait s'explique notamment par le caractère foncièrement agricole du territoire sondé par Jean-René Thuot, qui contraste avec le caractère maritime plus affirmé et les terres moins productives de l'Est-du-Québec. Cela dit, une gradation entre la proportion de cultivateurs et l'urbanité du milieu se dégage clairement. Plus l'activité villageoise est développée dans une paroisse, moins la proportion de cultivateurs dans l'église est importante. Bien que cette sur-représentation puisse être attribuée au caractère agricole marqué de la région, il faut également considérer l'accessibilité des sous-sols à une époque où les tarifs demeuraient relativement bon marché<sup>49</sup>. Un regard diachronique sur une échelle de soixante ans démontre que plus on s'approche du XX<sup>e</sup> siècle, moins les cultiva-

Tableau 3 : Prix des sépultures\*.

Type de sépulture	1843**		1877	
Standard (enfant)	Inconnu		0,45 \$	
Standard (adulte)	Été : 1,50 \$ à 5,38 \$ Hiver : 3,16 \$ à 7,38 \$		0,68 \$ à 7,60 \$	
Dans l'église	Adulte Été : 7,67 \$ Hiver : 8,67 \$	Enfant Été : 4,33 \$ Hiver : 5,33 \$	Adulte 20,00 \$	Enfant 10,00 \$
Frais supplémentaires	Frais de grd'messe (5,05 \$ et plus) Frais de plancher (4,20 \$).			

\* Données correspondant au diocèse de Rimouski. Sources : Archives de l'Archevêché de Rimouski (n° 355.106).; Archives de la paroisse Saint-Germain de Rimouski (*Délibérations de la Fabrique (1867-1888). Documents paroissiaux*).

\*\* Les prix de 1843 ont été convertis en dollars selon le cours du souverain britannique en or (1£ 4s 4d ou 4.86666 \$ CAN).

teurs de l'Est-du-Québec ont accès à une sépulture *ad sanctos*. Que 72 % des cultivateurs dans l'église de Rimouski furent inhumés avant l'augmentation des tarifs de 1877 démontre l'impact négatif de tarifs élevés sur la présence de ce groupe dans les églises.

Ne représentant qu'un faible pourcentage des inhumés *ad sanctos*, les clercs constituent quant à eux un groupe privilégié qui accède aisément aux sous-sols de l'église. À peine 1 % du corps social de Rimouski et Sainte-Luce, ils comptent pour 10 % des individus inhumés dans les églises. Ce faisant, ils accèdent cinq fois plus souvent aux sous-sols que leurs vis-à-vis de Lanaudière. À regarder les statistiques, on constate que cet écart est surtout induit par la présence du palais épiscopal dans l'une de nos paroisses. Outre des prêtres et des curés locaux, on y retrouve quelques personnages ayant exercé un ministère relié à l'archevêché dont Mgr Langevin, le premier évêque, son secrétaire

ainsi qu'un protonotaire apostolique. Cela dit, il n'y a rien de très étonnant à constater que les ministres de Dieu accèdent presque systématiquement à la sépulture *ad sanctos* puisque l'Église cherche à séparer leurs dépouilles de celles des profanes :

*Les Curez feront ensorte de ménager un endroit pour servir à la Sepulture de Prêtres & autres Ecclesiastiques, qui soit séparé de celui des Laïques; les corps des Ecclesiastiques devant être mis dans un lieu plus décent que ceux des autres Fideles.<sup>40</sup>*

Il semble donc que le sous-sol de l'église soit spontanément apparu comme l'espace offrant la distinction et la décence souhaitée pour l'inhumation des ecclésiastiques. Afin de bien marquer la séparation avec les laïcs, ils étaient déposés dans le chœur, « aire sacrée par excellence qui abrite le Saint-Sacrement et où se joue le sacrifice rituel<sup>51</sup> ». La sacralité du lieu est préservée de l'envahissement des

autres fidèles refoulés dans la nef par la balustrade, à la fois barrière, axe névralgique et limite « qui marque la distance minimale qui doit séparer le laïc du tabernacle<sup>52</sup> ». Être inhumé dans l'église pour un clerc est plus qu'un privilège, c'est un droit établi par le Concile de Rouen qui désigna, au XVI<sup>e</sup> siècle, trois catégories de fidèles admissibles à l'aire funéraire comprise dans l'église :

*1<sup>o</sup> Les consacrés à Dieu et en particulier les hommes, les religieuses à la rigueur, parce que leur corps est tout spécialement le temple du Christ et du Saint Esprit;*

*2<sup>o</sup> ceux qui ont reçu des honneurs et des dignités dans l'Église (les clercs ordonnés) comme dans le siècle (les grands) parce qu'ils sont les ministres de Dieu et les instruments du Saint Esprit;*

*3<sup>o</sup> en outre (les deux premières catégories sont de droit, celle-ci est un choix), ceux qui par leur noblesse, leurs actions, leurs mérites se sont distingués au service de Dieu et de la chose publique.<sup>53</sup>*

En considérant ces catégories de fidèles tolérés dans les caveaux des temples, nous nous apercevons qu'une très faible partie des élus recensés correspondent aux deux premières catégories. Seulement 10 % de la centaine d'inhumés *ad sanctos* dont nous connaissons la profession ont dévoué leur vie à Dieu et son ministère. De plus, on remarque que la première catégorie fait de l'élection de sépulture des consacrés à Dieu un droit au même titre qu'aux ministres du Culte. Or,

outre la présence d'une religieuse inhumée à la cathédrale de Rimouski, aucun consacré à Dieu n'a bénéficié d'une sépulture dans les églises étudiées. À Rimouski, notons que les communautés religieuses possédaient alors leurs propres cimetières extérieurs, ce qui a sans doute contribué à les détourner de l'inhumation dans l'église. L'inhumation de Sœur Sainte-Metchilde dans un emplacement désigné comme « le futur caveau des Sœurs de la Charité de Rimouski<sup>54</sup> » laisse toutefois présager que la cathédrale prévoyait consacrer un aménagement particulier à la congrégation. Si la présence de huit prêtres, d'un chapelain et de l'évêque de Saint-Germain de Rimouski à cet office témoigne de la grande pompe accompagnant le service funèbre, nous n'avons toutefois que peu d'information sur les raisons pour lesquelles cette sœur fut dirigée vers la cathédrale, surtout qu'aucune autre religieuse n'y a été inhumée. Des recherches approfondies devront être menées afin de savoir à quoi correspondait réellement ce « caveau » et si le projet d'aménagement visait à inhumer ladite sœur selon les nouvelles lois hygiénistes sur l'inhumation *ad sanctos*. Quoi qu'il en soit, l'absence des consacrés à Dieu et la faible importance relative du clergé paroissial démontrent que l'élection de sépulture, malgré les restrictions de l'Église, demeure un phénomène qui concerne essentiellement les laïcs.

Lorsqu'on considère la présence du groupe des marchands et des commerçants, on s'aperçoit qu'ils occupent quantitativement le second rang de notre palmarès des inhumés et qu'ils

jouissent d'une importance relative encore plus marquée que le clergé. Correspondant à 1 ou 2 % de la population, ce groupe représente 23 % des individus inhumés dans les églises de Rimouski et Sainte-Luce. En outre, plusieurs des inhumés qui font partie de ce groupe possèdent le titre d'écuyer, ce qui témoigne d'une certaine notabilité. Il semble donc que les marchands forment une frange de la population qui bénéficie d'un statut social valorisé. Leur capacité à accumuler l'argent par leurs activités mercantiles s'avère également un facteur qui facilite d'autant leur entrée dans les églises. Certains d'entre eux sont peut-être même des fournisseurs de la Fabrique ou de généreux donateurs. En dépit de ces spéculations financières que les inventaires après décès pourraient sans doute valider, nous croyons que le caractère maritime du milieu serait une piste intéressante à exploiter. Dans un système de communication essentiellement basé sur le transport maritime où « l'inclusion du Bas-Saint-Laurent dans le réseau des transports et des communications de la région nord-est de l'Amérique<sup>55</sup> » n'est pleinement accomplie qu'en 1890, les marchands et les commerçants sont susceptibles de jouer un rôle très important pour la collectivité. La répartition socioprofessionnelle des individus inhumés dans les églises de Lanaudière montre effectivement que plus on se rapproche des zones littorales, plus les marchands et les commerçants sont représentés dans les sous-sols des églises. Ainsi, les marchands représentent environ 24 % des inhumés dans les paroisses de L'Assomption, de Rimouski et de Sainte-Luce, ce qui est deux fois

plus que dans le haut pays. Cela dit, les statistiques de l'Est-du-Québec comme celles de Lanaudière nous indiquent également que le niveau d'urbanisation du milieu et sa capacité à s'imposer comme un pôle économique régional sont des facteurs importants dont il convient de tenir compte. Peu importe les facteurs qui expliquent la forte représentation des marchands dans les églises de la région, il est clair que ce groupe constitue la classe sociale qui a réussi à réunir les meilleures conditions pour bénéficier de l'inhumation dans l'église.

Après les agriculteurs et les marchands, les observations de Jean-René Thuot ont démontré qu'en milieu essentiellement agricole, ce sont les artisans (7 %) et les membres des professions libérales (8 %) qui regroupent le plus d'inhumés dans les églises. Dans l'Est-du-Québec, cette position est plutôt occupée par les pilotes. Constituant 9 % des inhumés dans l'église de Rimouski, ils sont neuf fois plus nombreux que les clercs à être enterrés dans celle de Sainte-Luce. Si ces résultats démontrent la capacité des pilotes à payer des sépultures dans l'église pour leurs femmes, leurs enfants et eux-mêmes, ils témoignent également d'un certain prestige associé à cette activité professionnelle. À partir du cas d'Amable Lavoie, marguillier en chef lors de la construction de l'église et pilote réputé de Sainte-Luce qui a offert « le don gratuit d'un terrain pour le site de l'église de Sainte-Luce », d'une « cloche de 326 livres » et « d'une belle copie de la célèbre 'Descente de la croix' de Rubens<sup>56</sup> », on constate que la présence de ce groupe dans les

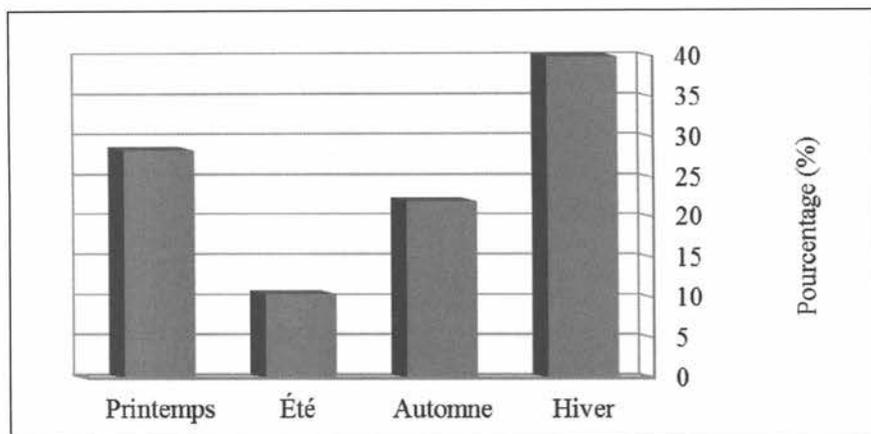
églises dépasse les simples considérations sur le statut social. Bien qu'il ne soit pas nécessairement un cas représentatif de la condition de l'ensemble des pilotes, Amable Lavoie démontre que la pratique de l'élection de sépulcre est un phénomène complexe qui prend en compte plusieurs variables : propriété foncière importante, richesse personnelle, évergétisme, piété et prestige social. Spécificité propre à la région, la forte présence de pilotes dans les églises témoigne de l'influence de la composition sociale du milieu, qu'il soit maritime, agricole, urbain ou rural, sur la représentation des différents groupes qui y sont inhumés.

### L'inhumation dans les églises, une question d'argent?

L'évolution du coût des sépultures *ad sanctos* démontre que l'Église a cherché à restreindre la pratique en augmentant les frais reliés à ce type de sépultures à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Fixé à 40 livres françaises durant le régime français, le coût d'inhumation dans l'église ne semble pas avoir subi de majoration pendant les trois quarts de siècle qui suivirent la Conquête britannique. Si l'on considère que la livre française dont il est question avait une valeur de 20 sols ou 10 pennies<sup>57</sup>, il est possible d'estimer la valeur d'une sépulture *ad sanctos* dans les années 1830 à 1£ 13s. 4d.<sup>58</sup>. Afin d'être en mesure d'évaluer l'évolution des prix, nous avons converti les prix antérieurs à l'adoption du dollar selon le taux fixé lors du passage d'une monnaie à l'autre en 1841<sup>59</sup>. Ainsi peut-on considérer qu'une valeur de 40 livres françaises équivaut à plus ou moins 6,67 \$ de 1841, ce qui

correspond *grosso modo* aux tarifs alors en vigueur à Rimouski. Une liste des prix fixés pour les inhumations de la paroisse de Rimouski adoptée par l'Évêque de Québec en date du 29 juillet 1838 et reconduit le 2 janvier 1843 nous indique effectivement que le coût d'une inhumation d'un adulte dans l'église était de 1£ 18s. 4d. en été, soit environ 7,67 \$. Le prix d'une sépulture dans l'église tel que fixé sous le Régime français n'a donc pas subi de variation majeure en un siècle, restant accessible à bon nombre de paroissiens de condition relativement modeste. L'évêque de Québec quant à lui croit que le juste prix pour ce type de sépulture devrait correspondre à au moins dix fois la somme payée<sup>60</sup>. En 1872, le curé de Rimouski proposa aux marguilliers de « considérer l'opportunité de quelques changements aux tarifs pour sépulcres et grd'messes (*sic*) en ce qui concerne les inhumations dans l'église, afin de demander ces changements à Monseigneur à l'occasion de sa visite<sup>61</sup> ». Mais l'idée ne reçut qu'un accueil timide : « MM. les marguilliers se prononcent contre l'augmentation du tarif pour inhumation dans l'église, ou du moins pensent qu'il vaut mieux laisser les choses comme elles sont pour le moment<sup>62</sup> ». Ce *statu quo* illustre que les marguilliers voulaient préserver l'accessibilité du sous-sol de la cathédrale encore peu peuplé en bloquant une hausse des tarifs. Or, malgré leurs réticences, l'évêque du jeune diocèse de Rimouski<sup>63</sup> augmenta les frais relatifs à l'accès au sous-sol de la cathédrale en 1877. Les marguilliers recommandèrent alors « que le tarif pour la sépulture dans l'église soit de vingt piastres pour

les adultes et de dix piastres pour les enfants<sup>64</sup> ». À titre comparatif, mentionnons que selon les estimations faites à partir des recettes indiquées pour chaque type de sépulture dans le livre de comptes de la Fabrique de Rimouski en 1876, une sépulture standard pour un enfant coûtait environ 0,45 \$, tandis qu'il fallait déboursier entre 0,68 \$ et 7,60 \$ pour une sépulture adulte, suivant le service choisi<sup>65</sup>. À travers l'évolution des tarifs de 1840 à 1877, on constate que le prix d'une sépulture standard avec service augmente de 40 % alors que le prix d'une sépulture d'adulte dans l'église fait un bond d'environ 160 %. L'augmentation des prix des sépultures dans l'église est donc largement supérieure à l'augmentation des prix des sépultures standards, ce qui indique la volonté de l'évêque de contrôler cette pratique à partir d'un discriminant basé sur la richesse. À titre indicatif, notons qu'en 1850, un bucheron gagnait entre 2 et 6 \$ par mois et qu'en 1870, le bedeau de Rimouski gagnait 10 \$ par mois<sup>67</sup>. L'obligation de payer une messe solennelle et d'acquitter les frais de réfection du plancher contribue également à augmenter les tarifs de manière substantielle, bien qu'il soit difficile de chiffrer précisément les sommes que cela représente. À Saint-Denis (Vallée-du-Richelieu), une messe solennelle comprend « deux cloches, les trois autels en noir, les premiers ornements, l'argenterie et pas moins de quarante cierges, quatre clercs qui sont payés avec deux chantres<sup>68</sup> », ce qui représente au moins des frais additionnels de 5,00 \$ pour les cloches, les clercs et les chantres seulement. Pour ce qui est des planchers, la paroisse de Rimouski



Graphique 2 Répartition totale des inhumations dans les églises de L'Isle-Verte, Rimouski, Sainte-Luce et Bonaventure selon les saisons entre 1840 et 1900.

fixe le salaire du bedeau à 4,20 \$ plus les frais afférents. Il ne faut toutefois pas penser que cette décision d'augmenter les tarifs exclut systématiquement tous les paroissiens d'extraction modeste. À mesure d'exception, comme ce fut le cas pour Antoine Paradis de la paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna, il arrive que les marguilliers décident d'inhumer gracieusement un individu pour services rendus à l'Église<sup>69</sup>. Cela dit, l'augmentation des prix a eu un effet non négligeable sur le nombre et la nature des inhumés dans les églises de Rimouski, de Sainte-Luce et de L'Isle-Verte. À partir de la fin des années soixante-dix, on remarque une nette diminution du nombre d'inhumés de même qu'une augmentation de leur notabilité.

Piété, services rendus à l'Église, notabilité, richesse et liens familiaux constituent un ensemble de facteurs qui permettent d'expliquer la ségrégation qui a lieu dans l'aire funéraire. En plus de ces considérations sociales et religieuses, l'examen des inhumations dans les églises de l'Est-du-Québec semble

aussi démontrer l'existence d'un facteur saisonnier plutôt inusité. Lorsque l'on ventile les inhumations faites dans les églises de l'Est-du-Québec en fonction des saisons, l'on s'aperçoit que les probabilités d'obtenir une place dans l'église augmentent à mesure que le mercure descend. Le graphique 2 témoigne de cette concentration des inhumations *ad sanctos* en hiver, lorsque la terre est gelée. Faut-il y voir le simple fait qu'un plus grand nombre de décès ont lieu durant l'hiver, ou bien plutôt la tentation de bénéficier d'une fosse individuelle plus facile à creuser dans l'église qu'en plein air? Dans des paroisses où il n'existe pas de charnier<sup>70</sup>, placer les dépouilles sous le plancher permet notamment d'éviter le creusage d'une fosse dans la terre gelée. Disposer des restes dans l'église permet aussi d'éviter de mettre le corps dans une fosse partagée que l'on aurait creusée à l'automne. Pour valider ces hypothèses, il faudrait analyser la répartition saisonnière de l'ensemble des décès afin de mesurer l'ampleur de la mortalité lors de la saison froide. Cela dit, la

situation régionale semble accorder une certaine crédibilité aux propos du Conseil d'hygiène du Québec qui déplorait dans les années 1890 « que les caves des églises deviennent dans certaines occasions, de véritables charniers publics en hiver, ce qui infecte alors l'air de l'église ». Aussi semble-t-il que « [I]orsque le charnier de la paroisse est plein, ou s'il n'en existe tout simplement pas, le sous-sol de l'église représente, pour le curé et la population locale, une alternative pour l'entreposage des corps pendant l'hiver<sup>71</sup> ». Sans doute aussi est-ce en partie parce qu'il était plus difficile de creuser le sol de l'église en hiver que la profondeur des fosses n'y dépasse pas, la plupart du temps, de 30 à 60 centimètres<sup>72</sup>.

### Déclin et abandon

De la même manière que le Québec métropolitain avait joué le rôle de réserve pour la pratique de l'élection de sépulcre qui y a perduré « plus longtemps que de l'autre côté de l'Atlantique », l'Est-du-Québec a prolongé jusqu'à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle cette pratique alors disparue des villes. À l'instar des zones urbaines, la région subit elle aussi le discours des médecins hygiénistes souhaitant faire disparaître toute trace de décomposition des cadavres de l'environnement des vivants sous prétexte de « sauvegarder l'hygiène du milieu de vie des populations avoisinant le cimetière<sup>73</sup> ». L'inhumation en pleine terre et à ciel ouvert s'impose alors comme la seule manière de disposer des cadavres. Considérés comme d'importantes nuisances, les morts sont éloignés des centres pour être conduits dans les nouveaux cimetières repoussés vers les

périphéries où ils gagnent en superficie. Simultanément, les fidèles expriment une volonté d'individualiser la sépulture en faisant coïncider l'emplacement de la dépouille avec la tombe. Le dépôt des cadavres dans des fosses approximatives aménagées sous les planchers de l'église où « il est impossible de connaître les endroits qui ne renferment pas déjà les restes de quelque défunt<sup>74</sup> » ne répond donc plus à la volonté des fidèles. À partir des années 1880 et 1890, la volonté d'affirmation par-delà la mort s'étend aussi aux couches sociales plus modestes. Ce faisant, « l'usage de la tombe individuelle et familiale (sépulture d'Un tel et des siens) et du monument commémoratif<sup>75</sup> » se multiplie.

La volonté d'acquérir un lot dans le cimetière est une manifestation directe de ce changement dans les pratiques funéraires qui apparaît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À ce moment, le prestigieux sous-sol de l'église, tout anonyme qu'il soit, se voit contester sa position de lieu de repos de prédilection par le cimetière paroissial. De riches et influents citoyens comme l'avocat rimouskois Pierre Louis Gauvreau cherchent même à y acheter des lots privés et familiaux. Cette monumentalisation de la mort par la privatisation de l'aire funéraire

démontre que la communion des morts et des vivants par la prière devient secondaire face à l'inscription du statut social du défunt et de sa descendance dans le paysage. La présence des frêles croix aux abords des fastueux monuments qui ornent des lots privés achetés à grands frais démontre que malgré l'apparente réunification de l'aire funéraire, la ségrégation qui existait entre l'église et le cimetière villageois n'a fait que se transposer sous une nouvelle forme dans les vastes cimetières-jardins périphériques.

En somme, à partir des données que fournissent les registres sondés, il apparaît nettement que l'élection de sépulcre n'est pas qu'une affaire de clercs, de seigneurs et de grands notables. Dans l'Est-du-Québec comme ailleurs, la présence d'individus d'extraction plus modeste atteste qu'elle représente un mode de distinction basé avant tout sur une conception spirituelle de la mort héritée de la tradition. À mesure que les réticences des autorités ecclésiastiques et sanitaires envers la disposition des dépouilles dans les églises s'affirment, on constate que l'inhumation dans les églises acquiert un caractère de plus en plus élitiste. La mise en place de discriminants favorisant les notables et les mieux nantis a donc fait

basculer une pratique à dominante spirituelle vers une marque de distinction essentiellement sociale. L'éloignement de l'aire funéraire, l'achat de lots privés et la monumentalisation de la mort dans les cimetières périphériques démontrent que cette dynamique sociale a graduellement pris le dessus sur les valeurs spirituelles attachées à l'élection de sépulcre. Autrefois perçu comme un pis aller à cause de la distance le séparant des fidèles et de leurs prières, le cimetière devient, à peine un siècle plus tard, un moyen d'inscrire sa présence et son statut dans le paysage grâce à des monuments originaux et fastueux. Le transfert des cimetières loin de la communauté des fidèles rassemblés dans l'église à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle matérialise la rupture d'un dialogue séculaire entre le monde des vivants et celui des morts. À travers la disparition de la pratique de l'inhumation dans les églises et l'éloignement de l'aire funéraire, c'est tout un changement de mentalité qui se dessine à mesure que s'affirme un rapport à la mort modernisé. La promiscuité des morts et des vivants n'étant plus tolérée, l'inhumation dans les églises de l'Est-du-Québec s'éteint à mesure que la région vit les derniers moments d'une « mort approvoisée<sup>76</sup> ».

## Notes

- 1 Mathieu Arsenault est candidat à la maîtrise en histoire à l'UQAR. Ses recherches portent sur les représentations de la religion des Patriotes dans les grands récits de l'histoire du Québec.
- 2 Notamment : Serge Gagnon, *Mourir hier et aujourd'hui : de la mort chrétienne dans les campagnes québécoises au XIX<sup>e</sup> siècle à la mort technicisée dans la cité de Dieu*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 192 p.; Réal N. Brisson, *La mort au Québec - Dossier exploratoire*, sous la direction de John R. Porter, Québec, CÉLAT (Rapports et mémoires de recherche, n° 12 (novembre), 1988, p. 57.; Marie-Aimée Cliche, « Les attitudes devant la mort d'après les clauses testamentaires dans le gouvernement de Québec sous le Régime français », *RHAF*, 32 (1978), p. 57-94.; Marcel Lauzière, « La mort en Nouvelle-France : discours de l'Église et traits de comportement », mémoire de maîtrise en histoire, Ottawa, Université d'Ottawa, 1985.; Monique Roy, « Les attitudes devant la mort d'après les récits des biographes canadiens-français du XIX<sup>e</sup> siècle », Québec, Université Laval, séminaire en histoire, « Les attitudes devant la mort » (Nive Voisine et J. Du Berger, dirs.), 1978, 28 p.
- 3 Michel Vovelle, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983, p. 9.
- 4 Les termes « élection de sépulcre » et « inhumation *ad sanctos* » sont aussi utilisés pour désigner l'inhumation dans les églises.
- 5 Philippe Ariès, *L'Homme devant la Mort*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, 469 p.; Philippe Ariès, *Images de l'homme devant la Mort*, Paris, Éditions du Seuil, 1983, 276 p.
- 6 Philippe Ariès, *L'Homme devant la Mort*, op. cit., p. 77.
- 7 *Ibid.*, p. 57.
- 8 *Ibid.*, p. 77.
- 9 André Lachance, *Vivre aimer et mourir en Nouvelle-France. La vie quotidienne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Libre Expression, 2000, p. 201.
- 10 Ollivier Hubert, *Sur la terre comme au ciel. La gestion des rites par l'Église catholique du Québec (fin XVII<sup>e</sup> - mi-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 237.
- 11 Mgr Bourget dans Ollivier Hubert, op. cit., p. 242.
- 12 Serge Gagnon, op. cit., p. 47.
- 13 Ollivier Hubert, op. cit., p. 125.
- 14 Cité par Serge Gagnon, op. cit., p. 56.
- 15 *Ibid.*, p. 47.
- 16 Les étudiants en médecine étaient notamment friands de ces corps qui permettaient de faire des dissections humaines. Sur les vols de cadavres au Québec voir notamment Serge Gagnon, op. cit., p. 78-79.
- 17 Serge Gagnon, op. cit., p. 50.
- 18 Philippe Ariès, *L'Homme devant la Mort*, op. cit., p. 91.
- 19 Serge Gagnon, op. cit., p. 46.
- 20 *Ibid.*, p. 51.
- 21 *Ibid.*, p. 50.
- 22 Mgr Jean-Baptiste de La Croix De Saint-Vallier, *Rituel du diocèse de Québec*, Paris, Simon Langlois, 1703, p. 289.
- 23 Serge Gagnon, op. cit., p. 52.
- 24 *Idem.*
- 25 *Ibid.*, p. 49.
- 26 *Ibid.*, p. 63.
- 27 *Ibid.*, p. 64.
- 28 Ollivier Hubert, op. cit., p. 259.
- 29 Nous avons déposé nous même les registres de Rimouski et Bonaventure. Pour ce qui est de L'Isle-Verte et de Sainte-Luce, nous avons utilisé les listes fournies par : Lorenzo Dauteuil, *L'église de L'Isle-Verte*, L'Isle-Verte, 1980, annexe A-1, A-2, A-3.; Lucille Dumont Lacasse et Jean-Yves Pouliot, « Annexe 14. L'inhumation dans l'église », dans Jeannot Bourdages et Robert Claveau (dir.), *La fondation de la Paroisse de Sainte-Luce*, Sainte-Luce, La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Luce, 2004, p. 121-129.
- 30 Sylvain Gosselin, « La première église de Rimouski (ca. 1712-1784) », *L'Estuaire*, vol. XXV, n° 2 (61), juin 2002, p. 19.
- 31 Malgré une courte période entre la fermeture de la première chapelle en 1784, l'érection d'une petite église en 1790 et finalement la construction d'une église en pierre en 1824, les Rimouskois ont bénéficié d'infrastructures religieuses permanentes. De facture robuste, la troisième église de Rimouski fut même la première de la région à être construite en pierre. Entre 1842 et l'ouverture de l'église-cathédrale en 1862, elle accueillit trente-neuf corps.
- 32 Jean Arsenault (prés.), *Bonaventure 1760-1960*, Bonaventure, Comité des Centenaires de Bonaventure, 1960, p. 78.
- 33 Seulement 6,25 % des inhumations y eurent lieu avant 1856.
- 34 Trois sépultures eurent lieu en 1815, 1816 et 1831. Nous avons exclu ces données éloignées de nos analyses afin d'être en mesure d'établir des comparaisons fiables avec les cas de Rimouski, de Sainte-Luce et de Bonaventure.
- 35 Alexandre Paradis, *Kamouraska (1674-1948)*, Québec, L'Action catholique, 1948, p. 323-330.
- 36 Jean-René Thuot, op. cit., p. 75-96.
- 37 Gilles Senécal, op. cit., p. 8.
- 38 Jean-René Thuot observe un arrêt brusque de l'inhumation *ad sanctos* dans Lanaudière en 1857 : Jean-René Thuot, « La pratique de l'inhumation dans l'église dans Lanaudière entre 1810 et 1860 : entre privilège, reconnaissance et concours de circonstances », *SCHEC, Études d'histoire religieuse*, 72 (2006), p. 88. De même, la dispersion temporelle des inhumations dans l'église Sainte-Famille de Boucherville démontre que c'est durant la décennie 1801-1820 qu'ont lieu le plus grand nombre d'inhumations *ad sanctos* : Gilles Senécal, *Inhumations sous l'église Sainte-Famille de Boucherville*, Boucherville, Société d'Histoire des Îles Percées de Boucherville, 2001, p. 10.

- 39 Trente pour cent de tous les corps dans l'église furent inhumés entre 1880 et 1890.
- 40 Nous avons exclu les trois curés qui furent inhumés dans l'église entre 1907 et 1926, parce qu'ils débordaient du cadre temporel de notre étude.
- 41 Jean-René Thuot, *op. cit.*, p. 82.
- 42 Serge Gagnon, *op. cit.*, p. 106.
- 43 Sont considérés « enfants » les individus dont l'acte de sépulture mentionne comme fille ou fils de quelqu'un à défaut de catégorie socioprofessionnelle et dont l'âge n'est pas supérieur à 15 ans.
- 44 C'est-à-dire une étude biographique qui permet non seulement d'identifier les personnages, mais également de définir leurs origines et d'évaluer leurs liens avec d'autres individus, notamment les acteurs de la vie sociale, politique, économique, etc.
- 45 Notre classification exclut les inhumations dans l'église de L'Isle-Verte parce que la liste fournie par Lorenzo Dauteuil ne comprend pas d'indications socioprofessionnelles et que nous n'avons pas encore eu l'occasion de passer en revue l'ensemble des actes de sépulture.
- 46 Lorraine Guay, « Aux origines des cimetières du Québec », dans Jean Simard et François Brault (dir.), *Cimetières. Patrimoine pour les vivants*, Québec, Les Éditions GID, 2008, p. 33.
- 47 Il est à noter que la forte proportion de journaliers recensés en 1851 déséquilibre le ratio des agriculteurs. Les effectifs journaliers doivent être considérés avec circonspection, car il fut difficile de départir leurs nombres. Des cultivateurs déclaraient souvent un ou plusieurs membres de leurs familles comme employés journaliers, ce qui en augmente le nombre d'autant. Nous avons également rencontré un grand nombre de journaliers employés en très bas âge, ce qui vient artificiellement gonfler les effectifs.
- 48 Jean-René Thuot, *op. cit.*, p. 85.
- 49 Voir tableau 3.
- 50 Mgr Jean-Baptiste de La Croix de Saint-Vallier, *Rituel du diocèse de Québec*, Paris, Simon Langlois, 1703, p. 290.
- 51 Ollivier Hubert, *op. cit.*, p. 225.
- 52 *Idem.*
- 53 Philippe Ariès, *L'homme devant la Mort*, *op. cit.*, p. 54.
- 54 APSGR, *Registre de la paroisse Saint-Germain de Rimouski*, 24<sup>e</sup> feuillet verso S-32, 1892.
- 55 Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur (dir.), *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 303.
- 56 Gérard Leblond, « extraits de 'Mon Église' », dans Robert Claveau (compilation), *L'histoire de Sainte-Luce*, Sainte-Luce, 1977, p. 222.
- 57 Jean-Pierre Wallot et Gilles Paquet, « Le système financier bas-canadien au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle », *L'actualité économique*, vol. 59, n<sup>o</sup> 3 (septembre 1983), p. 473.
- 58 Le système financier du Bas-Canada fonctionne à partir d'une monnaie déclinée en livre anglaise (£), shilling (s.) et pence (d.) jusqu'au passage vers le dollar canadien dans les années 1840.
- 59 James Powell établit le cours du souverain britannique en or à 1£ 4s 4d ou 4.86666 \$ CAN : James Powell, *Le dollar canadien : une perspective historique*, Ottawa, Banque du Canada, 2005, p. 31.
- 60 Serge Gagnon, *op. cit.*, p. 47.
- 61 APSGR, *Délibérations de la Fabrique (1867-1888). Documents paroissiaux*, Rimouski, Fabrique Saint-Germain de Rimouski, p. 35.
- 62 *Ibid.*, p. 35.
- 63 Le diocèse de Rimouski fut créé en 1867 et comprenait alors les districts de Rimouski et de Gaspé, le comté de Témiscouata moins trois paroisses de la région de Rivière-du-Loup de même que tout le territoire compris entre la rivière Portneuf et l'anse de Blanc-Sablon.
- 64 *Ibid.*, p. 77.
- 65 Émilie Devoe, *À l'aube du souvenir : histoire et patrimoine du cimetière de Rimouski*, Rimouski, Corporation du Cimetière de Rimouski, Rimouski, 2005, p. 17.
- 66 Gérard Bouchard, *Quelques Arpents d'Amérique. Population, école, famille au Saguenay 1838-1971*, Montréal, Boréal, 1996, p. 116.
- 67 APSGR, « Assemblée des marguilliers du 25 avril 1875 », *Délibérations de la Fabrique (1867-1888)*, *op. cit.*, p. 58.
- 68 Serge Gagnon, *op. cit.*, p. 50.
- 69 APSGC, « Redditions, comptes, élections marguilliers, visites de l'évêque, ordonnances, résolutions, marguilliers », *Grand livre A (1812-1859)*. Archives dépouillées par Jean-René Thuot.
- 70 Le tableau des tarifs pour sépultures de Saint-Germain de Rimouski daté de 1843 mentionne explicitement que la paroisse ne possède pas de charnier. La première mention que les registres paroissiaux font d'un tel ouvrage date du 30 décembre 1890. Voir APSGR, *Registre de la paroisse Saint-Germain de Rimouski*, 47<sup>e</sup> feuillet verso S-51, 1890.
- 71 *Rapports d'inspections et décisions du Conseil*, vol. 1 1894-03-15, p. 420, vol. 11 1894-03-30, p. 17, vol. 12 1899-02-22, p. 79, cité par Jean-Sébastien Houle, *La médicalisation de la mort par les médecins hygiénistes de 1887 à 1922 : Le Conseil d'hygiène de la province de Québec et l'encadrement des rites et des lieux funéraires*, Mémoire de maîtrise (Histoire), Université Laval, 2007, p. 126.
- 72 Jean-Sébastien Houle, *op. cit.*, p. 125.
- 73 *Ibid.*, p. 144.
- 74 Le curé de Laprairie cité par Serge Gagnon, *op. cit.*, p. 52.
- 75 Philippe Ariès, *Images de l'Homme devant la Mort*, *op. cit.*, p. 242.
- 76 Philippe Ariès, *L'Homme devant la Mort*, *op. cit.*, p. 13-36.

# La Côte-Nord dans les rapports de prospection d'Eugène Rouillard, d'Edgar Rochette et de Damase Potvin

Marie-Pier TREMBLAY DEXTRAS<sup>1</sup>

## Introduction

La représentation d'une région dans l'imaginaire collectif est fortement influencée par les descriptions qui en sont faites dans les premiers écrits qui en émergent et inversement ceux-ci sont en partie prédéterminés par l'opinion générale. « Ce n'est pas la faute des Canadiens s'ils ne sont pas plus renseignés sur ce grand pays du Labrador. Que trouve-t-on, en effet, dans nos bibliothèques au sujet de ce territoire? » se demandait l'abbé Huard en 1897, alors supérieur du Séminaire de Chicoutimi, dans l'avant-propos de son propre récit de voyage sur les côtes septentrionales du Fleuve Saint-Laurent<sup>2</sup>. Contrairement à lui, Eugène Rouillard (*La Côte Nord du Saint-Laurent et le Labrador Canadien, 1908*)<sup>3</sup>, Edgar Rochette (*Notes sur la Côte Nord du Bas Saint-Laurent et le Labrador canadien, 1926*)<sup>4</sup> et Damase Potvin<sup>5</sup> (*En Zigzag sur la Côte et dans l'Île – Simples notes d'un journaliste, 1929*)<sup>6</sup> affirment, dans leurs travaux analogues, l'existence de plusieurs textes sur cette région mystérieuse qu'est la Côte-Nord. L'hypothèse qu'il s'agit plutôt d'épiphénomènes littéraires réservés à la connaissance d'une certaine élite socioculturelle

semble plus vraisemblable que de supposer les disparates récits nord-côtiers<sup>7</sup> comme des succès de librairie auprès des premiers lecteurs ou des lecteurs subséquents. Dans les faits, les textes fondateurs relatifs à la Côte-Nord, concentrés surtout entre 1850 et 1950, découlent du genre du récit de voyage dans un *continuum* allant de la relation de mission évangélique aux souvenirs anecdotiques de particuliers, en passant par les rapports de prospection mandatés par l'État. Les trois livres dont il est ici question appartiennent à cette dernière catégorie. Motivés par l'intense effort colonial, ils sous-tendent un discours empreint de l'idéologie dominante à propos de l'inventaire des exploitations potentielles de la nature. Les chroniqueurs-prospecteurs apparaissent tour à tour fascinés autant par l'aspect nourricier de la Côte-Nord que par son aspect désolé, aride et hostile. C'est sur ce dernier regard, moins connu, que nous nous attardons ici, à travers l'examen des descriptions de la Côte-Nord proposées par Eugène Rouillard, Edgar Rochette et Damase Potvin. Nous nous proposons d'évaluer dans quelle mesure leurs postures respectives sont en continuité, les unes par rapport

aux autres, et de repérer plus largement les types de représentations de la région qui y sont véhiculées. Tout d'abord, nous formulerons des considérations sur le contexte d'écriture et sur l'appartenance aux genres du rapport de prospection et du récit de voyage des trois ouvrages étudiés. Ensuite, nous étudierons les propos des auteurs sur l'avancement de la civilisation, sur la nature dite sauvage et son exploitation organisée. Finalement, nous analyserons le portrait que dressent ces livres des habitants de la Côte-Nord.

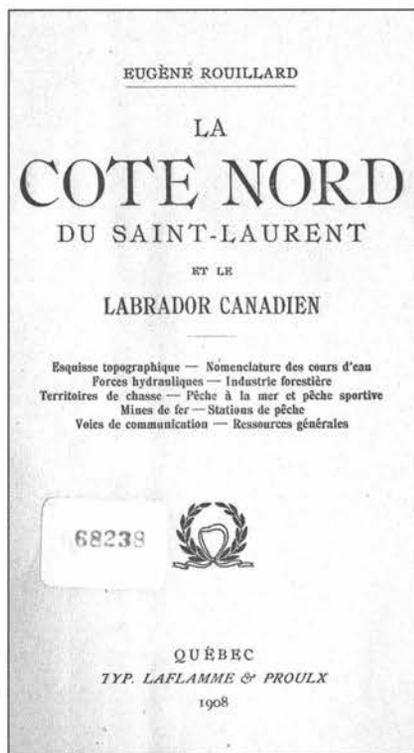
## Rapport de prospection et récit de voyage

La colonisation de la Côte-Nord du Saint-Laurent a officiellement commencé en 1842 avec la fin du bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui lui assurait l'exclusivité du territoire pour ses activités relatives à la traite de la fourrure. Les habitants ont commencé peu à peu à venir défricher les terres, mais le réel développement de la région est redevable aux grandes compagnies qui sont venues l'exploiter quelques décennies plus tard. Les alliances entre le gouvernement et ces grandes compagnies comptent pour beaucoup dans l'essor industriel de la

région. Pour faire connaître la région aux investisseurs, le gouvernement mandatait régulièrement des chroniqueurs pour qu'ils écrivent des rapports de prospection sur les possibilités de développement de la Côte-Nord.

Les trois textes à l'étude ont un rapport avec ce type de mandat, même s'il diffère un peu pour chacun d'eux. Le livre d'Eugène Rouillard, publié en 1908 par le ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, est un rapport de prospection relevant les possibilités d'implantation selon les ressources et leur emplacement. Il n'y est pas fait mention explicitement d'un voyage que Monsieur Rouillard aurait fait sur la Côte, mais la connaissance de la région dont témoigne son classement systématique aurait été impossible s'il n'y avait pas mis les pieds. Ce classement se veut d'abord thématique, pour les considérations d'ordre général sur la région – comme le climat, l'administration ou les moyens de transport – puis, il devient géographique en procédant de l'Ouest vers l'Est pour relever les particularités et les environs des rivières les plus importantes. Ce texte était probablement destiné à la publication, car il constitue une espèce de catalogue ou de manuel pour quiconque projette de s'installer sur la Côte et, sauf dans l'avis au lecteur qui ouvre le livre, l'information est livrée de façon neutre et technique, les commentaires révélant la subjectivité de l'auteur étant rares.

Le livre d'Edgar Rochette relève aussi du rapport de voyage de prospection, fait à la demande du gouvernement en 1926. Il n'était



pas, *a priori*, destiné à la publication. Dans son avant-propos, l'auteur explique son initiative :

*Tout ce que j'y ai vu m'a semblé si nouveau, si intéressant, que j'ai cru faire œuvre utile en rédigeant ces quelques notes. Je dirai un mot de tout : aspect général de la région, caractère, langage, mœurs de la population, ses besoins, les ressources, etc. L'exactitude sera mon principal souci; j'aurais bien voulu donner à ces quelques pages une forme littéraire plus attrayante, mais cela me fut impossible. [...] Pendant mes rares loisirs, j'ai simplement ordonné les notes prises ici et là pendant le voyage [...]. Je serai satisfait si, en publiant ce volume, j'ai pu rendre quelques services au gouvernement de ma province, aux compagnies*

*importantes déjà fixées sur la côte, et aux braves Canadiens que j'ai connus là-bas<sup>8</sup>.*

On retrouve certaines caractéristiques du récit de voyage dans ce texte liminaire. On relève en particulier trois aspects du récit de voyage : la recherche de l'agrément, le souci documentaire et la présence d'une idéologie<sup>9</sup>. Du reste, le procédé consistant à nier l'aspect littéraire du texte sert à renforcer son effet de réel. Le pacte viatique est ainsi créé, surtout que Rochette prétend avoir publié à la demande de ses amis<sup>10</sup>. Cependant, force est de constater les phénomènes de reprise et d'influences intertextuelles. En effet, Edgar Rochette avoue lui-même s'être servi des « notes inédites<sup>11</sup> » d'Eugène Rouillard. Il arrive, surtout lorsqu'il juge qu'une situation est demeurée inchangée depuis dix-huit ans, qu'il reprenne mot à mot les notes de son prédécesseur. De façon générale, les informations techniques sont succinctes et orientées moins vers les intérêts des grandes compagnies qu'en fonction d'un développement de la région favorable à ses habitants, conformément aux convictions catholiques et conservatrices de l'auteur.

Le livre de Damase Potvin, publié en 1929, est le seul à ressortir au genre du récit de voyage, et cela indépendamment d'un quelconque mandat gouvernemental. Cependant, le lecteur découvre très tôt que les notes de ce voyage sont issues d'une croisière que Potvin a faite en compagnie d'Honoré Mercier, alors ministre des Terres et Forêts, qui allait justement visiter la Côte-Nord dans un but de prospection. De

plus, le plan de son ouvrage suit l'itinéraire et s'organise en fonction des visites prévues par les compagnies et les décideurs locaux, si bien que l'auteur n'inventorie souvent que des réalisations faites jusqu'alors dans les communautés visitées. Damase Potvin admet qu'il s'agit du récit de son voyage, ne dissimule pas ses commentaires personnels et formule peu de recommandations quant à la gestion future du territoire. Le projet du livre ne semble pas tant de fournir la description la plus vaste et précise possible de la Côte-Nord et du Labrador que de relater l'avancement du développement en mentionnant au passage quelques notables de la région. Conformément à la pratique de l'époque, « les histoires et les monographies locales sont un rappel des étapes qui ont conduit à l'origine de l'établissement, avec, bien en vue, le rôle des élites locales qui prennent figure de héros<sup>12</sup>. »

Le rapprochement entre le genre du rapport de prospection et celui du récit de voyage, dans les trois textes, se fonde sur la modalité de traitement de l'information, marquée par l'omniprésence de la description et par la dichotomie :

*Il faut toutefois reconnaître que si elle est diversement activée en fonction des modifications axiologiques et idéologiques qui viennent affecter les champs symboliques au sein desquels le récit de voyage vient s'inscrire, l'ambivalence propre à ce dernier trouve son amour dans la dichotomie structurale qui le constitue, et en particulier dans le type privilégié de relations qui s'institue*

*entre l'ordre du descriptif et celui du narratif. C'est par la description que le savoir circule dans le texte<sup>13</sup>.*

Cette dichotomie, qui est mise en évidence par la tonalité évaluatrice des auteurs et du traitement subjectif de leurs propres descriptions, a pour effet de proposer une représentation spécifique de la Côte-Nord dans l'imaginaire du lecteur<sup>14</sup>, celle d'une région de nature paradoxale, à la fois proche et éloignée, menaçante et prometteuse, riche et pauvre ou encore sauvage et civilisée.

#### **L'opinion publique et la perception de la réalité**

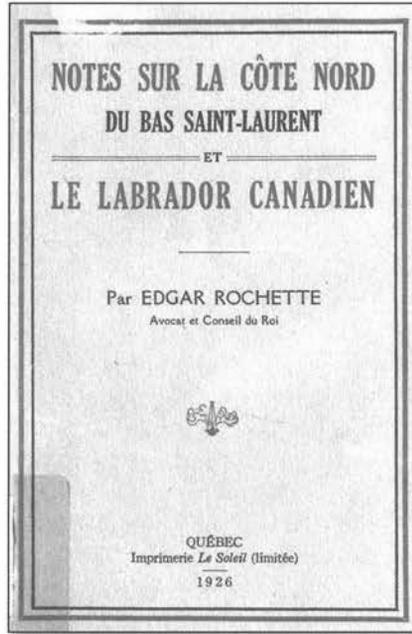
Rouillard et Potvin semblent tous les deux vouloir démentir le préjugé selon lequel la Côte-Nord est une région excessivement reculée. Il est intéressant de remarquer, à ce sujet, la similitude entre les deux extraits suivants, inspirés globalement par les nombreux ouvrages parlant déjà de la Côte-Nord auxquels les auteurs font référence sans les nommer, mais plus précisément peut-être par la description par Cartier de la région comme la terre que Dieu donna à Caïn<sup>15</sup> :

*Car, que de misères, que d'émouvantes péripéties, que d'anecdotes dans un voyage sur la côte nord d'autrefois; la côte nord d'il y a, disons, vingt-cinq ans! [...] D'ailleurs, la Côte Nord, en réalité, n'a rien à voir avec les campements des Esquimaux, ni avec ces défilés de rochers abrupts au fond desquels il semble que l'on va assister à des sabbats de sorciers présidés par Bélezebuth [sic] en personne. Il est même curieux*

*de voir là, au milieu des aspects caractéristiques du paysage nordique, la vie se dérouler sur un rythme tout à fait continental<sup>16</sup>.*

*Les opinions se sont sensiblement modifiées depuis quelques années sur le compte de la Côte Nord du fleuve Saint-Laurent et du Labrador. Ce n'est déjà plus ce pays désolé que l'on avait l'habitude de se représenter avec un sol d'une aridité décevante, des plaines sablonneuses à perte de vue, une forêt rabougrie, un climat inhospitalier et une mer assez peu miséricordieuse aux pêcheurs qui lui demandaient leur subsistance. C'est pourtant cette légende fantaisiste qui, en s'incrétant d'année en année dans l'esprit de nos populations, a fait à la Côte-Nord, comme à toute la région du Labrador, cette pitoyable réputation qui a prévalu si longtemps<sup>17</sup>.*

Ces deux passages se trouvent au début des deux ouvrages et il s'agit même de l'incipit dans le cas d'Eugène Rouillard. Pareilles introductions rendent le propos ambigu en ce qu'elles ouvrent le texte en énumérant les lieux communs défavorables auxquels la région ne correspond plus. Damase Potvin semble déçu de ne pas voir des campements indigènes ou des rites païens quelconques. Cette idée toute faite est désamorcée par le rythme de vie continental qu'il découvre et qu'il qualifie de curieux. De plus, le passé auquel Damase Potvin fait référence, c'est-à-dire quelque vingt ans auparavant, coïncide avec l'époque où Eugène Rouillard



rédigait ses notes. Dans le cas de ce dernier, le reste du livre décrit en détail l'abondance des ressources naturelles, mais pourquoi alors ne pas avoir fait, dès le début, l'éloge de ces richesses? Plutôt que de donner simplement une image contraire à l'opinion populaire, ils s'attardent sur les points négatifs de celle-ci. D'où vient cette fameuse réputation si ce n'est de ce genre de commentaires? Ce procédé rhétorique vient connoter la région dont, désormais, la réputation n'est plus une vague idée dont la véracité ou la fausseté serait à prouver : elle est fixée par des discours officiels, discours ayant pour fonctions explicites de favoriser, de commenter et d'orienter l'établissement des habitants dans la colonie intérieure. Edgar Rochette, quant à lui, esquivé ce sujet litigieux. Il se contente d'énumérer sans trop de détails les façons possibles de faire du profit. Son a priori favorable à la Côte-Nord est cependant visible dans sa réfutation d'un autre mythe très répandu, celui du climat :

*D'après l'opinion communément accréditée, le climat de la Côte Nord passe pour être très rude et l'on prend en pitié les habitants de ce pays inconnu et inhospitalier. Il n'en est rien, et je me suis rendu compte que le climat de la côte est aussi clément que celui de la région de Québec. [...] En général l'hiver de la côte n'est guère plus rigoureux ni plus long que le nôtre<sup>18</sup>.*

Il est toutefois difficile d'accorder de la crédibilité à son commentaire sachant comment s'ouvre son livre : « Pendant les mois de juillet et août 1926, j'eus l'heureuse

fortune de parcourir la plus grande partie de la Côte Nord du Bas Saint-Laurent<sup>19</sup>. » Son voyage s'étant déroulé seulement pendant les deux mois les plus chauds de l'année, le parallèle entre le climat de la Côte-Nord et celui de Québec sur l'ensemble de l'année apparaît fragilisé. Il est aussi possible que les gens rencontrés par Edgar Rochette aient lu Rouillard et qu'ils aient voulu rétablir les faits parce que ce dernier avait décrit leur climat comme particulièrement inhospitalier :

*Le climat est rude et les gelées assez précoces. Le froid y est beaucoup plus vif qu'à Québec, sans compter que les vents soufflent parfois avec une violence inouïe [sic]. [...] La neige tombe avec abondance durant la saison de l'hiver; une couche de cinq ou six pieds est chose fort ordinaire. [...] On estime que la différence de température avec Montréal est d'environ un mois<sup>20</sup>.*

Sur cette question, Damase Potvin semble se situer entre les deux. Il ne se prononce pas sur la rigueur de l'hiver, mais ses remarques laissent entendre que, bien qu'il apprécie et recommande son voyage, il ne voudrait pas nécessairement rester plus longtemps :

*Bref, un voyage sur la Côte nord du Saint-Laurent et au Labrador canadien est aussi facile à faire de nos jours qu'une randonnée dans nos campagnes laurentiennes du bas de Québec et l'on pourrait même l'entreprendre pour une cure de repos.*

*Il pourrait se faire que cette côte devienne à la mode et qu'il serait bon ton d'aller y vivre, en été, quelques jours.*

*Le bleu dont la mer est animée a, ici, le même goût que l'air vif; l'air vif, limpide, qui ruisselle plus loin que les poumons, lave les entrailles, éclaircit le foie<sup>21</sup>.*

Destination santé idéale, donc, pour un séjour estival à la condition bien sûr que ce soit à la mode. Ici, le propos de Potvin s'interprète de façon différenciée selon le type de lecteur. Celui qui peut s'offrir le luxe d'une croisière sur un bateau à vapeur risque sans doute de trouver, comme l'auteur, la randonnée bien facile. Cependant, pour la majorité des Canadiens français, se rendre sur la Côte-Nord signifiait plusieurs jours d'équipée hasardeuse, surtout l'hiver, car les routes que Rochette s'évertue à recommander n'existaient pas encore.

### Le développement par l'industrie

À la lumière des considérations actuelles sur la pollution et l'environnement, la position de Potvin sur les bienfaits du voyage sur la Côte-Nord apparaît incompatible avec son plaidoyer pour les grandes industries :

*Avant 1900, il n'y avait à cet endroit que quelques familles de pêcheurs et de chasseurs. Aujourd'hui, c'est un centre bien organisé, jouissant de tous les services d'utilité publique et d'une bonne organisation municipale et religieuse. La haute industrie a passé par là; et l'industrie a dans le progrès une foi à transporter les montagnes, c'est le cas de le dire<sup>22</sup>.*

Potvin ne semble pas indifférent au fait que, bien que l'industrie attire de nombreux ouvriers dans la région, elles sont pour la plupart la propriété d'investisseurs étrangers qui profitent des ressources naturelles sans se préoccuper des dégradations qu'ils provoquent. Aussi, comme le soulignent Eugène Rouillard et Edgar Rochette, les profits ne sont pas redistribués là d'où ils sont tirés et la qualité de vie des familles de pêcheurs et de chasseurs est nettement menacée par les excès des capitalistes :

*Si encore ceux-ci se tenaient – comme le veut la loi – à trois milles du rivage, et restreignaient à cette distance, leur champ d'opération, le mal ne serait pas grand, mais se sentant peu surveillés, ils ne se gênent point de s'avancer dans les eaux où travaillent les pauvres petites goëlettes [sic] de nos braves pêcheurs, et comme leurs navires sont mieux aménagés que les*

*nôtres, leur capture est de beaucoup supérieure à celle de nos gens. On aura une idée de la pêche excessive et fructueuse que viennent faire les vaisseaux américains dans nos eaux si nous disons que dans la seule année de 1906, ils ont enlevé entre la baie de Shécatica et celle de Blanc-Sablon cent mille quintaux de morue, ce qui représente une somme d'un demi millions de piastres. Et cela sans le moindre profit pour l'État et tout au détriment du pauvre pêcheur qui habite la Côte et qui ne compte que sur cette seule industrie pour vivre<sup>23</sup>.*

*De plus, on pourrait alors raisonnablement forcer les compagnies à manufacturer leur bois sur place, et tout l'argent resterait au pays; notre population s'enrichirait par les salaires considérables qu'on en obtiendrait; toute crise du chômage serait résolue [...] <sup>24</sup>.*

Ils ne sont pas les premiers à tenter d'attirer l'attention du gouvernement sur ce problème. Par exemple, Henry de Puyjalon, avant eux, avait à maintes reprises dénoncé la mauvaise gestion des ressources de la chasse et de la pêche. Tous s'entendent pour dire que, si l'État formulait des lois mieux adaptées à l'environnement et les faisait appliquer, les exploitations s'en trouveraient avantagées à long terme. Malheureusement, la méconnaissance des lieux et leur éloignement empêchent d'assurer une surveillance vigilante. Le parti pris de Damase Potvin pour les politiques gouvernementales et

son optimisme à confier le développement régional à des intérêts privés s'expliquent sans doute par ses liens privilégiés avec son compagnon de voyage, le ministre Honoré Mercier. Cependant, il ne faut pas en conclure que le tort est imputé exclusivement aux grandes compagnies. Les auteurs dénoncent aussi les pratiques condamnables des habitants eux-mêmes, comme c'est le cas pour Edgar Rochette à propos du braconnage d'animaux à fourrure.

### Une région habitée, malgré tout

Ces réflexions portent à se demander comment Eugène Rouillard, Edgar Rochette et Damase Potvin représentent les habitants de la Côte et leur culture. Encore une fois, force est de constater que les descriptions proposées offrent une représentation ambivalente. Le premier exemple est le commentaire de Damase Potvin à propos des habitations lorsqu'il longe la rive de Rivière-aux-Outardes :

*Il y a là un petit air de civilisation qui réjouit. Ces huttes sont juchées ça et là, un peu au hasard, sur des reliefs de terrain, et forment dans l'ensemble un pittoresque groupement. Que font les gens qui habitent ces masures et qui d'en haut nous regardent passer? D'où viennent-ils, que veulent-ils? Notre rapide passage au milieu d'eux ne nous permet pas de le savoir. Au reste, chacun à [sic] sa place sous le soleil du Bon Dieu. Ces gens sont heureux, sans doute, et ils aiment ce coin de terre où ils ont assis le plus solidement possible leur « campe » en pièce de bois à queue d'aronde, demeure*

*paisible, mélancolique, pleine de bonhomie, émettant des fumées délicates que les ramures elles-mêmes d'arbres qui l'abritent, tendent vers le ciel*<sup>25</sup>...

La première chose qui frappe à la lecture de cet extrait est le lexique bucolique utilisé pour désigner les maisons : « campes », huttes, masures... Potvin ne parle pas de civilisation, il parle d'un « petit air de civilisation ». Même les qualifications positives, « qui réjouit », « pittoresque », « paisible » ou « bonhomie », semblent teintées de cet idéal simpliste, agreste et rustique. En raison de l'idéalisation dans la perception de cet autre qu'est l'habitant nord-côtier envisagé à la lumière du modèle pastoral des modèles classiques, trahi par des expressions comme « au reste chacun a sa place sous le soleil du Bon Dieu » et « heureux, sans doute », le lecteur comprend que, si la colonisation est bel et bien entamée, que des gens sont installés à cet endroit, qu'ils y vivent et qu'ils s'y construisent des maisons, l'état de leurs installations reflète leur bravoure naïve et innocente. Potvin, auteur reconnu pour son patriotisme, donc habituellement dithyrambique à propos de tout ce qui concerne le pays, retournera à quelques reprises sur la Côte-Nord et s'en inspirera pour d'autres œuvres. Néanmoins, ces propos sont étonnants, considérant qu'il ne se prive pas de se demander ce que font ces gens, d'où ils viennent et ce qu'ils cherchent; comme si cela était une énigme incompréhensible en dehors du fait qu'ils sont d'excellents ouvriers. À ce sujet, il explique, en rapportant les paroles de cadres de la Ontario Paper Co.

et de l'Anticosti Corporation, que les Canadiens sont ceux qui causent le moins d'ennuis et qu'il importe, pour cette raison, d'améliorer les communications administratives afin de se débarrasser des étrangers<sup>26</sup>.

Edgar Rochette s'est intéressé de beaucoup plus près à la population nord-côtière :

*La population de la côte est à tous points de vue très intéressante, et je ne vois pas en quoi elle est inférieure à nos gens des autres parties du pays. Avec quel plaisir on rencontre là, dans cette extrémité du Canada, des frères ignorés, dignes de nous tous, qui ont conservé mieux que nous les mœurs simples et les vertus patriarcales de nos pères, et qui contribuent à maintenir intactes les traditions nationales dans notre patrimoine commun. [...] Le peuple de la côte est très religieux et partant très moral. Point n'est besoin de serrures ni de verrous à cause de l'honnêteté de chacun. L'hospitalité est proverbiale, et le voyageur est reçu avec le plus grand plaisir. Partout règnent la sobriété et la frugalité, mais les gens y vivent avec beaucoup de confort, souvent même avec aisance*<sup>27</sup>.

Ce portrait très flatteur n'est pas étonnant dans le contexte de production du livre. Pour freiner l'exode vers les villes et les États-Unis, l'idéologie dominante de l'époque poussait les auteurs à idéaliser le mode de vie campagnard. Aux yeux du Pays et de Dieu, nul n'était plus valeureux que l'habitant qui s'adonnait quotidien-

nement au dur labeur de la terre. Donner une représentation vertueuse de ce peuple si éloigné équivalait ni plus ni moins à inviter les gens des grands centres à aller le rejoindre. Cependant, pareille description si homogène donne l'impression d'une thèse défendue en dépit de la réalité. Cette même impression revient lorsqu'il est question de décrire la race amérindienne à laquelle Edgar Rochette dédie un chapitre entier :

*Protégée de toutes manières au point de vue matériel par le gouvernement fédéral, par le Service des réserves indiennes, elle ne l'est pas moins au point de vue religieux par suite du zèle inlassable des missionnaires catholiques de la côte. Tous ces indiens, sans exception, sont aujourd'hui des chrétiens pratiquants et fervents. En les convertissant au christianisme, en leur donnant dans la mesure du possible le bien-être matériel, bien que pour eux, la transition de la vie sauvage à la vie civilisée semble leur être irrémédiablement fatale, nous nous trouvons à payer à cette nation, jadis fidèle alliée de nos ancêtres, les Français, l'énorme dette de reconnaissance que nous leur devons*<sup>28</sup>.

Ainsi, les pieux Sauvages devraient être reconnaissants envers l'Homme blanc d'atténuer la fatalité de leur disparition grâce à la diffusion de la civilisation et de la religion en leur sein! Edgar Rochette dit aussi d'eux qu'ils sont instables, malpropres, bornés, ignorants, désorganisés, paresseux, bavards, superstitieux et dominés, mais honnêtes, entre

eux, du point de vue comportemental; et d'une constitution petite, mais robuste au point de vue physique. Les relations avec les autochtones sont le plus souvent perçues à travers une certaine dialectique. Les autochtones étant décrits à la fois comme des êtres semblables aux Euro-Canadiens et comme des semi-bêtes irrémédiablement destinées à la disparition en raison de leur différence, les auteurs reconduisent à leur sujet le portrait qu'en avaient fait les missionnaires bien longtemps auparavant<sup>29</sup>. Damase Potvin les mentionne à peine tandis qu'Eugène Rouillard ne leur accorde que quelques lignes afin d'indiquer à quels endroits ils se rassemblent et leur taux alarmant de mortalité infantile. Ce dernier ne fait pas plus de descriptions des Euro-Canadiens, mais il s'en dégage tout de même une image beaucoup plus complexe étant donné que le livre porte sur les développements de la Côte-Nord et sur leurs activités diverses, par exemple la chasse au loup-marin ou l'élevage de chiens esquimaux, passage d'une ressemblance inouïe avec celui sur le

même sujet qui se retrouve dans un rapport de mission de l'Abbé Ferland.

Bref, un des topoïes les plus récurrents, quand il est question des écritures nord-côtières, est le traitement ambivalent de l'environnement que l'on retrouve dans les descriptions. Cependant, qu'elle soit décrite positivement ou négativement, la région impressionne par son immensité. D'une part, cette nature mystérieuse foisonne de tant de richesses qu'il est impossible de ne pas la considérer comme un lieu de vie prometteur. D'ailleurs, les nombreuses petites communautés qui commencent à s'y implanter le prouvent. Ainsi, même si elle n'y est pas complètement établie, la civilisation a commencé son chemin dans ce nouveau bout de pays, notamment grâce à l'amélioration significative des voies de communication. D'autre part, ce même bout de pays est reconnu comme hostile : la nature inconnue et indomptée effraie parce qu'elle menace ceux qui osent y pénétrer. Bien que des bateaux parcourent la Côte

presque toute l'année, l'établissement à demeure soulève d'autres enjeux et pose des défis bien différents. Le climat froid et le terrain montagneux rendent les terres impropres à la culture et une telle stérilité est synonyme de pauvreté pour les habitants de la Province de Québec d'alors. Pour les autochtones, il n'est pas nécessaire de cultiver les champs pour survivre, bien que ceux-ci soient systématiquement associés à des barbares parce qu'ils s'adaptent plus ou moins bien au nouveau mode de vie qui leur est imposé. À l'aube du très contesté Plan Nord, lequel est censé annoncer une ère d'exploitation nouvelle et sans égale, il est urgent de s'interroger sur l'importance que revêtent toutes les écritures nord-côtières qui ont traité du développement régional<sup>30</sup>. L'étude de ces ouvrages de prospection qui, comme bien d'autres, sont des témoignages factuels du mouvement régionaliste, permet de revisiter l'histoire et porte à penser qu'il ne s'agit que d'un nouveau cycle rappelant étrangement la colonisation des deux derniers siècles.

## Notes

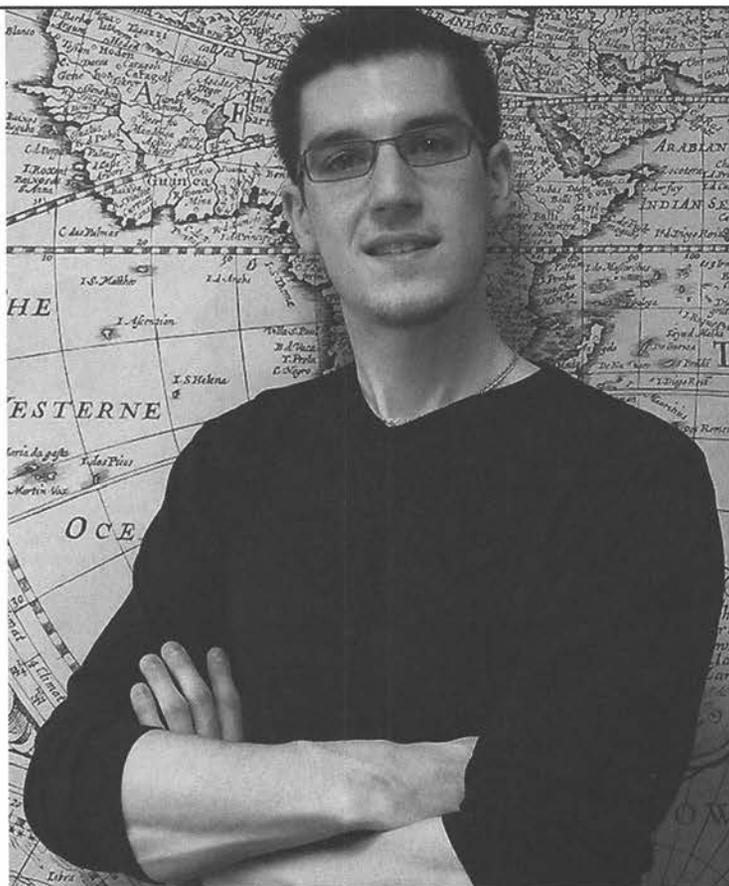
- 1 Marie-Pier Tremblay Dextrats est candidate à la maîtrise en littérature à l'UQAR. Ses recherches portent sur l'histoire de la littérature et des bibliothèques dans une perspective patrimoniale.
- 2 Victor-Alphonse Huard, *Labrador et Anticosti* : topographie, pêcheurs canadiens et acadiens, indiens montagnais, Montréal, C.-O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 1897, xv-505 p. Il inclut la région de la Côte-Nord dans ce qu'il désigne Labrador, car il a « cru préférable de comprendre sous la même dénomination un territoire qui présente, dans toute son étendue, des conditions à peu près identiques d'aspect, de climat, de population et d'industrie. »
- 3 Eugène Rouillard, *La Côte Nord du Saint-Laurent et le Labrador Canadien.*, Québec, Laflamme & Proulx imprimeurs, 1908.
- 4 Edgar Rochette, *Notes sur la Côte Nord du Bas Saint-Laurent et le Labrador canadien.* Québec, Imprimerie Le Soleil, 1926. Désormais, les références à cet ouvrage seront notées ainsi : NCN, suivies de la page.
- 5 Pour en connaître plus sur l'abbé Huard, Eugène Rouillard, Edgar Rochette, Damase Potvin ou quelconque personnage historique du Canada, nous vous conseillons de consulter le *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*. <<http://www.biographi.ca/index-f.html>>.
- 6 Damase Potvin, *En Zigzag sur la Côte et dans l'Île – Simples notes d'un journaliste*, Québec, Ernest Tremblay, 1929, 80 p. Désormais, les références à cet ouvrage seront notées ainsi : EZC, suivies de la page.
- 7 Voir la bibliographie de Serge Lambert et Caroline Roy, *La Côte-Nord*, Sainte-Foy, Les Éditions GID, Coll. « Une histoire d'appartenance », vol. 3, 2001, 266 p. autant pour les textes originaux que des études à leur sujet.
- 8 Edgar Rochette, *op. cit.*, p. 8.
- 9 Patrick Imbert, « Relations de voyage, narrativité et économie », dans *La Relation de Voyage*. Actes de séminaire de Bruxelles, édité par Madeleine Frédéric et Serge Jaumain, Centre d'Études Canadiennes, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1999, p. 121-122.
- 10 Réal Ouellet, *La Relation de voyage en Amérique (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) – Au carrefour des genres*, Québec, Éditions du CIERL, PUL, Coll. « Répertoire des Lettres », 2010, 165 p.
- 11 Edgar Rochette, *op. cit.*, p. 10.
- 12 Serge Courville, *Le Québec, genèse et mutations du territoire : Synthèse de géographie historique*, Les Presses de l'Université Laval, Coll. « Géographie historique », 2000, p. 249.
- 13 Roland Le Huenen, « Le récit de voyage : l'entrée en littérature », dans *Études littéraires*. vol. 20, n° 1, 1987, p. 49.
- 14 Christiane Lahaie, « Entre géographie et littérature : La question du lieu et de la mimésis », dans *Cahiers de géographie du Québec.*, vol. 52, n° 147, décembre 2008, 439-451 p.
- 15 En 1534, dans sa première relation, Jacques Cartier disait : « Si la terre estoit aussi bonne qu'il y a de bons hables se seroit ung bien mais elle ne se doit nonmer Terre Neuffve mais pierres et rochers effarables et mal rabottez car en toute ladite coste du nort je n'y vy une charetée de terre et si descendy en plusieurs lieux. Fors à Blanc Sablon il n'y a que de la mousse et de petiz bouays avortez. Fin j'estime mieulx que aultrement que c'est la terre que Dieu donna à Cayn. Il y a des gens à ladite terre qui sont assez de belle corpulance mais ilz sont gens effarables et sauvaiges. » Jacques Cartier, *Voyages au Canada – Suivis du Voyage de Roberval*, Introduction de Marie-Hélène Fraïssé, Montréal, Lux, Coll. « Mémoire des Amériques », 2000, 175 p.
- 16 Damase Potvin, *op. cit.*, p. 6-7.
- 17 Eugène Rouillard, *op. cit.*, p. 8.
- 18 Edgar Rochette, *op. cit.* p. 17.
- 19 *Ibid.*, p. 7.
- 20 Eugène Rouillard, *op. cit.*, p. 13-14.
- 21 Damase Potvin, *op. cit.*, pp. 6-7, 17 et 18.
- 22 *Ibid.*, p. 32.
- 23 Eugène Rouillard, *op. cit.*, p. 38-39.
- 24 Edgar Rochette, *op. cit.*, p. 71.
- 25 Damase Potvin, *op. cit.*, p. 18-19.
- 26 *Ibid.*, p. 27.
- 27 Edgar Rochette, *op. cit.*, p. 18-19.
- 28 *Ibid.*, p. 99.
- 29 Joëlle Gardette, *Les Innus et les Euro-Canadiens – Dialogue des cultures et rapport à l'Autre à travers le temps (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Les Presses de l'Université Laval, 2008, 354 p.
- 30 Pierre Rouxel, « Pour une histoire des écritures régionales : le cas de la Côte-Nord », dans *Histoire Québec*, vol. 15, numéro 2, 2009, p. 34-38.

# La maîtrise en histoire de l'UQAR.

- Programme de type «Recherche» qui conduit au grade de Maître ès arts, M.A.
- Plan de formation comportant un mémoire de recherche et 4 cours optionnels
- Programme offert à temps complet et à temps partiel
- Nombreuses possibilités de financement et de bourses
- Collaborations possibles avec d'autres programmes de l'UQAR (lettres, géographie, éthique, développement régional, etc.).

**UQAR**

[www.uqar.ca/histoire](http://www.uqar.ca/histoire)



# **Vieux écrits**



**UQAR**

Co-lauréate du titre

Université de l'année en recherche au Canada

## Voici une de nos salles de classe.

Le baccalauréat en géographie, concentration en aménagement du territoire et développement durable à l'UQAR. Pour comprendre les changements qui bouleversent l'environnement et les sociétés.

Stage sur le site archéologique de l'île Saint-Barnabé.  
Photo : Nicolas Beaudry

[www.uqar.ca/geographie](http://www.uqar.ca/geographie)

# Vieux écrits

## L'état des pêcheries en Gaspésie autour de 1820

*Présentation de Pierre COLLINS<sup>i</sup>*

L'objectif de cette chronique est de publier des documents d'archives inédits ou oubliés illustrant des aspects méconnus de notre histoire régionale.

Dans ce numéro, nous vous offrons un long extrait d'un rapport publié en 1821<sup>ii</sup> faisant état de la situation socio-économique du « district de Gaspé » (Gaspésie) et des moyens à apporter pour améliorer les conditions de vie des Gaspésiens. Nous publions ici l'extrait où il est question de l'état des pêcheries; à cet extrait, nous ajoutons le fort intéressant tableau intitulé « recensement et état général du district et comté de Gaspé » qui accompagne le rapport.

Note : Nous avons respecté la typographie, l'orthographe et la ponctuation originales.

### Rapport

*A Son Excellence le Très Honorable le Comte Dalhousie, Gouverneur en Chef de et pour la Province du Bas-Canada, et ses différentes dépendances, &c.*

*Qu'il plaise à Votre Excellence. NOUS, les Commissaires nommés en vertu d'un Acte du Parlement Provincial de la cinquante-neuvième année du règne de feu Sa Majesté George Trois, intitulé, " Acte pour assurer les habitants du District Inférieur " de Gaspé dans la possession et jouissance de leurs " Terres," en obéissance aux ordres de Sa Grace le feu Duc de Richmond, Gouverneur en Chef, qui nous ont été signifiés par une lettre de Mr. Le secrétaire Ready, en date du 9e. Juin, 1819, dont copie est ci annexée, nous enjoignant en addi-*

*tion aux dispositions dudit Acte, de porter notre attention à l'état des Pêcheries dans le dit District, et demandant notre opinion quant aux moyens les plus propres à les encourager; de faire une Recensement de la population, et de constater l'état de l'Agriculture dans le dit District, la nature de son Sol et ses diverses productions, la qualité générale des Terres qui ne sont pas établies; les lieux les plus propres à l'établissement des Emigrants; l'état des Communications Intérieures et des lieux qui ont le plus besoin de grands chemins et de routes; et en général toutes les informations qui pourront, en aucune manière, tendre à l'utilité publique, avons actuellement l'honneur de soumettre notre Rapport, sur ces objets, à Votre Excellence, indépendamment du*

*Rapport que nous sommes obligés de faire, suivant la quinzième section du dit Acte.*

[...]

*Le Commerce principal de ce District est le poisson et l'huile, c'est-à-dire, la morue verte et sèche, le saumon et le hareng, l'huile de baleine et de morue. La plus considérable des Pêches est celle de la morue, elle commence en Mai et Finit en Octobre; on la fait principalement avec des Berges ouvertes de dix-huit pieds de quille, chacune est conduite par deux pêcheurs qui vont pêcher à la distance de trois ou quatre miles de terre. Il n'y a pas moins de six cent quatre vingts Berges employées de cette manière le long de la côté. On distingue cette*

*Pêche en Pêche d'Été et d'Automne; la première est beaucoup plus considérable. La Pêche à la Morue se fait aussi avec de petits Bâtiments ou Bateaux qui vont à une distance beaucoup plus éloignée de terre que les Berges et qui pêchent pendant plusieurs jours de suite sur les Bancs voisins. Il y a dix ou douze vaisseaux de cette description qui appartiennent au District, qui portent de six à dix hommes chaque, et qui sont ainsi employés pendant environ deux mois dans l'Été. Ceux qui pêchent avec des Berges forment ordinairement une espèce de société à cet effet, l'un se charge de l'ouvrage relatif à la Berge, et l'autre se charge de celui que l'on fait à terre. Le premier prend un homme pour lui aider à pêcher et à conduire la Berge et fournit ce qui est nécessaire pour pêcher. L'autre reçoit le poisson à terre, le tranche et le prépare pour le saler, fournit le sel, les claies et les échafauds où il l'assaisonne et le fait sécher. Dans le cours d'une saison une Berge fait de cent cinquante à trois cents quintaux de Morue sèche. Elle se vend à des Marchands qui parcourent la côte ou qui sont établis dans le pays, quelques uns d'eux font même aussi des pêches très considérables. La majeure partie du Poisson de la meilleure qualité se transporte au Sud de l'Europe. On en exporte une quantité aux Iles aussi bien qu'à Québec. Celui qui est destiné au Marché Européen est invariablement de la première qualité, blanc, tendre, bien assaisonné et bien sec. Celui qui est pour les marchés des Iles et de Québec est d'une qualité secondaire. La pêche à la Morue emploie environ dix huit cents personnes des deux sexes, dont environ cinq cents sont des hommes qui s'y rendent des Paroisses des*

*environ de Québec, et au dessous, pour y passer la saison. On peut évaluer le produit total de la pêche à la Morue à environ cinquante mille quintaux de poisson sec, et dix mille quintaux de poisson vert, avec environ vingt-mille gallons d'huile de Morue que l'on envoie à Québec. Les Pêcheurs font de tems en tems la pêche au hareng, qui tant qu'il est frais leur sert d'appât pour pêcher la Morue. On en envoie annuellement à Québec environ quatre mille quarts tant fumés que salés. La pêche au Saumon se fait en partie le long du Rivage de la Mer, mais particulièrement dans les Rivières, dont la principale est la Rivière Ristigouche. Le côté Nord de cette Rivière appartient à cette Province, et le Rivage opposé appartient au nouveau Brunswick. Le produit annuel de la pêche au Saumon dans la Rivière Ristigouche se montoit autrefois à trois mille quarts. Maintenant on pense que le montant total de la pêche au Saumon dans tout le District ne va guères au-delà de deux mille quarts. Cette pêche se fait par des personnes qui ne sont nullement engagées dans la pêche à la Morue. Le Saumon s'exporte à Québec, à Halifax, et aux Iles.*

*Quelques habitans actifs et entreprenans de la Baie de Gaspé font avec quelque succès la pêche à la Baleine, ils sont presque exclusivement employés à ce genre de pêche. Il y a quatre à cinq grosses Goëlettes conduites chacune par huit à douze personnes fortes et expérimentées, occupées à la pêche à la Baleine pendant l'Été. Elle produit environ dix-huit mille gallons d'huile que l'on envoie principalement à Québec. On peut compter le nombre de personnes employées à faire l'huile, à préparer les quarts, et aux autres travaux qui en dépendent, à*

*environ un cent. Nous concevons qu'il est de notre devoir de recommander principalement à la considération favorable de votre Excellence cette Pêche importante si particulièrement favorisée par la Grande-Bretagne, et si bien adaptée par sa nature, à l'intérêt mutuel de la mère patrie et de la Colonie, comme méritant tout l'encouragement et l'assistance que le Gouvernement de Sa Majesté, et les mesures Législative le jugeront convenable soit par libéralité ou autrement.*

*Il y a plus de seize gros vaisseaux employés annuellement à l'exportation du poisson sec, dans le Sud de l'Europe, dont la plupart sont construits dans le District, et sont de la première classe des Vaisseaux Marchands, et plus de cinquante petits Vaisseaux sont constamment employés pendant l'Été à commencer le long de la côte et vont de là, à Québec, à Halifax, et aux Iles.*

*Les Habitans du District assurent que la Pêche à la Morue et au Saumon diminue annuellement. Dans les premiers tems une berge pouvoit faire trois cents quintaux de poisson sec; maintenant c'est avec beaucoup de difficulté qu'elle en peut faire cent cinquante. Ils attribuent cette diminution à diverses causes, principalement au grand nombre d'Américains qui vont pêcher sur les Bancs, et qui lorsqu'ils tranchent leur poisson en jettent les intestins à l'eau, ce qui éloigne la Morue de la Côte, en addition aux désavantages ci-dessus mentionnés, ces intestins dévorés avec avidité appauvrissent et détruisent le poisson par la grande quantité d'os qui y sont attachés et qu'il ne peut pas digérer; d'après l'expérience cette supposition paroît*

bien fondée; pendant la dernière guerre Américaine lorsque l'entrée du Golfe fut défendue aux pêcheurs Américains, la pêche à la morue le long de la côte produisit plus que coutumes, depuis la guerre et le retour de ces pêcheurs, elle a sensiblement diminué.

La pêche au Saumon diminue si rapidement que l'on a tout lieu de craindre qu'elle ne vienne absolument à rien, si la Législature ne prend pas des mesures immédiates pour prévenir la destruction de cette espèce de poisson par les abus alarmants qui s'y commettent.

On se plaint que quelques uns de ceux employés à cette pêche obstruent l'entrée et les passages des Rivières avec des filets de manière à empêcher le saumon de monter; et que d'autres, après que le poisson a surmonté ces obstacles, le renferment dans certaines parties des Rivières, et le détruisent dans le tems qu'il fraye.

Les Habitans désirent que la Législature fasse des réglemens pour empêcher les vaisseaux qui pêchent sur les bancs de jeter dans la mer les intestins de leurs poissons; on craint bien néanmoins qu'il ne soit très difficile, pour ne pas dire impossible, de mettre en force de tels réglemens. Ils suggèrent aussi qu'il seroit convenable d'encourager les pêches en exemptant de droits, tous fils à rets, cordages et appareils nécessaires à la pêche, et aux vaisseaux qui la font, et d'accorder une légère récompense pour l'exportation du poisson, De défendre de pêcher le saumon après le 29e. de Juillet, ou de l'acheter des Sauvages après ce tems, et de défendre aux Sauvages mêmes de prendre du saumon après ce période, à moins

que ce ne soit pour leur propre subsistance; et qu'il ne leur soit permis sous aucun prétexte de faire la pêche au saumon après le 15e. Août. Et finalement, qu'il soit défendu strictement d'obstruer les Rivières avec des filets sous une pénalité. L'on croit que de tels réglemens rameneroient, en peu d'années, l'abondance de saumon tel qu'autrefois; vû qu'après le tems de la pêche, ils ne seroient pas troublés dans les endroits où ils se retirent pour frayer, et multiplieroient annuellement. Les Habitans intéressés dans la pêche à saumon, le long des Rivières, jouiroient par de tels réglemens plus également des avantages de la pêche qu'ils ne le font à présent, comme les obstacles dont ils se plaignent occasionnent des dommages considérables. Il faut cependant observer que tous réglemens à ce sujet, concernant la Rivière Ristigouche, n'auront aucun effet, à moins que le Nouveau Brunswick n'en adopte de semblables. Nous sommes d'opinion que l'Acte de la 47e. année de George III, chapitre 12, pourroit, avec quelques modifications, remplir cet objet. Comme il est impossible que la Législature puisse faire des réglemens équivalens pour subvenir à tous les inconvéniens locaux et temporaires relatifs aux pêches, il seroit probablement nécessaire de revêtir les Grands Jurés du District du pouvoir de faire, à la recommandation des Juges de Paix, des réglemens temporaires à cet effet, sujets à l'approbation du Gouverneur ou Lieutenant Gouverneur de la Province.

Parmi les objets qui demandent notre attention la plus sérieuses, et que nous trouverons probablement les plus difficiles à régler, sont ceux qui concernent les prétentions aux

endroits de pêche, ou lots de grève. Il y a des personnes qui se sont emparés des endroits les plus convenables, le long de la côte, pour assaisonner et sécher le poisson, et ont érigé des bâtisses temporaires et des échafauds à cet effet sur le bord de l'eau, et quelques uns sur les lieux qui leur étoient les plus avantageux, sans avoir égard aux droits des Propriétaires dont ils ont pris le terrain pour faire leurs batisses. L'harmonie, le bon ordre et la prospérité du District dépendront très essentiellement des réglemens qui seront ci-après introduits à cet égard. Nous avons consulté soigneusement les personnes les plus intelligentes du District sur ce point, et quoiqu'elles concourent unanimement dans le désir d'avoir des réglemens convenables, elles diffèrent beaucoup d'opinion relativement à ceux qu'ils seroit nécessaire d'adopter. Quelques uns pensent que pour encourager les Propriétaires à faire des améliorations plus essentielles concernant les pêches, il faudroit les concéder, vû que la simple prise de possession engendre des querelles sans fin parmi les Possesseurs, qui par l'incertitude de leurs limites respectives empiètent quelquefois les uns sur les autres. D'un autre côté l'on prétend que la concession du rivage tomberoit finalement entre les mains de quelques riches Propriétaires et qu'ainsi cela deviendroit très désavantageux aux pêches en général. Nous prions humblement de considérer les deux propositions suivantes. Premièrement, d'accorder la concession des lots de grève en proportion du nombre de Berges qui seront employées à la pêche, en donnant la préférence aux possesseurs actuels. Secondement, de louer à des termes qui puissent mettre à l'abri du monopole les dits

lots de grève en proportion du nombre de Berges qui seront employées aux pêches. Il nous semble que l'on devrait faire le plutôt possible des règlements qu'il seroit le plus convenable d'adopter sur un objet aussi important à la vie

que le sont les pêcheries, convaincus comme nous le sommes, que l'on pourroit causer des malheurs incalculables en voulant innover avec trop de précipitation. Les instructions qui ont été reçues de Sa Majesté à ce sujet, en divers tems

depuis la conquête, pourroient après tout contenir les règlements les plus convenables et les plus salutaires que l'on pourroit imaginer. [...]

### RECENSEMENT ET ÉTAT GÉNÉRAL DU DISTRICT ET COMTÉ DE GASPÉ, DANS LA PROVINCE DU BAS-CANADA.

NOMS DES LIEUX.	Nombre de chefs de Famille.		MAISONS								Nombre de Personnes attachées aux Familles.	Absens.	HOMMES,								
	Habités par des Propriétaires.	Do. Par des Locataires ou Tenanciers.	Chapelles Protestantes.	Eglises Catholiques ou Chapeles.	Do. Méthodistes.	Maisons d'École.	Moulins à Farine.	Manufactures.	Moulins à Scies.	Édifices Publics.			Au-dessous de 18 ans.	de 18 à 25,		de 25 à 40,		de 40 à 60,		de 60 et au dessus	
														Mariés.	Non Mariés.	Mariés.	Non Mariés.	Mariés.	Non Mariés.	Mariés.	Non Mariés.
Cap Chat	4	4									18	2	2	1	1					1	
Rivière Ste. Anne	2	2									8	3	1								
Grande Ste. Anne.	9	6									30	9	2	5	1	1				1	
Petite Ste. Anne.	7	6									35	8	1	2	4	2				1	
Grande Rivière aux Renards.	8	5		1							30	7	2	5	1						
Anse aux Griffons	3	3									18	6	1	2							
Cap Rosier.	43	41	1								223	1	59	2	12	2	3				
Bassin de Gaspé et ses environs.	20	18	3	1							109	33		3	13		6			1	
Township de Douglas et ses environs	5	5									30	1	11		2		2	1			
Township de Haldimand.	30	26		1	1						121	2	29	8	6	6	9	5	2	1	
Grande Grève et ses environs.	11	11		1							52	9	1	4	2	3				2	
Pointe St. Pierre.	22	22									141	51	1	9	10	1	7			3	
Malbaie.	5	5				1		1			21	8	2	1	3					1	
Rivage de la Malbaie.	49	49	1	1							278	7	83	2	19	21	5	20	1		
Percé et ses environs.	25	23									107	1	39	3	14	14	3	8		2	
Cap Désespoir et anse à Beaufile.	12	12	7								43	11	12	1	3	1	2				
Isle de Bonaventure.	17	17									100	1	38	1	6	2					
Grande Rivière.	5	4	1								35		13	2							
Pabos.	18	18		1							95	4	28	2	5	10		2			
Port Neuf.	53	52	1								281		66	5	26	15	10	15	1	5	
Hope town et Port Daniel	56	46	2	1							334	88	3	23	27	5	16	1	3	4	
Paspébiac.	68	59	9			1	1	1	1	1	430	4	96	3	30	28	12	17	8	15	
Cox, y compris New Carlisle.	66	55		1							402		183	3	32	25	7	22	4	6	
Bonaventure.	44	37	8	1			1				283		74	2	19	18	13	19	2	5	
Nouveau Richmond, (Cascapedia)	60	60									354	3	108	6	29	27	1	20	1	4	
Maria.	61	58		1			1				427		234	2	69	87	1	19	6	6	
Carleton, (Tracadigouche)	12	8	3	1							81	2	24	6	3	8					
Restigouche et ses environs	715	652	34	2	11	1	1	4	1	1	4086	37	1221	42	324	321	83	193	30	58	13

## Notes

- i Retraité depuis 2010, Pierre Collins a occupé le poste d'archiviste responsable des archives régionales à l'UQAR.  
 ii Tiré de l'appendice (annexe) X des Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada (1821).

**RECENSEMENT ET ÉTAT GÉNÉRAL DU DISTRICT ET COMTÉ DE GASPÉ,  
 DANS LA PROVINCE DU BAS-CANADA.**

NOMS DES LIEUX.	FEMMES,						PAR QUELS MOYENS ILS SE SOUTIENNENT PRINCIPALEMENT										Marchands de Bois de construction	Mendiants.	Sauvages.	Chevaux.	Bêtes à Cornes.	Moutons.	Cochons	Goélettes employées à la pêche à la Baleine.	Goélettes employées à la pêche et à la Côte.	Nombre de berges employées à la pêche à la Morue.			
	Au-dessous de 14 ans.	de 14 à 45,		de 45 à 60,		De 60 et au-dessus.	Domestiques.		Par l'Agriculture.			Par les Pêcheries.		Officiers Publics.	Marchands.	Ouvriers.													
		Mariées.	Non Mariées.	Mariées.	Non Mariées.		Mâles.	Femelles.	Propriétaires.	Locataires ou Tenanciers.	Morues.	Saumon.	Hareng.														Baleine.		
Cap Chat	3	6	1			3	1	4		4	4				1			2	9	9	22								4
Grande Ste. Anne.		2	1					2		2	2								2										1
Rivière Ste. Anne Petite Ste. Anne.	6	5	1	1		2		7		7	6				1			1	22	68	9								5
Grande Rivière aux Renards.	8	6	2	2			1	7		7									27	14	13								7
Anse aux Griffons	10	6				4		8											28	4	8								4
Cap Rosier.	6	3						3														8							2
Bassin de Gaspé et ses environs.	60		6		1	15	7	27		15		8	1		5			24	24	185	195	142	7						15
Township de Douglas et ses environs	31	16	3	3		26	3	17	2	15	2	12	1	2	2			8	5	73	48	46							19
Township de Haldimand.	6	2	3	2	1	4		5		5	1	5	4						2	24	19	17	2						6
Grande Grève et ses environs.	29	9	3	4		5				25					2					35		1							71
Pointe St. Pierre.	17	7	5	3	1			10		10								2	34	25	41								10
Malbaie.	27	9	14	5	1	1		21		21		21								66	98	61							37
Rivage de la Malbaie.	2	2	2	2		3	2	5		3										19	28	29							4
Percé et ses environs.	61	24	21	14	4	276	12	46		41	1	34			2			2	194	127	130	2							107
Cap Désespoir et anse à Beaufile.	24	25	12	6		54	4	25		22				1				2	43	60	26								40
Isle de Bonaventure.	20	2	6			22		9	1	10										35	59	11							39
Grande Rivière.	20		3					17		15	15							1	50	76	47								20
Pabos.	7		1					5		4	4							1	4	2									5
Port Neuf.	27	14	7			38	4			18										14	53								48
Hope town et Port Daniel	52	21	33	13	4	3	6	35		44	9				9				16	134	204	143							33
Paspébiac.	74	39	24	9	1	3	5	7	43	43									44	141	143	430	8	8					58
Cox, y compris New Carlisle.	93	38	32	19	2	10	4	1	58	3	38	3	2		4				54	212	281	244							37
Bonaventure.	16	32		21	5	3	11	15	51	1	47				4			3	74	222	402	510							52
Nouveau Richmond, (Cascapedia)	56	30	13	14	1	1	15	4	32	8	15	2			4			41	35	212	308	269							29
Maria.	65	42	33	10		2		59		31	8	23			8				56	236	459	204							18
Carleton, (Tracadigueche)	64	33	10	9		16	1	7	57		42	10	57		3			1	67	260	684	518							21
Restigouche et ses environs	20	11	8			12	3	7	2	1	8	8			2			194	13	117	104	96							1
	804	384	244	137	14	45	507	71	560	17	483	75	162	13	9	15	53	5	2	270	401	2406	3470	3017	19	39			693

# Voici une de nos salles de classe.

Les études de premier cycle en histoire à l'UQAR. Parcourez le terrain, faites l'histoire.

- Baccalauréat spécialisé en histoire
- Majeure en histoire
- Mineure en histoire
- Certificat en pratiques et interventions culturelles



**UQAR**

[www.uqar.ca/histoire](http://www.uqar.ca/histoire)

**Des livres à lire**

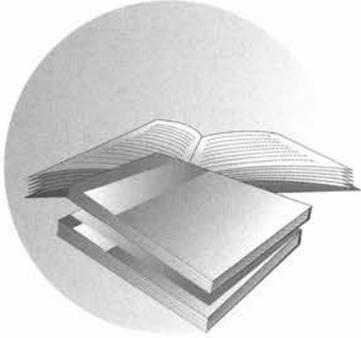
# Rimouski, un milieu propice à la recherche et à la création en lettres.

- Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire
- Revue d'envergure internationale Tangence
- Laboratoire spécialisé en études littéraires, le Centre Joseph Charles Taché
- Écrivains en résidence

**UQAR**

[www.uqar.ca/lettres](http://www.uqar.ca/lettres)





## Des livres à lire

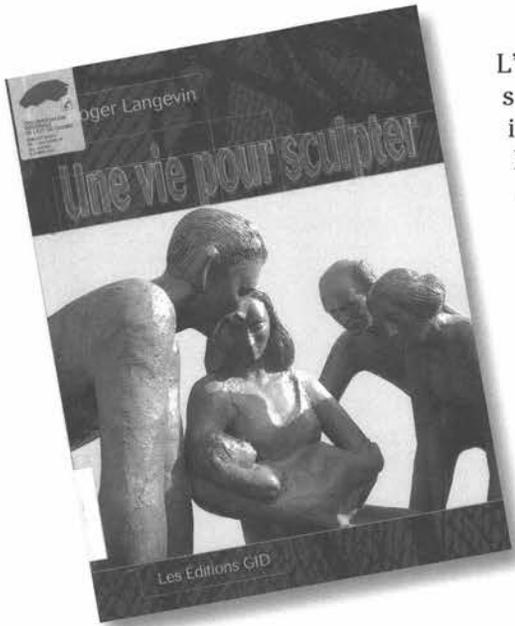
*Jean-François RIOUX<sup>i</sup>*

Les livres dont il est question dans cette chronique peuvent tous être consultés à la Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski (Documentation régionale).

**Roger Langevin,**

*Une vie pour sculpter,*

Québec, Les Éditions GID, 2011, 293 pages.



L'artiste sculpteur et professeur Roger Langevin est connu pour ses sculptures monumentales qui peuplent plusieurs places publiques ici et à l'étranger. Bien que né à La Doré, au Lac-Saint-Jean, c'est à Rimouski que, depuis plus de dix-sept ans, il crée, enseigne son art et guide de jeunes talents.

Cette publication reprend un mémoire de doctorat présenté en 1995. L'« auteur s'abreuve aux sources de son vécu et s'appuie sur ses expériences accumulées sur près de vingt ans, à vivre entièrement de son art ». Roger Langevin y aborde des questions pratiques telles que les sources de la création, la promotion des œuvres et leur réalisation technique, de la maquette au produit final.

L'ouvrage est illustré de nombreuses photographies en noir et blanc des œuvres de l'artiste, dont certaines sont présentées dans leur contexte de création.

---

### Note

<sup>i</sup> Jean-François Rioux est le bibliothécaire responsable des archives et de la documentation régionale à l'Université du Québec à Rimouski.

Comité du livre,

*La Trinité-des-Monts 1937-2012,*

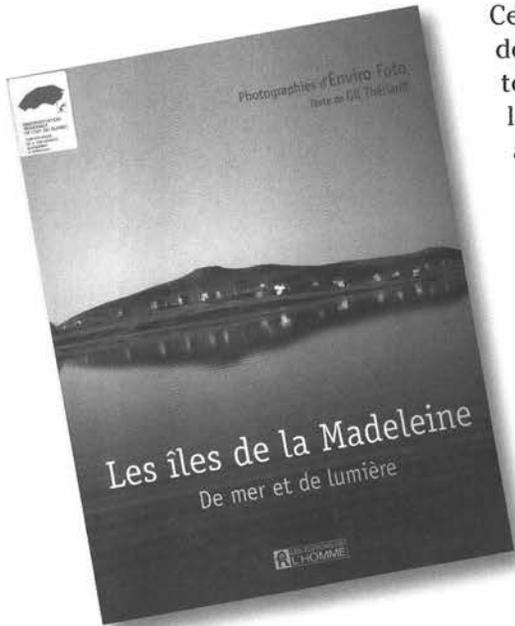
Trinité-des-Monts, 2011, 592 pages.

Réalisée afin de souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité, cette monographie paroissiale veut d'abord et avant tout rendre hommage à ses pionniers. Parole a été donnée aux familles mêmes qui y habitent ou qui ont gardé le souvenir du passage des leurs en ce lieu. Chacun des chapitres de cette publication est consacré à un thème retraçant le passé de La Trinité-des-Monts. Il est d'abord question de la vie municipale (liste des maires, égouts, entretien des chemins en hiver, etc.), puis une généreuse place richement illustrée est donnée aux familles de la paroisse. Il est question ensuite de la vie religieuse (église, cimetière, liste des prêtres, etc.). D'autres thèmes y sont également abordés tels que la vie communautaire, l'économie, l'éducation et la culture. De précieux récits de témoins directs enrichissent cet ouvrage. On s'y remémore les souvenirs des premiers colons, de la première naissance dans la paroisse, de la chasse, de la vie sociale et culturelle. Enfin, la publication se termine par un cahier de photos couleur retraçant par l'image un passé pas si lointain qui se continue à La Trinité-des-Monts.

Gil Thériault,

*Les Îles de la Madeleine : de mer et de lumière,*

Montréal, Les Éditions de L'Homme, 2011, 222 pages.



Ce magnifique livre peut sans contredit être classé dans la catégorie des « beaux livres ». À la fois historique, poétique et artistique, il a tout pour plaire aux curieux et aux passionnés des Îles-de-la-Madeleine. Des textes de Gil Thériault, Madelinot de naissance, accompagnent de somptueuses photos de ce que ce lieu a de plus beau à offrir au regard.

Chacun des chapitres débute par une brève introduction poétique de l'auteur. Le premier présente d'abord un rappel historique du lieu. L'impact de certains facteurs (pêche aux homards, communications, éducation, guerre, travail) dans la vie des Madelinots fait l'objet d'un second chapitre. Un autre est entièrement consacré à Cap-aux-Meules, force centrifuge des îles. Il est aussi question d'Havre-Aubert et de son importance culturelle. Enfin, une dernière section, joliment intitulée « Aux quatre vents », rend compte des conditions et particularités environnementales des lieux.

Comme le dit si bien l'auteur : « Ce livre vous invite à découvrir ou à revisiter ces magnifiques îles sculptées sans relâche par les éléments artisans et artistes ».

Lynda Dionne et Georges Pelletier,

*Commerce et villégiature à Cacouna aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles,*

Cacouna, Québec : EPIK, 2011, 168 pages.

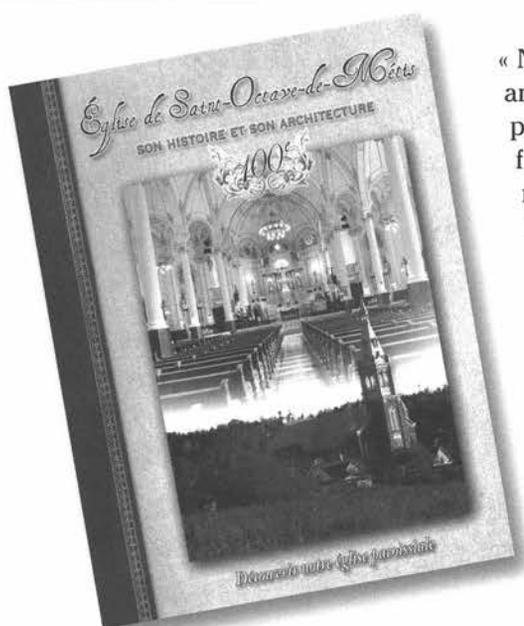


Les deux auteurs se sont plu à regrouper dans cette charmante publication toute récente le fruit de leurs recherches amorcées en 1975 sur les petits et grands commerces du Cacouna des deux derniers siècles. De nombreux documents iconographiques illustrent un circuit de 25 magasins qui ont été en activité entre 1900 et 1970. À travers le récit des descendants de ces commerçants et gens d'affaires, c'est tout un aspect de la vie sociale et économique du Cacouna d'autrefois qui reprend vie. La publication regroupe les commerces par secteur d'activité, du restaurant, au garage en passant par le studio du photographe. Des sections sont de plus consacrées à certaines catégories de commerces : saisonniers (cantines, café), ambulants (colporteurs). Si plusieurs des commerces qui ont marqué ce haut lieu régional de villégiature n'existent plus aujourd'hui, leur souvenir demeure vivant tout au long des pages de ce livre.

Société historique et patrimoniale de Saint-Octave-de-Métis,

*Église de Saint-Octave-de-Métis : son histoire et son architecture,*

Saint-Octave-de-Métis, Québec : Fabrique de la Paroisse de Saint-Octave-de-Métis, 2011, 79 pages.

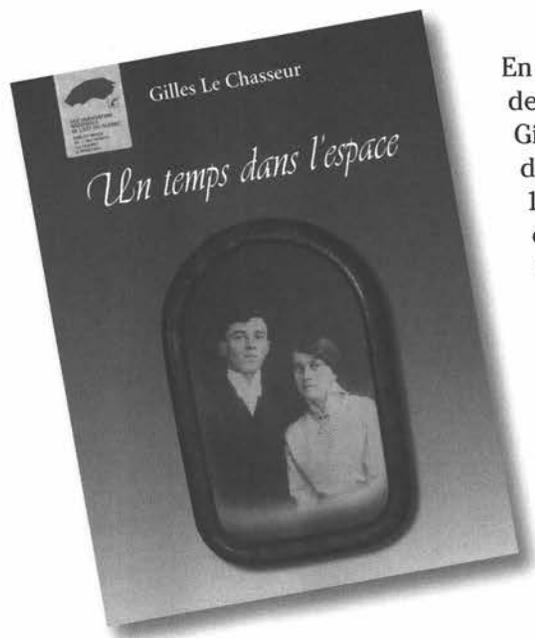


« Notre église paroissiale, si belle, si imposante, un héritage de nos ancêtres, est un bien collectif qu'il nous faut préserver. Ce legs du passé est aussi précieux pour le temps présent que pour le temps futur. » Tels sont les mots qui introduisent le propos de cet album réalisé dans le cadre du centième anniversaire de construction de l'église de Saint-Octave-de-Métis. C'est en 1911 que ce bâtiment patrimonial a été conçu selon les plans de l'architecte David Ouellet. Débutant par un rappel des origines de la seigneurie de Métis, le texte enchaîne sur l'histoire de l'église actuelle et de celles qui l'ont précédée. Une place de choix a été accordée à la décoration intérieure du sanctuaire et à ses richesses artistiques superbement mises en valeur grâce aux splendides photographies de l'artiste-peintre et photographe Marie-Claude Hamel.

Gilles Le Chasseur,

*Un temps dans l'espace,*

Rimouski, Québec : Gilles Le Chasseur, 2011, 431 pages.



En écrivant ce livre sur l'histoire de sa famille, l'auteur a honoré un devoir de mémoire qu'il lègue aux siens. Né à Rimouski en 1938, Gilles Le Chasseur s'est plu à raconter la vie de ses parents et celle de sa famille. Grâce aux mémoires rédigés par son père à partir de 1968, l'auteur a pu remonter la source du temps et débiter le récit en 1892. Tour à tour, on y découvre la vie de son père, d'abord draveur, puis forgeron. La famille, d'abord installée à St-Donat puis à Sainte-Jeanne d'Arc, déménage à Rimouski en 1931. Le récit est rempli de souvenirs et d'anecdotes sur le quotidien de la vie à Rimouski des années 1930 aux années 1950 : métier de maréchal-ferrant, rentrée scolaire, visite paroissiale, prière en famille, feu de 1950, etc. Une importante section de ce livre s'intéresse à la généalogie des quatre familles avec lesquelles l'auteur est affilié par ses parents et grands-parents : les Lechasseur, les Hallé, les Berger et les Fortin. Comme il est inscrit au dos du livre : « les gens du Bas du Fleuve auront beaucoup de joie à parcourir leur région en compagnie de personnages connus, vivants ou disparus ».

Clément Fortin,

*Les amours du Pied-de-la-Côte : roman,*

Saint-Sauveur-des-Monts, Québec : C. Fortin, 2011, 587 pages.



Avocat à la retraite, et ancien professeur en Droit à l'Université de Sherbrooke, Clément Fortin a publié ce premier roman historique en 1997. Réédité en 2001, le voilà réapparaître à nouveau en 2011, magnifiquement illustré d'aquarelles de Camille Girard-Bock.

Si *Les amours du Pied-de-la-Côte* racontent l'histoire de trois sœurs, de leurs amours et de leurs enfants, le roman se veut surtout le récit d'un siècle de l'histoire de Matane et de ses habitants. L'action se déroule à Matane au début du 20<sup>e</sup> siècle. Tour à tour, on y voit défilier la Première Guerre mondiale, la conscription, la grippe espagnole, la bataille du Saint-Laurent et aussi des scènes de la vie sociale et économique de l'époque. Comme l'exprime si bien le maire de Matane dans la préface de ce roman : « L'auteur fait revivre le Matane d'antan. Les plus âgés d'entre nous se reconnaissent dans ce récit et peuvent même identifier ceux et celles que l'auteur cache derrière ses héros. Pour les plus jeunes, ce roman leur permet de s'initier à l'histoire de Matane et à ce qu'était la vie de leurs parents. »